



00 Bases statistiques et généralités

Monitoring du programme de la législature

Indicateurs de la législature 2019 à 2023

Ces 52 indicateurs de la législature étaient dédiés au suivi des objectifs 2019 à 2023 du Conseil fédéral et du Parlement. Ils ont été tirés d'un système de monitoring qui englobe tous les domaines d'activité de la Confédération et qui comprend environ 170 indicateurs.

Table des matières

Aperçu de l'évolution à la fin de la législature	4
Ligne directrice 1 : Prospérité.....	17
Taux d'endettement de la Confédération	18
Indice des recettes fiscales standardisées.....	20
Démarches administratives en ligne	22
Quote-part fiscale	24
Réglementation des marchés de produits.....	26
Indice de synthèse de l'innovation	28
Taux d'activité professionnelle des femmes	30
Âge moyen à la sortie du marché du travail	33
Taux d'exposition au commerce international	35
Volume des échanges commerciaux entre la Suisse et l'UE.....	38
Taux de diplômés du degré secondaire II	41
Formation achevée de la formation professionnelle supérieure	43
Taux de chômage des jeunes	45
Taux de chômage des personnes diplômées des hautes écoles	47
Impact des publications scientifiques suisses	50
Compétences numériques générales plus avancées	52
Impact des embouteillages sur le réseau des routes nationales	54
Répartition modale du transport transalpin de marchandises.....	56
Bâtiments dotés de raccordements à très haut débit.....	58
Investissements en technologies de l'information et de la communication.....	60
Ligne directrice 2: Cohésion	62
Plurilinguisme des jeunes.....	63
Taux d'aide social.....	66
Jeunes hors du système de formation, selon le statut migratoire	68
Ecart salarial entre femmes et hommes.....	70
Charge de l'activité professionnelle et du travail domestique et familial	73
Résultat du compte global des assurances sociales	75
Résultat de répartition de l'AVS	77
Coût du système de santé, en pour-cent du PIB	79
Renoncement à des prestations médicales et dentaires nécessaires pour des raisons financières....	81
Surcharge pondérale.....	83
Attitude favorable à la santé - activité physique.....	85
Suisses dans des organisations internationales	87
Aide publique au développement.....	89
Service militaire pour la promotion de la paix à l'étranger	92
Réunions des organisations internationales à Genève.....	94

Accords bilatéraux avec l'UE.....	97
Ligne directrice 3 : Sécurité	99
Taux d'activité professionnelle, selon le statut migratoire.....	100
Taux de chômage selon le statut migratoire	103
Adéquation entre niveau de formation et activité exercée	106
Infractions de violence grave.....	109
Violence domestique	111
Domages causés par des événements naturels	113
Confiance dans l'armée.....	115
Surfaces de terres assolées et de cultures pérennes	117
Empreinte matérielle par personne	119
Consommation finale d'énergie par personne	121
Electricité produite par les énergies renouvelables (hors énergie hydraulique)	123
Dépendance énergétique envers l'étranger	125
Taux d'auto-provisionnement en denrées alimentaires	127
Emissions de gaz à effet de serre	129
Empreinte gaz à effet de serre	131
Diversité des biocénoses	134



Aperçu de l'évolution à la fin de la législature

Ce document est un complément à la qualification des évolutions des indicateurs de la législature publiée dans le rapport de gestion 2023 du Conseil fédéral.

Indicateur	Évolution / État				
Nom	Visé(e)		Observé(e)		Qualification
Taux d'endettement de la Confédération <i>Dette brute de la Confédération par rapport au produit intérieur brut - En pourcent</i>		Objectif quantifiable: « Le taux d'endettement brut de la Confédération (en pour-cent du PIB) se stabilise ou diminue par rapport à celui de 2018 (14,4 %). »		2018-2022 t ₀ : 2018 t ₁ : 2022	
Indice des recettes fiscales standardisées <i>Ecart-type des indices RFS des cantons après péréquation</i>		Signification: « Pour réduire les disparités intercantionales en matière de fiscalité et d'équipements publics, et pour sauvegarder la cohésion sociale et la structure fédéraliste du pays [...] »		2011-2023 t ₀ : Ø (2011-2013) t ₁ : Ø (2021-2023)	
Démarches administratives en ligne <i>Part des entreprises interrogées effectuant environ la moitié ou plus de leurs démarches administratives en ligne - En pourcent</i>		Objectif quantifiable: « Le recours aux services en ligne de la cyberadministration augmente. »		2017-2021 t ₀ : 2017 t ₁ : 2021	
Quote-part fiscale <i>Recettes fiscales, y compris les cotisations obligatoires aux assurances sociales, par rapport au produit intérieur brut - En pourcent</i>		Objectif quantifiable: « Afin de maintenir ou d'augmenter l'attrait de la place économique suisse, la quote-part fiscale doit être stabilisée ou réduite par rapport à son niveau de 2018 (quote-part fiscale [État] : 28,1 %). »		2018-2022 t ₀ : 2018 t ₁ : 2022	 Valeur 2018 recalculée suite à la révision du PIB (27,2%)

Réglementation des marchés de produits <i>Échelle de 0 (réglementations favorables à la concurrence) à 6 (contraignantes pour la concurrence)</i>		Objectif quantifiable: « Les conditions économiques générales s'améliorent grâce à une réglementation renforçant la compétitivité des marchés de produits. »	-			Pas de qualification possible en raison d'une série temporelle trop courte
Indice de synthèse de l'innovation* <i>Echelle du niveau d'activité en matière d'innovation de 0 (bas) à 1 (haut), pour les cinq pays les plus performants</i>		Objectif quantifiable: « La Suisse conserve sa place parmi les leaders mondiaux dans le domaine de l'innovation. » Leader mondial: la Suisse est parmi les pays les plus innovants (Innovation Leader) selon le European Innovation Scoreboard		2023 1 ^{er} rang / Innovation Leader		Qualification en fonction du rang de la Suisse dans le European Innovation Scoreboard (état).
Taux d'activité professionnelle des femmes <i>Proportion de femmes de 15 à 64 ans dans la population résidente permanente de cette tranche d'âges, en équivalents plein temps - En pourcent</i>		Objectif quantifiable: « Le taux d'activité professionnelle des femmes augmente [...] »		2011-2023 t ₀ : Ø (2011-2013) t ₁ : Ø (2021-2023)		
Âge moyen à la sortie du marché du travail <i>Âge moyen pondéré des personnes de 58 à 75 ans - Années</i>		Objectif quantifiable: « [...] l'âge moyen des personnes quittant le marché du travail augmente. »		2011-2022 t ₀ : Ø (2011-2013) t ₁ : Ø (2020-2022)		
Taux d'exposition au commerce international <i>Moyenne des importations et des exportations de biens et de services, rapportée au produit intérieur brut, à prix courants - En pourcent</i>	 	Objectif quantifiable: « Le taux d'exposition de l'économie suisse au commerce international reste stable ou augmente par rapport à la valeur moyenne enregistrée durant la législature 2015 à 2019. »		2016-2022 t ₀ : Ø (2016-2019) t ₁ : Ø (2020-2022)		

Volume des échanges commerciaux entre la Suisse et l'UE <i>Somme des biens et des services importés et exportés, en milliards de francs, à prix courants</i>		Objectif quantifiable: « Le volume des échanges commerciaux entre la Suisse et l'UE s'accroît par rapport à la législature précédente. »		2016-2022 t ₀ : Ø (2016-2019) t ₁ : Ø (2021-2022)		En raison de la pandémie de Covid-19, l'année 2020 n'est pas prise en compte en tant que valeur aberrante (bien qu'une augmentation serait également observée si elle était prise en compte).
Taux de diplômés du degré secondaire II <i>Part des personnes jusqu'à 25 ans ayant acquis une certification du degré secondaire II dans la population de référence du même âge - En pourcent</i>		Objectif quantifiable: « Le taux de diplômés du degré secondaire II augmente [...] »		2015-2021 t ₀ : 2015 t ₁ : 2021		La qualification se fonde sur le total.
Formation achevée de la formation professionnelle supérieure <i>Par rapport à la population résidente permanente des 30 à 34 ans - En pourcent</i>		Signification: « La formation professionnelle supérieure [...], [en] lien étroit avec le marché du travail, [...] permet de compléter et d'approfondir des compétences spécialisées [...] »		2011-2020 t ₀ : Ø (2011-2013) t ₁ : Ø (2018-2020)		Rupture de série temporelle en 2021
Taux de chômage des jeunes <i>Part des personnes au chômage dans la population active des 15 à 24 ans - En pourcent</i>		Signification: « Le système économique doit permettre aux jeunes, comme à leurs aînés, d'avoir un travail qui leur donne les moyens de gagner leur vie. »		2011-2023 t ₀ : Ø (2011-2013) t ₁ : Ø (2021-2023)		
Taux de chômage des personnes diplômées des hautes écoles <i>Personnes diplômées des hautes écoles qui sont au chômage au sens du BIT un an après la fin des études, selon le type de haute école - En pourcent</i>		Signification: « [...] [les] diplômés de hautes écoles (HE) hautement qualifiés, qui peuvent s'intégrer sans grandes difficultés dans la vie active [...] »		2011-2021 t ₀ : Ø (2011) t ₁ : Ø (2021)		L'indicateur comprend les catégories Total / hautes écoles universitaires / hautes écoles spécialisées / hautes écoles pédagogiques. La qualification se fonde sur le total, en tenant compte de l'intervalle de confiance des données.

Impact des publications scientifiques suisses* <i>Indice relatif de citations sur une échelle de 0 (basse) à 200 (élevée)</i>		Objectif quantifiable: « La Suisse reste parmi les nations de pointe dans les domaines de la science, de la recherche et de l'innovation. » Leader mondial : rang 1-5		2020 3. Rang		L'indice est une moyenne glissante sur cinq ans. La valeur 2020 correspond à la moyenne des années 2018 à 2022.
Compétences numériques générales plus avancées <i>Part de la population de 15 à 88 ans ayant des compétences numériques plus étendues que les compétences de base - En pourcent</i>		Objectif quantifiable: « Les compétences numériques de la population suisse sont renforcées [...] »	-			Pas de qualification possible en raison d'une série temporelle trop courte (rupture de série temporelle en 2021).
Impact des embouteillages sur le réseau des routes nationales <i>Embouteillages causés par une surcharge de trafic, en heures</i>		Objectif quantifiable: « L'impact des embouteillages sur les routes nationales ne croît pas plus fortement que le volume du trafic. »		2016-2022 t ₀ : Ø (2016-2018) t ₁ : Ø (2021-2022)		Comparaison de la croissance de l'impact des embouteillages avec la croissance du volume de trafic (cette dernière représentant la valeur de référence ou maximale pour la croissance de l'impact des embouteillages). L'année 2020 n'a pas été prise en compte en raison des mesures de lutte contre la pandémie Covid-19. Mesure du volume de trafic sur la base des véhicules-kilomètres parcourus sur le réseau des routes nationales
Répartition modale du transport transalpin de marchandises <i>Part des marchandises transportées par le rail dans l'ensemble des marchandises transportées par la route et le rail à travers les Alpes - En % du tonnage net</i>		Objectif quantifiable: « La part du transport de marchandises à travers les Alpes qui est transférée sur le rail augmente au cours de la législature 2019 à 2023. »		2020-2022 t ₀ : 2020 t ₁ : 2022		

<u>Bâtiments dotés de raccordements à très haut débit</u> <i>Pourcentage des bâtiments dotés d'un raccordement d'une vitesse de téléchargement d'au moins 100 Mbit/s - En pourcent</i>	↗	Objectif quantifiable: « La part de bâtiments dotés de raccordements à très haut débit s'accroît. »	↗	2019-2023 t ₀ : Ø (11/2019-11/2020) t ₁ : Ø (11/2022-11/2023) L'indicateur présente des données semestrielles.		
<u>Investissements en TIC</u> <i>En Suisse, aux prix de l'année précédente, référence 2010 - En mio. de francs</i>	↗	Objectif quantifiable: « Grâce à un cadre optimal, les investissements dans les technologies informatiques augmentent en Suisse. »	↗	2011-2022 t ₀ : Ø (2011-2013) t ₁ : Ø (2020-2022)		
<u>Plurilinguisme des jeunes</u> <i>Part des personnes de 15 à 24 ans dans la population résidente permanente qui parlent habituellement une, deux ou plus de deux langues - En pourcent</i>	↗	Signification: « La promotion du plurilinguisme, l'encouragement de la compréhension et des échanges entre les communautés linguistiques, sont des principes fondamentaux de la politique suisse en matière de langues. La connaissance des langues est importante pour vivre la diversité culturelle et pour renforcer la cohésion interne du pays. »	↗	2014-2021 t ₀ : Ø (2014-2016) t ₁ : Ø (2019-2021)		L'indicateur comprend les catégories une langue / deux langues / trois langues et plus. La qualification se fonde sur le total des catégories deux langues / trois langues et plus.
<u>Taux d'aide sociale</u> <i>Part des bénéficiaires de l'aide sociale dans la population résidente permanente - En pourcent</i>	↘	Signification: « L'aide sociale forme le dernier filet de protection dans le système de la protection sociale de la Suisse. Elle intervient lors d'une situation de pauvreté financière [...] »	→	2011-2021 t ₀ : Ø (2011-2013) t ₁ : Ø (2019-2021)		
<u>Jeunes hors du système de formation, selon le statut migratoire**</u> <i>Part des jeunes de 18 à 24 ans sans formation postobligatoire et qui ne sont plus scolarisés - En pourcent</i>	↘	Objectif quantifiable: « La part des jeunes issus de l'immigration qui quittent prématurément l'école diminue. »	↘	2011-2020 t ₀ : Ø (2011-2013) t ₁ : Ø (2018-2020)		L'indicateur comprend les catégories « personnes non issues de la migration » et « issues de la migration ». Comme l'accent est mis sur l'intégration des personnes issues de la migration, la qualification de l'indicateur porte uniquement sur cette catégorie, en tenant compte de l'intervalle de confiance des données.
<u>Ecart salarial entre femmes et hommes</u> <i>Différence salariale femmes-hommes par rapport au salaire mensuel brut des hommes, secteur privé - En pourcent</i>	↘	Signification: « L'égalité exige un salaire égal entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale. »	↘	2012-2022 t ₀ : 2012 t ₁ : 2022		

Charge de l'activité professionnelle et du travail domestique <i>Population résidente permanente âgée de 15 à 64 ans - Heures par semaine</i>		Signification: « La possibilité de participer de manière égale à la vie professionnelle et à la vie familiale est un des points centraux de l'égalité entre les sexes. »		2010-2020 t ₀ : 2010 t ₁ : 2020		Calcul de la variation en % sur la différence entre les hommes et les femmes de la part des heures consacrées au travail domestique et familial sur le total de la charge de travail.
Résultat du compte global des assurances sociales <i>En millions de francs</i>		Signification: « La pression sur les assurances sociales augmente avec l'allongement de l'espérance de vie. Cette pression se répercute directement sur les systèmes de rentes financés selon le régime de répartition tels que l'AVS, mais aussi sur la prévoyance professionnelle, qui est financée par le régime de capitalisation. Dans le domaine de l'assurance-maladie, ce sont surtout les besoins croissants en prestations de santé et en soins de longue durée qui représentent un défi. »		2011-2021 t ₀ : Ø (2011-2013) t ₁ : Ø (2019-2021)		
Résultat de répartition de l'AVS <i>En millions de francs, à prix courants</i>		Signification: « Un résultat de répartition positif est une condition importante pour assurer l'avenir financier à long terme de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS). »		2011-2021 t ₀ : Ø (2011-2013) t ₁ : Ø (2019-2021)		
Coût du système de santé, en pourcentage du PIB <i>Par rapport au produit intérieur brut, à prix courants - En pourcent</i>		Objectif de la législation 10: «Le Conseil fédéral entend entre autres enrayer l'augmentation des coûts de la santé par le biais de la prévention et par le renforcement de la responsabilité individuelle.»		2011-2021 t ₀ : Ø (2011-2013) t ₁ : Ø (2019-2021)		
Renoncement à des prestations médicales et dentaires nécessaires pour des raisons financières <i>Part de la population de la classe de revenus la plus basse (1er quintile) - En pourcent</i>	 	Objectif quantifiable: « Chacun a accès aux soins médicaux. Le pourcentage de personnes qui renoncent à se soigner pour des motifs financiers n'augmente pas. »		2015-2021 t ₀ : Ø (2015-2017) t ₁ : Ø (2019-2021)		

Surcharge pondérale <i>Part de la population de 15 ans et plus avec une surcharge pondérale (IMC 25 ou plus) - En pourcent</i>		Objectif quantifiable: « [...] la proportion de personnes en surpoids recule par rapport aux dix dernières années. »		2012-2022 t ₀ : 2012 t ₁ : 2022		
Attitude favorable à la santé: activité physique <i>Part des personnes qui pratiquent une activité physique conformément aux recommandations - En pourcent</i>		Objectif quantifiable: « [...] une plus large part de la population qu'au cours de la décennie passée suit les recommandations données en matière d'exercice physique. »		2012-2022 t ₀ : 2012 t ₁ : 2022		
Suisse dans des organisations internationales <i>Nombre de Suisses employés dans le système des Nations-Unies et recrutés dans le cadre d'une procédure internationale dans le total des postes correspondants à cette catégorie - En pourcent</i>	 	Signification: « Garantir la représentation de la Suisse dans les organes directeurs et accroître le nombre de citoyens suisses présents dans les organes exécutifs (administration) de ces institutions sont des axes prioritaires de la défense des intérêts multilatéraux en question. »		2011-2022 t ₀ : Ø (2011-2013) t ₁ : Ø (2020-2022)		
Aide publique au développement <i>Par rapport au revenu national brut - En pourcent</i>		Objectif quantifiable: « Pour l'appréciation du montant des dépenses consenties pour la coopération internationale, la Suisse se réfère à un taux d'aide publique au développement correspondant à 0,5 % du revenu national brut. »		Ø 2020-2022		
Service militaire pour la promotion de la paix à l'étranger <i>Jours de service accomplis dans les engagements de l'armée - En milliers de jours</i>	-	Signification: « La promotion de la paix dans le cadre d'opérations internationales est l'une des trois missions de l'Armée suisse, inscrite en tant que telle dans la loi sur l'armée. »		2011-2022 t ₀ : Ø (2011-2013) t ₁ : Ø (2020-2022)		Pas de qualification possible, car une évolution visée n'est pas définie.
Réunions des organisations internationales à Genève <i>En demi-journées</i>	 	Objectif quantifiable: « [...] le nombre de conférences internationales qu'elle accueille reste stable ou augmente. »		2020-2022 t ₀ : 2020 t ₁ : 2022		

<u>Accords bilatéraux avec l'Union européenne</u> <i>Nombre d'accords conclus entre la Suisse et l'UE, y compris les modifications</i>	-	Signification: « Par rapport à l'UE, la Suisse poursuit ses intérêts par la voie dite bilatérale, en concluant avec elle des accords sectoriels. Les rapports contractuels entre la Suisse et l'UE sont réglés par des accords bilatéraux portant sur des domaines clairement délimités. »	→	L'indicateur comprend les catégories "Accords bilatéraux et modifications" et "Développements de l'acquis de Schengen/Dublin". La variation de chaque variable est synthétisée à l'aide d'une valeur unique (-1 pour une évolution négative, 0 pour une évolution indifférente sans modification notable, +1 pour une évolution positive). Ces valeurs sont ensuite additionnées et le résultat détermine l'évolution générale pour cet indicateur..		Pas de qualification possible, car l'évolution visée n'est pas définie.
<u>Taux d'activité professionnelle, selon le statut migratoire**</u> <i>Part de la population de 15 à 64 ans dans la population résidente permanente de cette classe d'âge - En pourcent</i>	↗	Signification: « L'exercice d'une activité rémunérée est indispensable pour pouvoir gagner sa vie de manière autonome. C'est aussi un important facteur de participation à la société. »	→	2012-2020 t_0 : Ø (2012-2014) t_1 : Ø (2018-2020)		L'indicateur comprend les catégories « personnes non issues de la migration » et « issues de la migration ». Comme l'accent est mis sur l'intégration des personnes issues de la migration, la qualification de l'indicateur porte uniquement sur cette catégorie.
<u>Taux de chômage selon le statut migratoire**</u> <i>Part des personnes au chômage au sein de la population active de 15 à 74 ans - En pourcent</i>	↘	Signification: « L'exercice d'une activité rémunérée est indispensable pour pouvoir gagner sa vie de manière autonome. »	→	2012-2020 t_0 : Ø (2012-2014) t_1 : Ø (2018-2020)		L'indicateur comprend les catégories « personnes non issues de la migration » et « issues de la migration ». Comme l'accent est mis sur l'intégration des personnes issues de la migration, la qualification de l'indicateur porte uniquement sur cette catégorie, en tenant compte de l'intervalle de confiance des données.
<u>Adéquation entre niveau de formation et activité exercée**</u> <i>Part des salariés de formation tertiaire exerçant une activité qui n'exige pas un tel niveau de formation, selon le statut migratoire - En pourcent</i>	↘	Signification: « Les personnes issues de la migration qui ont une formation mais dont les qualifications professionnelles ne sont pas mises à profit représentent un potentiel de main d'œuvre précieux. »	→	2014-2020 t_0 : Ø (2014-2016) t_1 : Ø (2018-2020)		L'indicateur comprend les catégories « personnes non issues de la migration » et « issues de la migration ». Comme l'accent est mis sur l'intégration des personnes issues de la migration, la qualification de l'indicateur porte uniquement sur cette catégorie, en tenant compte de l'intervalle de confiance des données.

Infractions de violence grave <i>Nombre d'infractions de violence grave consommées enregistrées par la police</i>		Signification: « La lutte contre la criminalité et la prévention de la violence sont importantes pour assurer la sécurité de la population. »		2011-2022 t_0 : Ø (2011-2013) t_1 : Ø (2020-2022)		
Violence domestique <i>Nombre de victimes de violence physique grave dans le contexte domestique enregistrées par la police</i>		Signification: « La sphère domestique n'est pas exempte de violence: les infractions qui se commettent dans le cadre familial ou dans le cadre d'un couple constitué ou séparé représentent en Suisse également un problème social. »	-			Pas de qualification de l'évolution possible en raison du nombre de cas peu élevé et de la variabilité qui en découle.
Dommages causés par des événements naturels <i>Crues, laves torrentielles, glissements de terrain, chutes de pierres et éboulements - Millions de francs (corrigés de l'inflation, année de base 2022)</i>		Objectif quantifiable: « [...] afin de contrer les risques ou de limiter les dégâts. »	-	-		Pas de qualification de l'évolution possible en raison du caractère erratique du phénomène observé.
Confiance dans l'armée <i>Indice de 1 (aucune confiance) à 10 (entière confiance)</i>		Objectif quantifiable: « L'indice de confiance dont l'armée jouit dans la population se situe au-dessus du niveau atteint en 2019. »		Ø (2021-2023)		
Surfaces de terres assolées et de cultures pérennes <i>En milliers d'hectares</i>	 	Objectif quantifiable: « Les surfaces de terres assolées et de cultures pérennes se stabilisent au niveau moyen enregistré entre 2011 et 2015 (425 078 ha*) » * valeur corrigée		2011-2022 t_0 : Ø (2011-2015) t_1 : Ø (2020-2022)		L'indicateur comprend les catégories terres assolées et cultures pérennes. La qualification se fonde sur le total.
Empreinte matérielle par personne <i>Consommation intérieure de matière première (RMC) par personne - Tonnes par personne</i>		Objectif quantifiable: « La consommation de ressources par la Suisse diminue sur son territoire et à l'étranger. »		2011-2021 t_0 : Ø (2011-2021) t_1 : Ø (2019-2021)		

Consommation finale d'énergie par personne <i>En gigajoules par personne</i>		Objectif quantifiable: « La consommation énergétique moyenne par personne et par an doit diminuer de 43 % d'ici à 2035 par rapport à l'an 2000. »		2000-2022 t ₀ : 2000 t ₁ : 2022		La qualification se fonde sur l'écart par rapport au chemin théorique en direction de la valeur indicative pour 2035, inscrite dans la loi.
Electricité produite par les énergies renouvelables <i>Hors énergie hydraulique - GWh</i>		Objectif quantifiable: « La production d'électricité à partir de ressources renouvelables (hors énergie hydraulique) est développée, avec pour objectif d'atteindre en 2035 une production indigène moyenne d'au moins 11 400 GWh. »		2000-2022 t ₀ : 2000 t ₁ : 2022		La qualification se fonde sur l'écart par rapport au chemin théorique en direction de la valeur indicative pour 2035, inscrite dans la loi.
Dépendance énergétique envers l'étranger <i>Production indigène d'énergie à partir d'agents énergétiques primaires et importations (solde importateur d'agents énergétiques et combustibles nucléaires) - Milliers de térajoules</i>		Objectif quantifiable: « La dépendance énergétique envers l'étranger diminue. »		2011-2022 t ₀ : Ø (2011-2013) t ₁ : Ø (2020-2022)		(Dépendance énergétique comme variable à qualifier = solde importateur d'agents énergétiques et de combustibles nucléaires par rapport au total des deux variables de l'indicateur)
Taux d'auto-approvisionnement en denrées alimentaires <i>Production indigène brute dans la consommation totale de denrées alimentaires (en termes d'énergie assimilable) - En pourcent</i>	 	Objectif quantifiable: « Le taux d'auto-approvisionnement en denrées alimentaires se stabilise à la moyenne de la législature 2011 à 2015. »		2012-2021 t ₀ : Ø (2012-2015) t ₁ : Ø (2019-2021)		
Emissions de gaz à effet de serre <i>Équivalents CO₂ sans déduction de l'effet de puits de carbone des forêts - Millions de tonnes</i>		Objectif quantifiable: « La Suisse réduit ses émissions de gaz à effet de serre sur son territoire et à l'étranger. »		2008-2021 t ₀ : Ø (2008) t ₁ : Ø (2021)		La qualification se fonde sur l'écart par rapport au chemin théorique vers l'objectif (2030). La période de qualification débute l'année de l'introduction de la taxe sur le CO ₂ . Contrairement à l'indicateur, l'objectif tient compte des effets de puits de carbone des forêts.

<u>Empreinte gaz à effet de serre</u> <i>Émissions de gaz à effet de serre induites par la consommation de biens et de services en Suisse - Mio. t éq.-CO₂</i>		Objectif quantifiable: « La Suisse réduit ses émissions de gaz à effet de serre sur son territoire et à l'étranger. »		2011-2021 t ₀ : Ø (2011-2013) t ₁ : Ø (2019-2021)		
<u>Diversité des biocénoses</u> <i>Indice de 0 (biocénose uniforme) à 100 (biocénose variée) basé sur la comparaison par paires de toutes les surfaces de l'échantillonnage - En pourcent</i>		Signification: « La biodiversité est indispensable au bien-être des êtres humains et fournit de nombreux services: épuration de l'eau, filtration de l'air, fertilisation du sol, etc. »		2003-2020 t ₀ : 2003 t ₁ : 2020 Le calcul de l'évolution observée ne se fonde pas sur des moyennes, car l'indice correspond déjà à une moyenne sur cinq ans.		L'indicateur comprend les trois catégories plantes, mousses et mollusques. Les variations en pourcent de chaque catégorie sont résumées à l'aide d'une valeur unique (-1 pour une évolution négative, 0 pour une évolution indifférente sans modification notable et +1 pour une évolution positive). Les trois valeurs sont ensuite additionnées et la somme détermine l'évolution générale de l'indicateur. La période de qualification commence avec le premier point de données disponible afin d'assurer la cohérence avec les indicateurs du même nom à l'OFS et à l'OFEV.

* Classement de la Suisse en comparaison internationale

** Personnes issues de la migration

Explication des symboles de qualification

Chaque indicateur de la législature est escorté de plusieurs symboles:

Évolution visée / état visé

Le premier symbole décrit l'évolution ou l'état visé selon l'objectif identifié en fonction de la signification ou de l'objectif quantifiable rattaché à l'indicateur de la législature.



Augmentation



Diminution



Stabilisation



État en dessus de la valeur de référence



État en dessous de la valeur de référence

Évolution observée / état observé

Le deuxième symbole décrit l'évolution observée à partir de la tendance calculée sur la période analysée ou l'état observé. En règle générale, cette période s'étend de 2008 (ou de la date du premier relevé si celui-ci est postérieur à 2008) jusqu'à la dernière valeur disponible. Lors de l'utilisation d'un objectif quantifiable, le calcul se base sur la valeur de référence pour autant que l'objectif en spécifie une.



Augmentation



Diminution



Pas de modification notable



État en dessus de la valeur de référence



État en dessous de la valeur de référence

Qualification de l'évolution observée / de l'état observé par rapport à l'évolution visée / à l'état observé

Le troisième découle de la comparaison des deux premiers et permet de qualifier l'évolution observée. Cette dernière est positive si elle correspond à l'évolution visée, négative dans le cas contraire ou indifférente (neutre) lorsqu'elle se trouve entre +3% et -3% de variation. Si aucune évolution n'est visée mais un état, la qualification est alors soit positive soit négative.



Positive

(Évolution ou état conforme à celle visée, resp. celui visé)



Négative

(Évolution ou état contraire à celle visée, resp. celui visé)



Neutre



Pas d'évaluation

Pour les indicateurs avec un objectif chiffré et daté, l'évolution visée correspond au chemin théorique pour atteindre ou dépasser l'objectif à la date requise. Pour la qualification, l'évolution observée est analysée en fonction de l'adéquation au chemin théorique : elle est qualifiée de positive si elle est supérieure ou égale à 97% de l'évolution visée. Elle est indifférente entre 0% et 97% de cette dernière. Elle est négative si elle est inférieure à 0%.



Ligne directrice 1 : Prospérité

La Suisse assure sa prospérité et saisit les chances qu'offrent le numérique et le développement durable.

Taux d'endettement de la Confédération

Extrait de l'objectif 1: *La stabilité du régime financier est la condition sine qua non du maintien de la prospérité de la Suisse. Cela présuppose d'une part un budget de la Confédération équilibré et d'autre part une péréquation nationale adéquate. Ainsi, les objectifs du programme de la législature 2019 à 2023 doivent tenir compte des possibilités financières.*

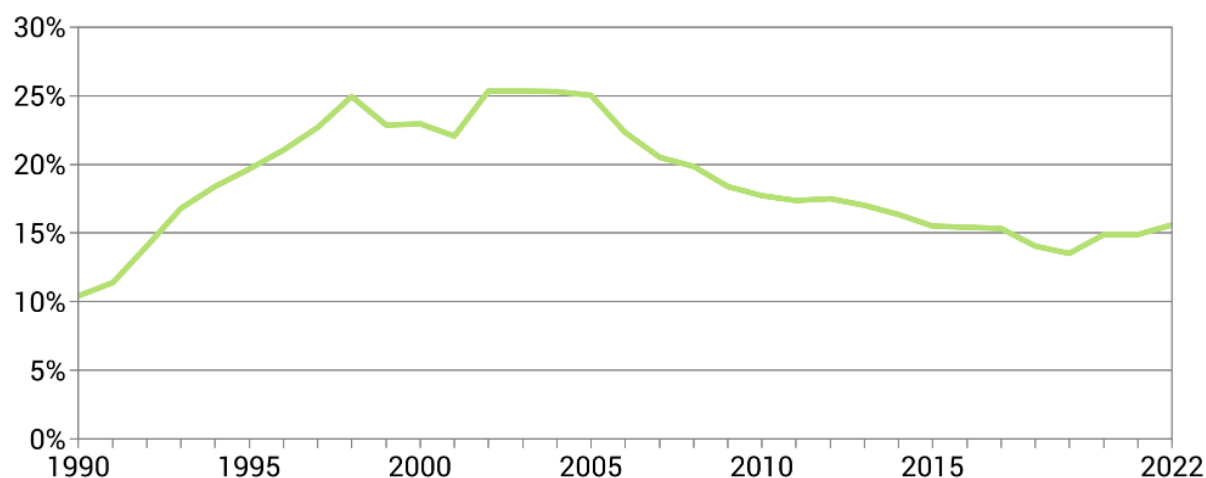
Signification de l'indicateur: Le taux d'endettement permet d'évaluer la durabilité de la politique financière actuelle et montre quelle est la charge financière que les projets d'aujourd'hui reportent sur les générations futures. Les avis sur le maximum au-delà duquel le taux ne serait plus supportable divergent, ce qui fait qu'il incombe à la politique de fixer des marges de fluctuation. En 2003, la Suisse s'est donc dotée d'un frein à l'endettement, en vue de stabiliser la dette nominale brute et de lier l'augmentation des dépenses à l'évolution des recettes.

L'indicateur du taux d'endettement enregistre le niveau de la dette brute de la Confédération par rapport au produit intérieur brut à prix courants, c'est-à-dire par rapport à la performance économique du pays.

Objectif quantifiable: *Le taux d'endettement brut de la Confédération (en pour-cent du PIB) se stabilise ou diminue par rapport à celui de 2018 (14,4 %).*

Taux d'endettement de la Confédération

Dette brute de la Confédération par rapport au produit intérieur brut



Source: AFF – Rapports financiers

© OFS 2023

En 2022, le taux d'endettement brut a augmenté de 0,7 point de pourcentage par rapport à l'année précédente pour atteindre 15,6%.

Le taux d'endettement brut de la Confédération a augmenté dans les années 1990 pour atteindre un maximum de 25,4% en 2002, avant de diminuer à nouveau. Il a de nouveau augmenté en 2020, en raison de la pandémie de COVID-19. En 2022, il s'est accru de 0,7 point par rapport à l'année précédente pour se situer à 15,6%. En termes absolus, l'endettement brut atteignait en 2022 plus de 120 milliards de francs, en hausse de 11,4 milliards par rapport à l'année précédente.

Frein à l'endettement

La réduction de l'endettement observée jusqu'au début de la pandémie de COVID-19 est portée au crédit de l'introduction en 2003 du frein à l'endettement. Le taux d'endettement des collectivités publiques (Confédération, cantons, communes, assurances sociales) a globalement fléchi lui aussi. La plupart des cantons ont introduit des mécanismes budgétaires contraignants analogues au frein à

l'endettement, ce qui a favorisé une baisse continue du taux d'endettement des cantons et des communes depuis 2003.

Quote-part des dépenses et intérêts passifs

La quote-part des dépenses (dépenses de la Confédération en pourcentage du PIB) est passée de 8,6% à 10,5% du PIB entre 1990 et 2002. Entre 2003 et 2019, elle a fluctué autour de 10% et s'est élevée à 12,6% en 2020. En 2022, elle se montait à 10,5%. Les dépenses incluent les intérêts passifs liés à l'endettement de la Confédération. Les charges d'intérêts (dépenses ordinaires en pourcentage des dépenses de la Confédération) ont reculé de 7,1% en 2007 à 1,1% en 2022, en raison de la diminution de la dette et de taux d'intérêt bas.

Solde déficitaire ou excédentaire

De 2009 à 2019, le solde de financement de la Confédération a toujours été positif. En 2022, il a été négatif pour la troisième fois depuis 2008 (-4,3 milliards de francs), ce qui a entraîné un déficit de 0,6%.

Méthodologie

Le taux d'endettement est défini comme étant la dette brute de la Confédération en pourcent du produit intérieur brut à prix courants. Il est intégré aux rapports financiers de l'Administration fédérale des finances (AFF) et publié annuellement avec les comptes de la Confédération.

La dette brute de la Confédération comprend les obligations courantes, les obligations financières à court terme (notamment l'endettement auprès des marchés monétaires) et les obligations financières à long terme (notamment les emprunts de la Confédération).

Les chiffres diffèrent légèrement de ceux de la statistique financière de la Confédération, qui inclut également divers comptes spéciaux (domaine des EPF et fonds pour les grands projets ferroviaires, p. ex.). La statistique financière englobe les comptes de l'ensemble des collectivités publiques et fournit des chiffres pour les comparaisons internationales.

Le mécanisme central du frein à l'endettement peut se résumer ainsi : sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel, les dépenses ne doivent pas être supérieures aux recettes. Les dépenses sont plafonnées à hauteur des recettes, corrigées d'un facteur destiné à tenir compte de la situation conjoncturelle. En phase de haute conjoncture, la Confédération doit réaliser un excédent de recettes, alors qu'à l'inverse un déficit est admissible durant les phases de tassement économique généralisé. Sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel, le compte est toutefois équilibré. La règle en question s'applique indépendamment du niveau d'imposition. Elle autorise les augmentations aussi bien que les baisses d'impôts. Une baisse d'impôt doit toutefois s'accompagner d'une réduction des dépenses.

Définitions

Produit intérieur brut (PIB)

Le produit intérieur brut (PIB) est l'agrégat de référence mesurant l'activité économique. Il correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par les différents agents économiques résidents, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits. Le PIB est calculé à prix courants et aux prix de l'année précédente. Son évolution aux prix de l'année précédente correspond à la croissance économique.

Indice des recettes fiscales standardisées

Extrait de l'objectif 1: *La stabilité du régime financier est la condition sine qua non du maintien de la prospérité de la Suisse. Cela présuppose d'une part un budget de la Confédération équilibré et d'autre part une péréquation nationale adéquate.*

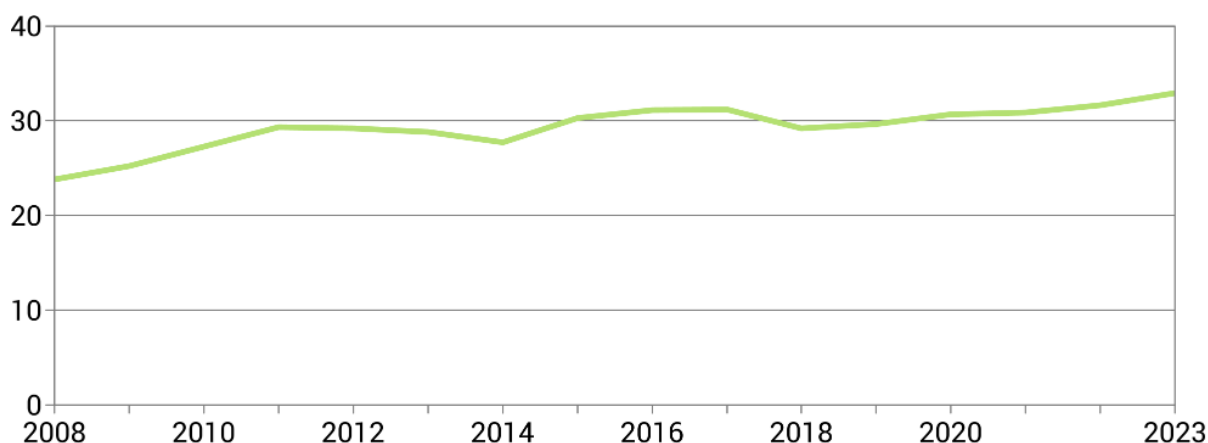
Signification de l'indicateur: Les ressources et les charges financières des cantons et des communes dépendent, entre autres, de leur situation géographique, de leur structure sociodémographique et de divers facteurs économiques. Pour réduire les disparités intercantionales en matière de fiscalité et d'équipements publics, et pour sauvegarder la cohésion sociale et la structure fédéraliste du pays, la Suisse a développé un système de compensation des ressources et des charges financières entre la Confédération et les cantons.

L'indicateur renseigne sur les inégalités entre les cantons. Il montre la dispersion (écart-type) des indices des recettes fiscales standardisées (RFS) des cantons, après péréquation des ressources. Une hausse de la dispersion traduit un creusement des disparités entre les cantons.

Objectif quantifiable: *La péréquation financière contribue à ce que les disparités entre les cantons soient les plus faibles possibles.*

Indice des recettes fiscales standardisées (RFS)

Écart-type des indices RFS des cantons après péréquation des ressources



Note: L'année de référence est la moyenne de trois années de calcul.

Source: Administration fédérale des finances

© OFS 2023

Après une augmentation initiale, les disparités financières entre les cantons se sont stabilisées au cours des dernières années.

De 2008 à 2011, les disparités entre les cantons ont augmenté: l'écart-type des indices RFS après péréquation des ressources est passé de 23,8 à 29,3. Durant cette période, les différences entre les cantons, en ce qui concerne leurs moyens financiers, se sont donc accentuées malgré la péréquation financière. Jusqu'en 2021, l'indicateur a fluctué aux alentours d'une valeur de 30 et dénote depuis une tendance à la hausse.

Effets de la péréquation financière

Sans péréquation, les différences entre les cantons à faibles ressources et les cantons à fortes ressources auraient été encore plus grandes. Pendant la période d'observation (2008-2023), les disparités entre les cantons ont pu être réduites de 27% au profit des cantons à faibles ressources.

Compensation des charges dues à des facteurs géo-topographiques

Outre la péréquation des ressources entre les cantons, mentionnée ci-dessus, la péréquation

financière comprend la compensation des charges par la Confédération. La compensation des charges géo-topographiques s'appuie sur des facteurs tels que l'altitude, la structure de l'habitat, la déclivité du terrain et la densité démographique. En 2023, dix-huit cantons ont supporté des charges supérieures à la moyenne dans ces domaines et ont bénéficié à ce titre d'un soutien de la Confédération. Les Grisons ont reçu la compensation la plus élevée (684 francs par habitant), devant les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures (565 francs), d'Appenzell Rhodes-Extérieures (375 francs), d'Uri (319 francs) et du Valais (217 francs).

Compensation des charges dues à des facteurs socio-démographiques

La compensation socio-démographique est versée aux cantons qui supportent des charges particulières liées à leur structure démographique ou aux fonctions centrales de leurs villes-centres. Le canton de Bâle-Ville a reçu le montant le plus élevé au titre de la compensation socio-démographique (336 francs par habitant), devant les cantons de Genève (314 francs) et de Vaud (155 francs). Les montants versés aux sept autres cantons n'ont pas dépassé 80 francs par habitant.

Méthodologie

L'indicateur présente l'écart-type des indices des recettes fiscales standardisées (RFS) des cantons, après péréquation des ressources. L'indice RFS d'un canton se calcule en divisant ses RFS par tête après péréquation par les RFS par tête de l'ensemble de la Suisse avant péréquation. Le quotient est multiplié par 100.

La péréquation des ressources est basée sur le « potentiel de ressources » des cantons. Celui-ci considère la richesse fiscalement exploitable du canton, qui est le reflet de sa capacité économique. Le potentiel de ressources se compose des revenus et des fortunes imposables des personnes physiques et des gains imposables des personnes morales. Le potentiel de ressources par tête rapporté à la moyenne suisse donne l'indice des ressources du canton. Les cantons qui ont un indice supérieur à 100 sont considérés comme ayant un potentiel de ressources élevé. Ceux qui ont un indice inférieur à 100 ont un potentiel de ressources faible. Ils reçoivent de la Confédération et des cantons à potentiel élevé des versements au titre de la péréquation des ressources.

Les recettes fiscales standardisées (RFS) d'un canton correspondent aux recettes fiscales qu'il réaliserait si tous les cantons imposaient leur potentiel de ressources à un taux unique et proportionnel. Pour juger de l'effet péréquatif du système, les montants versés au titre de la péréquation sont additionnés ou soustraits de la valeur cantonale des RFS. On obtient ainsi l'indice RFS après péréquation des ressources.

L'indicateur se rapporte à l'année de référence. L'indice est basé sur la moyenne mobile des recettes fiscales standardisées de trois années antérieures (années de calcul). La première année de calcul précède de six ans l'année de référence, la troisième la précède de quatre ans. L'année de référence 2016 est donc basée sur les années de calcul 2010-2012.

L'indice des recettes fiscales standardisées est calculé et publié annuellement par l'Administration fédérale des finances (AFF).

Définitions

Indice des ressources

L'indice des ressources sert de base à la péréquation des ressources. Dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), il remplace l'indice de capacité financière utilisé actuellement. L'indice des ressources reflète le niveau des ressources fiscalement exploitables d'un canton. L'assiette fiscale agrégée (AFA) sert de base pour calculer l'indice des ressources; l'AFA d'un canton se compose de la somme des revenus et des fortunes imposables des personnes physiques et des gains imposables des personnes morales.

Ecart-type (SD)

L'écart-type (anglais: Standard Deviation) est un indicateur de la dispersion d'un ensemble d'observations, c'est-à-dire de la façon dont elles s'écartent les unes des autres. Il est égal à la racine carrée de la variance.

Démarches administratives en ligne

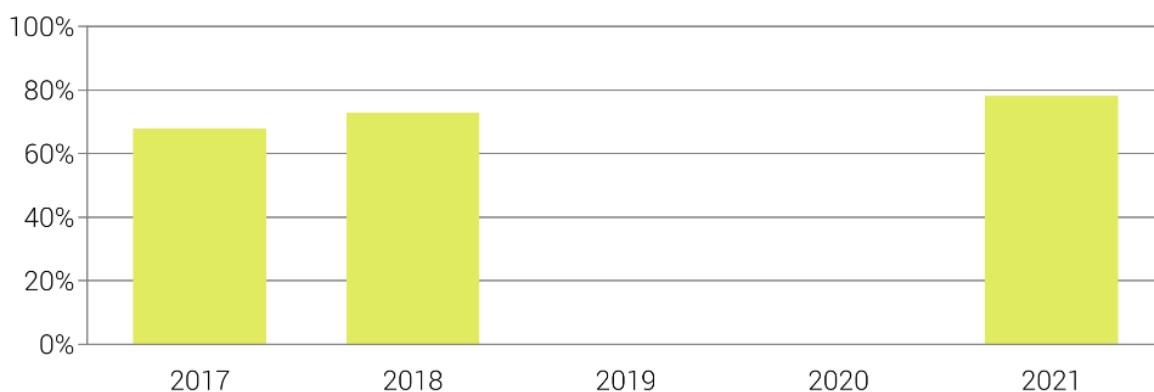
Extrait de l'objectif 2: *Le Conseil fédéral entend exploiter les possibilités offertes par le numérique pour améliorer l'efficacité et la qualité des prestations publiques. Pour ce faire, les autorités proposeront autant que possible, dans le cadre de la cyberadministration, des services sous forme électronique accessibles sans connaissances particulières des institutions, ni compétences techniques.*

Signification de l'indicateur: La numérisation gagne aujourd'hui du terrain dans tous les domaines, de la vie privée à l'économie en passant par l'État. C'est notamment dans ces deux derniers domaines que la numérisation de processus permet de réaliser des gains d'efficacité. Optimiser les activités de l'administration contribue à accroître l'attractivité de la place économique suisse, dans la mesure où cela permet de réduire la charge administrative des entreprises. Pour ce faire, il ne suffit pas de proposer des services en ligne, il faut aussi que ces prestations puissent effectivement être utilisées. Cet indicateur montre la proportion des entreprises interrogées qui déclarent avoir recouru aux services en ligne des autorités pour environ la moitié ou plus de leurs démarches administratives.

Objectif quantifiable: *Le recours aux services en ligne de la cyberadministration augmente.*

Utilisation des prestations de la cyberadministration par les entreprises

Part des entreprises interrogées effectuant environ la moitié ou plus de leurs démarches administratives en ligne



Sont considérées toutes les entreprises qui recourent à des prestations des autorités.
(2017: n = 1354; 2018: n = 1226; 2021: n = 1317)

Source: Administration numérique suisse; SECO – étude nationale sur la cyberadministration

© OFS 2022

En 2021, 78% des entreprises ont recouru aux services en ligne des autorités pour environ la moitié ou plus de leurs démarches administratives.

En 2021, 78% des entreprises interrogées déclaraient avoir recouru aux services de la cyberadministration pour la moitié environ ou pour une part plus grande de leurs démarches administratives (73% en 2018). Un sixième des entreprises consultées indiquaient n'avoir utilisé aucun de ces services.

Les entreprises recourent aux services de la cyberadministration avant tout pour participer à des enquêtes statistiques, remplir leur déclaration d'impôts, demander une prolongation de délai pour cette dernière ainsi que pour s'inscrire auprès des assurances sociales et faire le décompte y relatif.

Utilisation par la population des services en ligne des autorités

En 2021, 69% de la population indiquaient avoir recouru aux services de la cyberadministration pour plus de la moitié ou une part importante de leurs démarches administratives. Ce taux est supérieur à celui enregistré lors de l'enquête 2018 (63%). La population recourt le plus souvent aux services de la cyberadministration pour sa déclaration d'impôts ou pour payer des factures. En 2021, la réservation

de rendez-vous pour la vaccination contre le COVID-19 figurait parmi les services de cyberadministration les plus utilisés.

Obstacles à l'utilisation par la population

Le déroulement des services de cyberadministration ne se fait pas toujours sans embûche. En 2021, un cinquième environ des personnes interrogées ont identifié des facteurs qui rendent difficile le recours aux services de cyberadministration proposés. La moitié d'entre elles environ déclaraient trouver difficilement ce qu'elles cherchaient dans les services en ligne des autorités ou n'avoir pas entièrement confiance en la protection et la sécurité des données.

Satisfaction de la population et des entreprises

Malgré ces facteurs défavorables, la majorité des personnes et entreprises consultées sont dans l'ensemble plutôt satisfaites des services de cyberadministration proposés par les autorités suisses. En 2021, 59% des personnes interrogées se disaient plutôt satisfaites des services de cyberadministration proposés et 5% se disaient très satisfaites. Les entreprises interrogées étaient pour 66% plutôt satisfaites par ces prestations et pour 5% très satisfaites.

Méthodologie

Cet indicateur montre la proportion des entreprises interrogées qui déclarent avoir recouru aux services en ligne des autorités pour environ la moitié ou plus de leurs démarches administratives. Les données proviennent de l'étude nationale sur la cyberadministration, réalisée par la direction opérationnelle de la cyberadministration suisse et le SECO. La part indiquée correspond à la somme des réponses «env. la moitié», «presque toutes», «toutes» obtenues à la question suivante: «Parmi les prestations des autorités auxquelles vous avez fait appel, combien ont été effectuées/traitées en ligne?»

L'univers de base de l'enquête est constitué des entreprises des secteurs secondaire et tertiaire, qui sont actives en Suisse et y ont leur siège, selon le registre des entreprises et des établissements (BUR) de l'OFS. C'est à partir de ce registre que l'OFS tire l'échantillon de 4000 entreprises (n=4000). Le taux de réponse net était de 38,3% en 2017, ce qui correspond à 1479 interviews réalisées, et de 34,8% en 2018, soit 1331 interviews réalisées. L'indicateur ne porte que sur les entreprises qui ont utilisé des services proposés par les autorités (2017: 1354; 2018: 1226).

L'enquête porte avant tout sur les petites et moyennes entreprises (PME) et doit de plus permettre des comparaisons entre les régions linguistiques et les différentes catégories de taille d'entreprises. L'échantillon n'est donc pas proportionnel. Il a toutefois été pondéré sur la base de la répartition des entreprises au sein de l'univers de base, afin que les résultats soient représentatifs. Les réponses manquantes ne sont pas analysées systématiquement.

La plupart des interviews ont lieu en ligne, bien que l'enquête puisse se dérouler en ligne ou par téléphone (procédures en mode mixte CAWI et CATI).

Une enquête nationale sur la cyberadministration a été réalisée jusqu'ici pour les années 2017 et 2018; la prochaine portera sur l'année 2021.

Définitions

Gouvernement électronique (cybergouvernement, «eGovernment»)

Utilisation de moyens électroniques interactifs pour communiquer à l'intérieur des organes étatiques (Confédération, cantons ou communes), ainsi qu'entre l'Etat et différents groupes d'intéressés (citoyens, entreprises et institutions) et permettant à tous les protagonistes impliqués d'intervenir et de participer au débat démocratique.

Quote-part fiscale

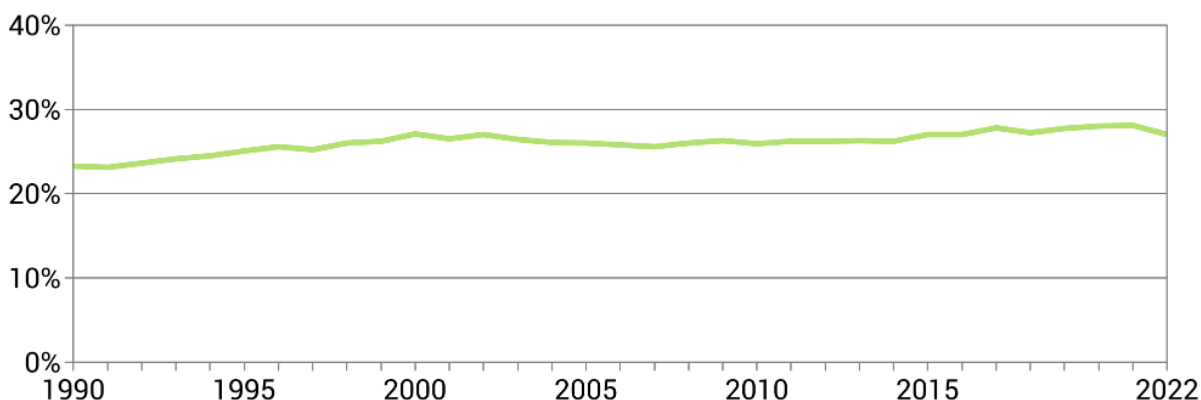
Extrait de l'objectif 3: *Pour rester concurrentielles à l'échelle internationale et continuer à croître, les entreprises suisses ont besoin de conditions économiques propices, autrement dit de charges administratives réduites au minimum et d'une grande sécurité juridique, pour être en mesure de planifier leur activité et d'innover.*

Signification de l'indicateur: Du point de vue économique, une charge fiscale basse contribue à l'attractivité de la place financière et industrielle. La qualité des sites d'implantation dépend toutefois d'un grand nombre de facteurs, dont le cadre juridique, la paix sociale et les qualifications de la main d'œuvre potentielle. La quote-part fiscale ne permet pas de tirer directement des conclusions quant à la situation financière des ménages. Celle-ci ne peut être déterminée qu'après la mise en relation de la quote-part fiscale avec les prestations que l'État fournit en contrepartie aux contribuables. La quote-part fiscale représente la somme de tous les impôts et émoluments perçus par la Confédération, les cantons et les communes, et de toutes les cotisations prélevées par les assurances sociales publiques, par rapport au produit intérieur brut à prix courants. Elle donne ainsi la mesure de la charge induite par les prélèvements fiscaux.

Objectif quantifiable: *Afin de maintenir ou d'augmenter l'attrait de la place économique suisse, la quote-part fiscale doit être stabilisée ou réduite par rapport à son niveau de 2018 (quote-part fiscale [État] : 28,1 %).*

Quote-part fiscale

Recettes fiscales, y compris les cotisations obligatoires aux assurances sociales, par rapport au produit intérieur brut



2022: chiffre partiellement estimé

Source: AFF – Statistique financière

© OFS 2023

La quote-part fiscale augmente depuis 2018. Elle s'élevait à 27% en 2022.

La quote-part fiscale a augmenté au cours des années 1990 pour ensuite osciller aux alentours de 26% entre 2001 et 2014. Depuis, elle tend à augmenter. Affichant 27% du PIB en 2022, elle était cependant inférieure de 1,1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Au niveau international, la quote-part fiscale de la Suisse est faible: seuls l'Irlande et les États-Unis affichaient en 2021 une quote-part fiscale plus faible parmi les pays de l'OCDE placés au même niveau de développement. Dans les comparaisons internationales, il ne faut pas oublier qu'en Suisse les contributions dans le domaine de la prévoyance professionnelle (contributions aux caisses de pension) et les primes de l'assurance-maladie obligatoire ne sont pas prises en compte. Dans de nombreux États, ces charges sont financées par l'intermédiaire du système fiscal.

Quote-part de l'État

Les prélèvements fiscaux permettent de financer une grande partie des activités et des dépenses de l'État. La quote-part des dépenses publiques, c'est-à-dire le montant total des dépenses publiques rapporté au PIB, a augmenté dans les années 1990 et a atteint en 2002 un niveau sans précédent (34,1%). En 2020, les dépenses publiques représentaient 37,1% du PIB, atteignant ainsi un nouveau niveau record. Cette hausse est imputable à l'augmentation des dépenses liées aux mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 et à la baisse du PIB observée en parallèle. En 2022, la quote-part de l'État s'élevait à 32,2% et a ainsi retrouvé son niveau d'avant la pandémie. La quote-part des dépenses publiques de la Suisse reste une des plus faibles de l'OCDE.

Charge fiscale cantonale

La charge fiscale varie selon les cantons: l'indice d'exploitation du potentiel fiscal est bas dans les cantons de Zoug, de Nidwald et de Schwyz. Zoug présentait en 2023 l'indice le plus faible. Le canton de Genève affichait l'indice le plus élevé, devant les cantons de Neuchâtel et de Vaud.

Méthodologie

La quote-part fiscale, exprimée en pour cent du produit intérieur brut à prix courants, comprend la totalité des impôts et contributions perçus par la Confédération, les cantons et les communes, ainsi que les contributions aux assurances sociales. Celles-ci comprennent les cotisations des employeurs et des employés aux assurances sociales publiques que sont l'AVS, l'AI, l'APG, l'AC, les allocations familiales dans l'agriculture et, pour le canton de Genève, l'assurance-maternité. Les taxes, les intérêts perçus ainsi que les autres recettes de l'état, comme les amendes par exemple, ne sont pas pris en compte. Les cotisations de l'assurance-maladie, de l'assurance-accidents et aux caisses de pension ne sont pas non plus prises en compte, malgré leur caractère obligatoire, du fait que les entreprises qui les perçoivent ne font pas partie du secteur public.

Pour calculer la quote-part fiscale, l'Administration fédérale des finances (AFF) s'appuie sur les chiffres fournis par les statistiques financières, établies conformément aux standards internationaux de statistique financière du Fonds monétaire international (FMI). Ceux-ci correspondent aux recettes fiscales publiées par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). La comparabilité avec la quote-part fiscale des autres pays est ainsi assurée. La quote-part fiscale est publiée annuellement.

Définitions

Produit intérieur brut (PIB)

Le produit intérieur brut (PIB) est l'agrégat de référence mesurant l'activité économique. Il correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par les différents agents économiques résidents, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits. Le PIB est calculé à prix courants et aux prix de l'année précédente. Son évolution aux prix de l'année précédente correspond à la croissance économique.

Quote-part fiscale selon le FMI et l'OCDE

Recettes fiscales en % du PIB. La quote-part fiscale comprend les impôts et les cotisations sociales conformément aux définitions des standards de la statistique financière du Fonds monétaire international (FMI). L'OCDE se réfère à une nomenclature similaire, qui comprend toutefois une classification des catégories d'impôts légèrement différente.

Indice de l'exploitation du potentiel fiscal

L'indice de l'exploitation du potentiel fiscal reflète la charge fiscale totale d'un canton. Il fournit des informations sur l'exploitation fiscale globale du potentiel de ressources et par conséquent sur la part de la valeur fiscalement exploitable (revenus, bénéfices et augmentations de la fortune) créée par les contribuables (personnes physiques et morales) qui est effectivement soumise à des impôts cantonaux et communaux et n'est ainsi plus disponible pour un usage privé.

Réglementation des marchés de produits

Extrait de l'objectif 3: *Pour rester concurrentielles à l'échelle internationale et continuer à croître, les entreprises suisses ont besoin de conditions économiques propices, autrement dit de charges administratives réduites au minimum et d'une grande sécurité juridique, pour être en mesure de planifier leur activité et d'innover.*

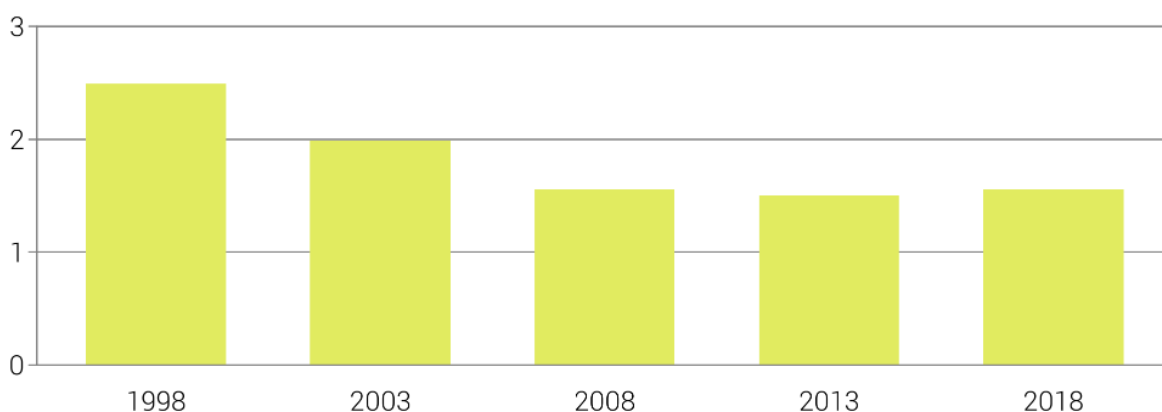
Signification de l'indicateur: La réglementation des marchés de produits fait partie des conditions générales qui déterminent le fonctionnement de l'économie, au même titre que la réglementation du marché de l'électricité, le droit alimentaire ou la réglementation de l'autorisation des produits. Lorsqu'elle est définie de manière optimale – à savoir qu'en règle générale elle respecte les principes de l'économie de marché et limite les charges administratives – elle peut favoriser la compétition sur ces marchés. Des marchés compétitifs peuvent inciter les entreprises à être plus efficaces respectivement plus productives. Davantage de compétition a un effet sur la croissance économique et sur l'emploi.

L'indice de réglementation des marchés de produits se compose d'un jeu d'indicateurs qui mesurent si les régulations applicables stimulent ou inhibent la concurrence sur ces marchés. Plus l'indice d'un pays est bas, moins nombreuses y sont les réglementations des marchés des produits.

Objectif quantifiable: *Les conditions économiques générales s'améliorent grâce à une réglementation renforçant la compétitivité des marchés de produits.*

Réglementation des marchés de produits

Échelle de 0 (réglementations favorables à la concurrence) à 6 (contraignantes pour la concurrence)



2018: Rupture de série temporelle

Source: OCDE – Indicateur intégré de RMP

© OFS 2020

La réglementation des marchés de produits est restée constante depuis 2008.

Après avoir enregistré une baisse par rapport à ses niveaux de 1998 et de 2003, l'indice de réglementation des marchés de produits est resté pratiquement constant depuis 2008, sa valeur s'établissant à 1,55 point en 2018. En raison d'une révision, il est impossible de comparer directement cette valeur à celles des relevés précédents.

Comparaison internationale

En 2018, la Grande-Bretagne est arrivée, avec un indice de 0,79, en tête des pays de l'OCDE qui ont des marchés de produits favorables à la concurrence; elle était suivie par l'Espagne avec un indice de

1,04. Les États membres de l'OCDE ont en majeure partie libéralisé leurs marchés de produits depuis 1998.

Participations de l'État

La Suisse présente un degré de régulation qui entrave la concurrence notamment dans le domaine «participations de l'État», en raison des nombreuses entreprises publiques. En 2018, l'indice de régulation de ce domaine atteignait 3,23 points, se situant au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (2,15 points).

Infrastructure de réseau

Comparée à l'UE et à l'OCDE, la Suisse connaît un degré élevé de réglementation des marchés de produits, par exemple dans les secteurs télécommunication, transports et énergie, qui dépendent d'infrastructures de réseaux couvrant tout le territoire ou qui sont pour des raisons historiques en main des cantons et des communes. Ceci concerne notamment le courrier postal et le réseau ferroviaire. La réglementation du marché de l'électricité reste élevée, bien qu'une déréglementation y ait été observée ces dernières années.

Méthodologie

Les indicateurs de réglementation des marchés de produits de l'OCDE sont fondés sur des données qualitatives concernant les lois et les réglementations transformées en données quantitatives normalisées par le biais d'un encodage sur une échelle allant de zéro à six. Plus la valeur est élevée, plus les entraves à la concurrence sont fortes.

La réglementation des marchés de produits concerne potentiellement: 1) les distorsions dues aux interventions de l'État (État propriétaire, interventions dans les activités, p. ex.) et 2) les obstacles que les sociétés suisses ou étrangères doivent surmonter pour entrer sur le marché (charge administrative imposée aux nouvelles entreprises, restrictions dans le secteur des services et les secteurs organisés en réseau, entrave au commerce international et aux investissements directs, p. ex.).

Sont également prises en compte certaines réglementations spéciales touchant notamment les transports aériens et ferroviaires, les transports routiers et les télécommunications. Les marchés de produits comprennent les biens de consommation et d'investissement (à l'exception des produits agricoles, mais le secteur alimentaire est pris en compte). L'indicateur est compilé et publié tous les cinq ans par l'OCDE. La méthode est révisée régulièrement.

Indice de synthèse de l'innovation

Extrait de l'objectif 3: *Pour rester concurrentielles à l'échelle internationale et continuer à croître, les entreprises suisses ont besoin de conditions économiques propices, autrement dit de charges administratives réduites au minimum et d'une grande sécurité juridique, pour être en mesure de planifier leur activité et d'innover.*

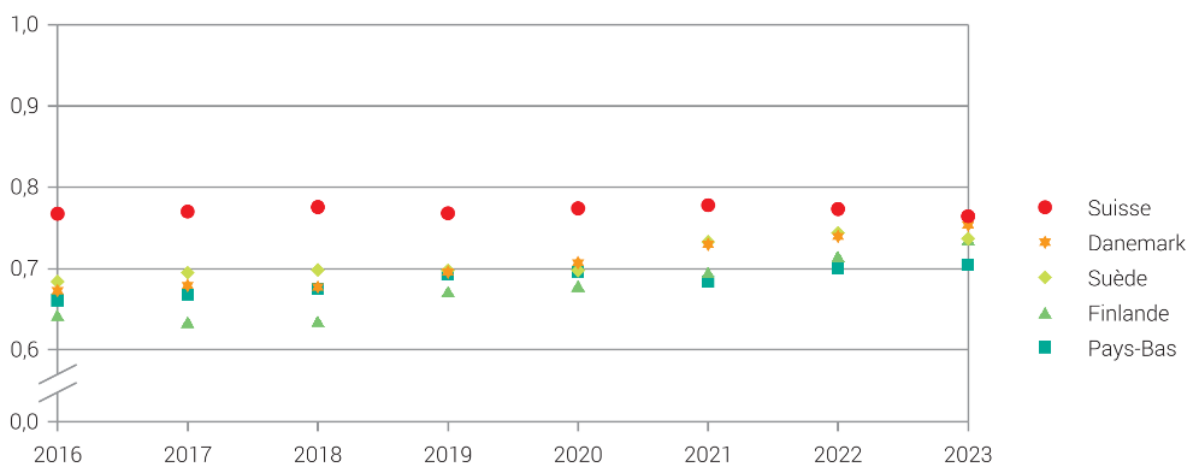
Signification de l'indicateur: Dans un contexte marqué par une globalisation croissante, la Suisse doit renforcer sa compétitivité si elle veut assurer sa prospérité à long terme. Cela ne peut se faire que dans un environnement propice à l'innovation, avec notamment un système de formation intégré dans un réseau international, un financement suffisant de la recherche et un capital humain hautement développé.

Cet indicateur présente l'indice de synthèse de l'innovation des cinq pays les plus performants en la matière. L'indice peut prendre des valeurs comprises entre 0 (bas niveau d'activité en matière d'innovation) et 1 (haut niveau d'activité en matière d'innovation). Il informe sur les activités d'innovation des entreprises, sur les conditions nécessaires à l'innovation et sur ses effets économiques.

Objectif quantifiable: *La Suisse conserve sa place parmi les leaders mondiaux dans le domaine de l'innovation.*

Indice de synthèse de l'innovation

Echelle du niveau d'activité en matière d'innovation de 0 (bas) à 1 (haut), pour les cinq pays les plus performants



Les données de base de l'indice de synthèse de l'innovation sont l'objet d'adaptations au cours du temps.

Source: Commission européenne – European Innovation Scoreboard

© OFS 2023

En 2023, comme les années précédentes, la Suisse se classait au premier rang de l'indice de synthèse de l'innovation.

L'indice de synthèse de l'innovation de la Suisse est resté relativement stable entre 2016 et 2023. Il a atteint 0,764 en 2023. Sa valeur place la Suisse au premier rang, devant les pays membres de l'UE et les autres pays considérés. Au sein de l'UE, le Danemark affiche l'indice le plus élevé (0,753), devant la Suède (0,737), la Finlande (0,735) et les Pays-Bas (0,705). La Suisse occupe une position de leader en ce qui concerne notamment le capital humain, l'attrait de ses systèmes de recherche, les co-publications public-privé, les branches novatrices, les activités à forte intensité de connaissances et la productivité des ressources.

Dépenses de R&D

Les investissements dans la recherche et développement (R&D) contribuent à créer des conditions

propices à l'innovation. En 2021, la Suisse y a consacré environ 24,6 milliards de francs, soit environ 3,4% de son produit intérieur brut (PIB). En Suisse, 68% des investissements en R&D ont été consentis par des entreprises privées en 2021. Les hautes écoles, dont les fonds sont majoritairement publics, la Confédération et les institutions privées sans but lucratif ont quant à elles assumé la part restante.

Niveau de formation de la population

Le niveau de formation joue un rôle déterminant dans le développement d'un capital humain favorable à l'innovation. En 2022, 86,1% de la population résidente permanente âgée de 25 à 64 ans bénéficiait d'une formation postobligatoire, une part en hausse depuis 2011. En 2022, 41,4% de la population résidente permanente de cette tranche d'âge disposait d'une formation de degré secondaire II et 44,7% d'une formation de degré tertiaire.

Emplois dans les branches innovatrices

Depuis 2011, le nombre d'emplois dans les branches innovatrices rapporté au total des emplois des secteurs secondaire et tertiaire en équivalents plein temps n'a pas évolué de manière significative. En 2021, cette part se montait à 30,2%.

Méthodologie

L'indice de synthèse de l'innovation (Summary Innovation Index) correspond à la moyenne de 32 indicateurs. Il peut prendre des valeurs comprises entre 0 et 1. La valeur 0 indique un faible niveau d'activité en matière d'innovation, la valeur 1 un haut niveau d'activité en matière d'innovation. Il s'agit d'un indice relatif, ce qui signifie que la valeur de l'indice d'un pays dépend des résultats des autres pays et notamment de la valeur du pays le mieux, respectivement le moins bien placé.

L'indice de synthèse considère quatre domaines de l'innovation: les conditions cadres favorables à la recherche, les investissements en matière de recherche et d'innovation, les activités d'innovation et les effets économiques. Ces quatre domaines sont formés de douze dimensions, représentées chacune par une série d'indicateurs.

La méthode sur laquelle se fondent les indicateurs utilisés et le calcul de l'indice de synthèse est régulièrement revue et corrigée. Des changements rétroactifs dans l'ensemble de la série temporelle peuvent donc apparaître entre des publications successives.

L'indice de synthèse de l'innovation couvre une période de huit ans et est publié annuellement dans l'European Innovation Scoreboard (EIS) de la Commission européenne. Les données proviennent d'Eurostat, de l'OCDE et des Nations Unies. L'EIS couvre tous les pays membres de l'UE et quelques autres pays (Suisse, Islande, Norvège, Serbie, Macédoine, Ukraine, Turquie, Israël).

Définitions

Innovation

Une innovation est la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures (OCDE/Eurostat, Manuel d'Oslo, 2005).

Taux d'activité professionnelle des femmes

Extrait de l'objectif 3: *Le Conseil fédéral s'efforcera de limiter les incidences [de l'accélération des changements structurels] en promouvant le potentiel de la main-d'œuvre existant dans notre pays, notamment par des programmes de formation continue et de reconversion à l'intention des actifs, par l'application du principe de l'égalité entre les sexes et par une meilleure réinsertion des chercheurs d'emploi.*

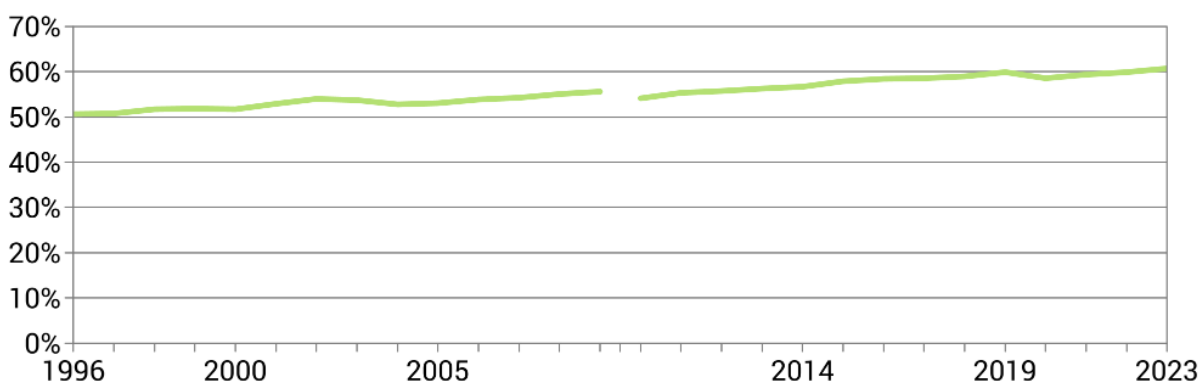
Signification de l'indicateur: Si la Suisse veut utiliser pleinement son potentiel de main d'œuvre, elle doit s'efforcer de mieux intégrer les femmes sur le marché du travail. Un capital humain aujourd'hui inutilisé pourra ainsi être activé et utilisé pour la production de biens et de services.

Cet indicateur montre le taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans au deuxième trimestre de l'année. Le taux d'activité est exprimé en équivalents plein temps afin de tenir compte du travail à temps partiel. L'indicateur traduit le niveau d'intégration des femmes sur le marché du travail. Il montre dans quelle mesure les femmes contribuent à alimenter l'offre de travail.

Objectif quantifiable: *La Suisse exploite mieux le potentiel qu'offre la main-d'œuvre existant dans le pays. Le taux d'activité professionnelle des femmes augmente, de même que l'âge moyen des personnes quittant le marché du travail.*

Taux d'activité professionnelle des femmes

Part des femmes actives dans la population résidente permanente de cette tranche d'âges (femmes de 15 à 64 ans), en équivalents plein temps



Le graphique montre, pour chaque année, les valeurs au 2e trimestre.
2010: Rupture de série temporelle

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2023

En 2023, le taux d'activité des femmes, exprimé en équivalents plein temps, se situait à 60,7%.

Le taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans, exprimé en équivalents plein temps, augmente globalement depuis la fin des années 1990. Il était de 60,7% au deuxième trimestre 2023. On observe une légère différence entre les femmes étrangères et les femmes suisses, le taux d'activité des Suissesses s'avérant inférieur. Le taux d'activité en équivalents plein temps est plus élevé chez les hommes (84,1% au deuxième trimestre 2023) que chez les femmes.

Travail à temps partiel

Le taux d'activité est plus élevé lorsqu'il n'est pas mesuré en équivalents plein temps, et ce aussi bien chez les femmes (80,1%) que chez les hommes (87,6%). La différence est plus marquée pour les femmes que pour les hommes. Cette constatation découle notamment du fait que les femmes travaillent plus fréquemment à temps partiel que les hommes.

Selon le type de famille

La présence d'un ou de plusieurs enfants dans le ménage s'accompagne souvent d'une interruption ou d'une baisse significative de l'activité professionnelle des femmes. En 2022, dans les ménages comprenant au moins un enfant de moins de 7 ans, le taux d'activité des femmes, exprimé en équivalents plein temps, se montait à 46,9%. Dans les ménages dont le plus jeune enfant était âgé de 7 à 14 ans, ce taux s'établissait à 58,0%, alors qu'il était de 63,8% dans ceux ne comptant pas d'enfant de moins de 15 ans. Le taux d'activité des femmes tend donc à augmenter avec l'âge des enfants.

Selon le niveau de formation

Le taux d'activité des femmes en équivalents plein temps augmente également avec le niveau de formation. Ainsi, en 2022, celles qui bénéficiaient d'une formation de degré tertiaire présentaient généralement un taux d'activité plus élevé (69,3%) que celles ayant achevé un cursus de degré secondaire II (58,7%) ou n'ayant pas de formation postobligatoire (44,8%).

Méthodologie

L'indicateur montre le taux d'activité net des femmes de 15 à 64 ans, en équivalents plein temps, dans la population résidente permanente au deuxième trimestre de l'année (le taux d'activité est le nombre d'actifs occupés et de chômeurs au sens du BIT, en % de la population résidente permanente). Pour la conversion en équivalents plein temps, on considère le taux d'activité souhaité et recherché par les personnes non actives.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) calcule et publie le taux d'activité professionnelle des femmes tous les trois mois (jusqu'en 2009: tous les ans au 2^e trimestre) dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA). Une révision de la pondération de l'ESPA a conduit à une rupture de la série temporelle en 2010.

Définitions

Personnes actives

Sont considérées comme actives les personnes actives occupées et les chômeurs au sens du BIT. Les personnes actives constituent l'offre de travail.

Sources statistiques

Comptes globaux du marché du travail: *personnes actives = actifs occupés selon le concept intérieur + chômeurs au sens du BIT parmi la population résidente permanente + chômeurs inscrits titulaires d'une autorisation de séjour de durée non permanente*

Enquête suisse sur la population active, relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population: *personnes actives parmi la population résidente permanente*

Chômeurs au sens du BIT (BIT = Bureau international du Travail)

Sont considérées comme chômeurs au sens du BIT les personnes âgées de 15 à 74 ans

- qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence et
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- qui étaient disponibles pour travailler.

Cette définition est conforme aux recommandations du Bureau international du Travail et de l'OCDE et à la définition d'EUROSTAT.

(Voir aussi les notions apparentées: «chômeurs inscrits» et «demandeurs d'emploi inscrits»)

Sources statistiques

Comptes globaux du marché du travail:

chômeurs au sens du BIT dans la population résidente permanente et chômeurs inscrits titulaires d'une autorisation de séjour de durée non permanente

Statistique du chômage au sens du BIT, enquête suisse sur la population active:

chômeurs au sens du BIT parmi la population résidente permanente

Personnes actives occupées

Sont considérées comme actives occupées les personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence,

- ont travaillé au moins une heure contre rémunération
- ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (absence pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou indépendant
- ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées.

Sont compris dans cette définition, indépendamment du lieu où s'exerce l'activité (dans une entreprise, à domicile ou dans un ménage privé): les salariés, les indépendants, les collaborateurs familiaux d'entreprises familiales, les apprentis, les recrues, sous-officiers et officiers qui, pendant l'école de recrues ou le service d'avancement, conservent leur place et leur contrat de travail, les écoliers et les étudiants qui exercent une activité parallèlement à leurs études et les retraités qui continuent de travailler. Les personnes accomplissant uniquement du travail ménager dans leur propre ménage, des activités d'entraide non rémunérées ou d'autres activités bénévoles ne sont pas considérées comme actives occupées.

(Voir aussi la notion apparentée: «emplois»)

Sources statistiques

Statistique de la population active occupée, comptes globaux du marché du travail:

personnes actives occupées selon le concept intérieur

Enquête suisse sur la population active, relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population:

personnes actives occupées parmi la population résidente permanente

Taux d'activité

Taux d'activité = personnes actives / population de référence × 100

Source statistique

Enquête suisse sur la population active, relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population.

On distingue:

- le taux d'activité brut calculé pour la population totale
- le taux d'activité standardisé calculé pour la population de 15 ans et plus
- et le taux d'activité net calculé pour la population de 15 à 64 ans.

Équivalent plein temps

Un équivalent temps plein correspond à un emploi occupé à 100%.

Âge moyen à la sortie du marché du travail

Extrait de l'objectif 3: *Le Conseil fédéral s'efforcera de limiter les incidences [de l'accélération des changements structurels] en promouvant le potentiel de la main-d'œuvre existant dans notre pays, notamment par des programmes de formation continue et de reconversion à l'intention des actifs, par l'application du principe de l'égalité entre les sexes et par une meilleure réinsertion des chercheurs d'emploi.*

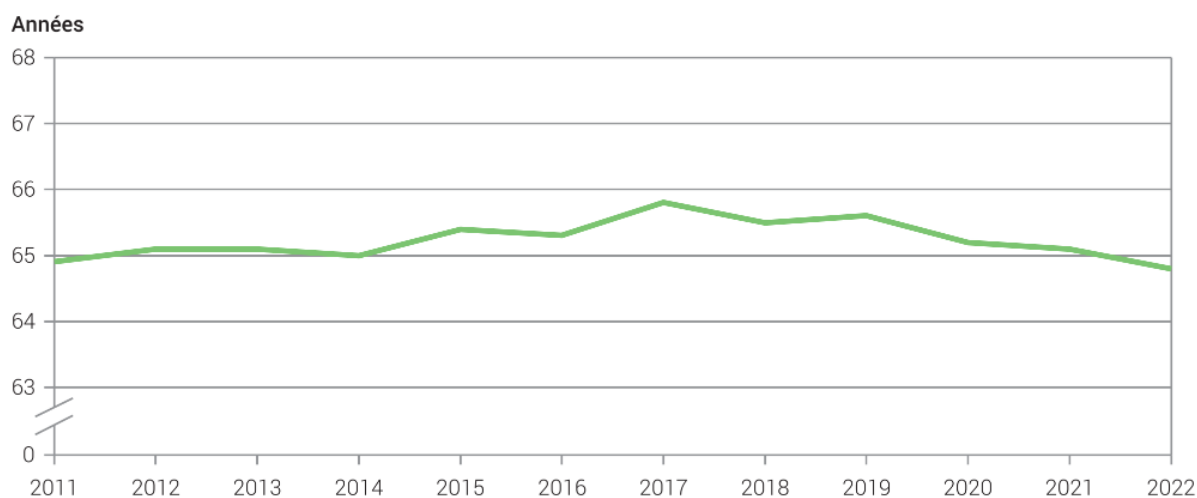
Signification de l'indicateur: L'évolution démographique pose plusieurs défis à la Suisse, dont celui des besoins en main-d'œuvre qualifiée. La structure par âge de la population suisse montre que nombre de personnes qualifiées prendront leur retraite ces prochaines années. De plus, la part de la population active dans l'ensemble de la population diminue. Le maintien de la capacité de travailler gagne donc en importance.

Cet indicateur montre le moment auquel la population quitte la vie active au terme de sa carrière professionnelle. Il est établi sur la base de l'âge moyen pondéré au sortir de la vie professionnelle des personnes de 58 à 75 ans.

Objectif quantifiable: *La Suisse exploite mieux le potentiel qu'offre la main-d'œuvre existant dans le pays. Le taux d'activité professionnelle des femmes augmente, de même que l'âge moyen des personnes quittant le marché du travail.*

Âge moyen à la sortie du marché du travail

Âge moyen pondéré des personnes de 58 à 75 ans



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active

© OFS 2023

En 2022, l'âge moyen au sortir de la vie professionnelle était de 64,8 ans.

L'âge moyen au sortir de la vie active se montait à 64,8 ans en 2022. Il a augmenté de 0,9 an entre 2011 et 2017 et baisse de nouveau depuis. En 2022, les hommes quittaient le marché du travail en moyenne 0,7 an plus tard que les femmes, l'âge légal de la retraite étant plus élevé pour eux. Dans certains cas, la sortie de la vie active se fait en plusieurs étapes, en passant par une réduction progressive du taux d'occupation.

L'âge moyen au sortir de la vie active varie également selon le statut d'activité, la nationalité, la branche économique et la profession exercée.

Ventilation selon la branche économique

Les résultats pour les années 2016 à 2020 montrent que l'âge moyen au sortir de la vie active est le plus élevé chez les personnes actives dans la branche «agriculture et sylviculture» (67,5 ans).

Viennent ensuite les personnes actives dans les arts et les loisirs (67,2 ans) et celles de la branche des activités spécialisées, scientifiques et techniques (67,1 ans). À l'inverse, les personnes actives dans le domaine de la finance et des assurances sont celles qui sortent le plus tôt de la vie active (62,8 ans en moyenne). L'âge moyen au sortir de la vie active est un peu plus bas dans toutes les branches économiques si l'on ne considère que les personnes salariées, c'est-à-dire les personnes actives occupées qui n'ont pas le statut d'indépendant.

Ventilation selon le statut d'activité

Ce constat apparaît d'autant plus clairement si l'on considère les sorties du marché du travail selon le statut d'activité. Entre 2016 et 2020, l'âge moyen au sortir de la vie active était le plus élevé chez les indépendants, avec 67,5 ans. Il était de 64,9 ans chez les personnes salariées. Les personnes au chômage au sens du BIT avaient en moyenne 62,9 ans au sortir de la vie active.

Taux de chômage des 55 à 64 ans

Le taux de chômage au sens du BIT des 55 à 64 ans montre qu'une part importante de ces personnes exercent une activité professionnelle avant de sortir de la vie active: il était de 3,9% en 2022, soit plus bas que le taux de chômage de la population dans son ensemble (4,3%). Le taux de chômage des 55 à 64 ans de nationalité étrangère était cependant plus de deux fois plus élevé que chez les personnes du même groupe d'âge de nationalité suisse. Les personnes de nationalité étrangère sortent par ailleurs plus vite du marché du travail que celles de nationalité suisse.

Méthodologie

Cet indicateur montre l'âge moyen au sortir de la vie active. Il est calculé à partir de l'âge moyen pondéré auquel les personnes de 58 à 75 ans quittent le marché du travail. Ce départ peut avoir lieu à tout âge, mais il est de plus en plus fréquent à partir de l'âge de 58 ans, âge auquel on peut commencer à toucher une rente du 2^e pilier. La limite supérieure a été fixée à 75 ans, la part des personnes actives occupées devenant très faible à partir de cet âge.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) calcule chaque année l'âge moyen au sortir de la vie active dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA).

Sont considérées comme sortant de la vie active, les personnes dont le statut est passé, entre deux interviews de l'ESPA, de personne active à personne non active. La définition internationale du Bureau international du travail (BIT) s'applique ici: une personne doit travailler au moins une heure par semaine pour être considérée comme active sur le marché du travail. Les personnes qui sortent de la vie active sont par conséquent celles qui passent d'une activité professionnelle d'au moins une heure par semaine à aucune activité professionnelle.

Cet indicateur est établi indépendamment de la perception d'une rente de l'un des trois piliers de la prévoyance vieillesse. Il relève donc plutôt du marché du travail que de la prévoyance vieillesse.

Définitions

Personnes actives

Sont considérées comme actives les personnes actives occupées et les chômeurs au sens du BIT. Les personnes actives constituent l'offre de travail.

Sources statistiques

Comptes globaux du marché du travail: *personnes actives = actifs occupés selon le concept intérieur + chômeurs au sens du BIT parmi la population résidente permanente + chômeurs inscrits titulaires d'une autorisation de séjour de durée non permanente*

Enquête suisse sur la population active, relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population: *personnes actives parmi la population résidente permanente*

Taux d'exposition au commerce international

Extrait de l'objectif 4: *En tant qu'économie ouverte de taille moyenne, la Suisse est fortement intégrée à l'économie mondiale. Son marché intérieur est, quant à lui, relativement restreint. Le commerce international de biens et de services et les investissements transnationaux constituent les piliers de l'économie suisse. Le Conseil fédéral souhaite donc continuer à améliorer l'accès aux marchés internationaux et à éliminer les entraves aux échanges commerciaux.*

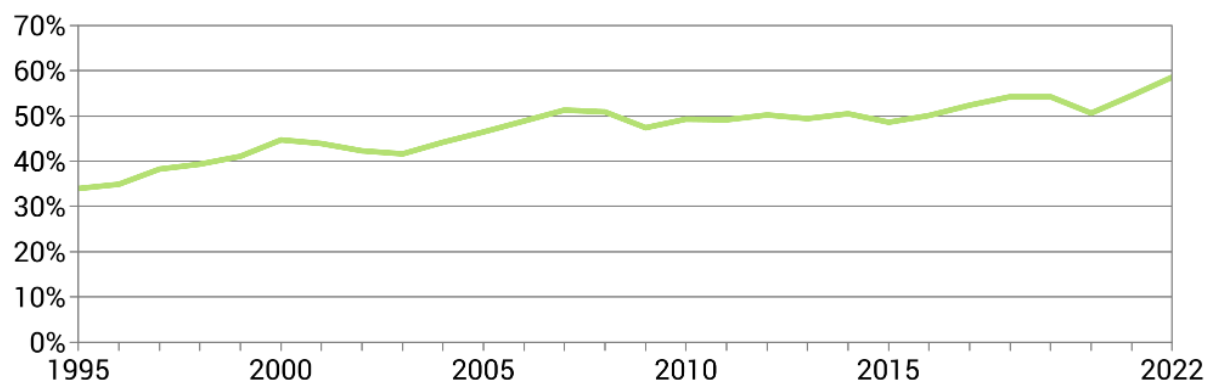
Signification de l'indicateur: La Suisse, qui ne dispose que d'un marché intérieur limité, a besoin du commerce international pour maintenir et développer sa prospérité. Notre pays a besoin des marchés extérieurs pour y écouler sa production et pour importer des biens et des services.

Cet indicateur montre la moyenne des marchandises et des services importés et exportés par la Suisse, rapportée à son produit intérieur brut. Il donne une idée du degré d'ouverture de l'économie suisse et de son intégration dans le commerce mondial. L'indicateur ne renseigne pas sur la balance commerciale de la Suisse.

Objectif quantifiable: *Le taux d'exposition de l'économie suisse au commerce international reste stable ou augmente par rapport à la valeur moyenne enregistrée durant la législature 2015 à 2019. Le volume des échanges commerciaux entre la Suisse et l'UE s'accroît par rapport à la législature précédente.*

Taux d'exposition au commerce international

Moyenne des importations et des exportations de biens* et de services, rapportée au produit intérieur brut, à prix courants



2021 et 2022: provisoire

* sans or non monétaire

Source: OFS – CN

© OFS 2023

En 2022, le taux d'exposition au commerce international de la Suisse était de 58,6%, en augmentation depuis 1995.

Le commerce extérieur de la Suisse s'est globalement développé depuis 1995, malgré des fluctuations liées à la conjoncture. Après une période de recul au début du millénaire, la moyenne des importations et des exportations par rapport au produit intérieur brut (PIB) a augmenté à partir de 2003, pour ensuite reculer suite à la crise financière de 2008. À partir de 2016, le taux d'exposition de la Suisse dans le commerce mondial est resté constamment supérieur au seuil de 50% et atteignait 54,3% en 2019, avant de descendre à 50,6% en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Il se situait à 58,6% en 2022, soit à un niveau supérieur à celui d'avant la pandémie de COVID-19. L'Union européenne (UE) joue un rôle particulièrement important dans le commerce extérieur de la Suisse. Nos principaux partenaires commerciaux dans l'UE sont l'Allemagne, l'Italie et la France.

Rapport entre le commerce de marchandises et celui de services

En 2022, la valeur nominale des exportations de marchandises (sans l'or non monétaire) était environ deux fois et demie plus élevée que la valeur nominale des exportations de services. Ce rapport est resté relativement stable (facteur 2) entre 1995 et 2019, avant d'augmenter ces dernières années. Il a évolué en faveur des services dans les importations: jusqu'en 2008, les importations de marchandises étaient deux fois et demie plus élevées que les importations de services, puis le rapport a égalé celui pour les exportations; il a ensuite diminué encore avant de se stabiliser à environ une fois et demie.

Valeur ajoutée produite en Suisse des exportations

Les trois quarts environ de la valeur ajoutée totale des exportations brutes de la Suisse ont été produits en Suisse en 2016; le reste a été importé sous forme de consommation intermédiaire. La part de la valeur ajoutée produite en Suisse est en général plus élevée pour les exportations de services que pour les exportations de marchandises. Les services sont en effet moins facilement échangeables et les importations de biens intermédiaires jouent un rôle plus important pour les marchandises que pour les services.

Investissements directs

Nos relations économiques avec l'étranger ne se limitent pas à des échanges de marchandises et de services, ils comprennent aussi les échanges de capitaux. Ceux-ci consistent notamment en des investissements directs: en 2021, les capitaux détenus à l'étranger par des investisseurs résidant en Suisse s'élevaient à 1406 milliards de francs. Inversement, des investissements en Suisse sont effectués depuis l'étranger: en 2021, le stock d'investissements étrangers directs en Suisse s'élevait à 1064 milliards de francs. Les investissements directs en Suisse et à l'étranger augmentent avec le temps. Leurs variations ne résultent pas seulement des échanges de capitaux, mais aussi des fluctuations des taux de change.

Méthodologie

Le taux d'exposition dans le commerce international se calcule en divisant la moyenne des importations et des exportations de biens et services par le produit intérieur brut (PIB), à prix courants. Dans les Comptes nationaux (CN), sont réputés importations et exportations les échanges de biens qui impliquent un transfert de propriété entre résidents et non-résidents. Les importations de services comprennent tous les services rendus par des non-résidents à des résidents, les exportations de services tous ceux rendus par des résidents à des non-résidents.

Les importations et les exportations comprennent les échanges de marchandises et les échanges portant sur le fret, les assurances, les transports, les voyages, les droits de licence et les services dans le domaine des communications, de la construction, des banques, de l'information et du commerce.

L'indicateur ne tient pas compte de l'or non monétaire détenu dans l'économie privée comme réserve de valeur pour les exportations et les importations de biens. Il tient compte, en revanche, de l'or non monétaire utilisé dans l'industrie. Est réputé or non monétaire tout or non détenu comme avoir de réserve par les autorités (or monétaire), autrement dit tout or détenu dans l'économie comme réserve de valeur ou à d'autres fins (industrielles).

Les données sur le produit intérieur brut et sur les importations et exportations de biens et de services sont publiées annuellement par l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans le cadre des Comptes nationaux (CN). Pour ce qui est des échanges de marchandises et de services avec d'autres pays, les comptes nationaux (CN) se fondent principalement sur la statistique du commerce extérieur de l'Administration fédérale des douanes et sur la balance des paiements de la Banque nationale suisse.

Définitions

Produit intérieur brut (PIB)

Le produit intérieur brut (PIB) est l'agrégat de référence mesurant l'activité économique. Il correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par les différents agents économiques résidents, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits. Le PIB est calculé à prix courants et aux prix de

l'année précédente. Son évolution aux prix de l'année précédente correspond à la croissance économique.

Volume des échanges commerciaux entre la Suisse et l'UE

Extrait de l'objectif 4: *Un accès sans entraves au marché intérieur européen est d'une grande importance pour la prospérité de la Suisse. L'UE restera le principal partenaire économique de la Suisse durant la nouvelle législature.*

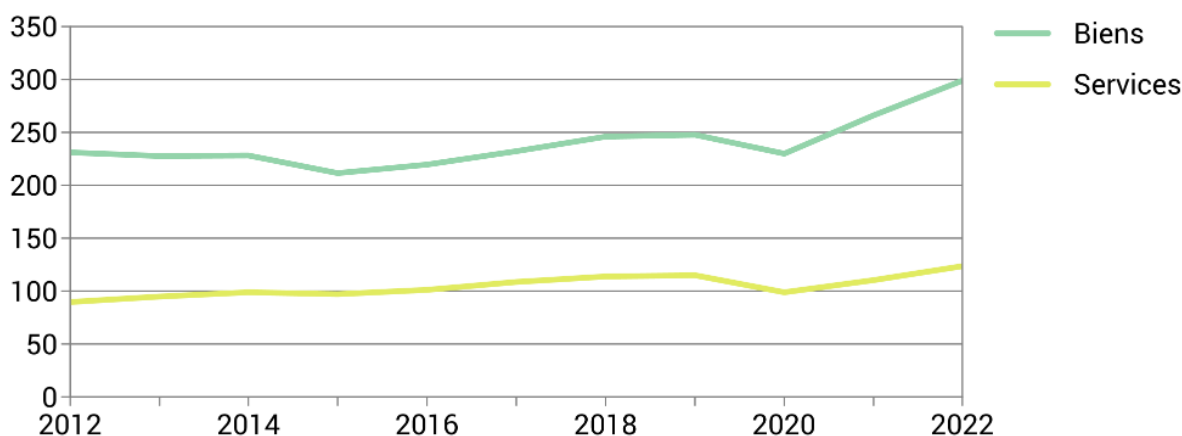
Signification de l'indicateur: L'intégration à l'économie mondiale est d'une importance capitale pour maintenir et développer la prospérité de la Suisse, pays dont le marché intérieur est restreint. Le commerce international de biens et de services passe par l'accès aux marchés internationaux. Le principal partenaire commercial de la Suisse est l'Union européenne (UE).

Cet indicateur montre le volume des échanges commerciaux entre la Suisse et l'UE en milliards de francs suisses. Ce volume correspond à la somme des importations et des exportations de biens et de services échangés chaque année entre la Suisse et l'UE. L'indicateur ne tient pas compte des fluctuations du niveau des prix.

Objectif quantifiable: *Le taux d'exposition de l'économie suisse au commerce international reste stable ou augmente par rapport à la valeur moyenne enregistrée durant la législature 2015 à 2019. Le volume des échanges commerciaux entre la Suisse et l'UE s'accroît par rapport à la législature précédente.*

Volume des échanges commerciaux entre la Suisse et l'UE

Somme des biens et des services importés et exportés, en milliards de francs, à prix courants



Sources: BNS - balance des transactions courantes; OFDF - statistique du commerce extérieur

© OFS 2023

En 2022, le commerce de biens et le commerce de services entre la Suisse et l'UE ont atteint des volumes respectifs de près de 299 et 124 milliards de francs.

Dans l'ensemble, la valeur des biens échangés entre la Suisse et l'UE (sans le Royaume-Uni) a augmenté par rapport à 2012. Elle a baissé en 2015, du fait notamment de la mauvaise conjoncture dans la zone euro pendant et après la crise de l'euro entre 2010 et 2015, ainsi que de l'abandon du cours plancher de l'euro par la Banque nationale suisse au début de 2015.

Le volume des biens échangés a augmenté ensuite jusqu'en 2019. Il a baissé temporairement en 2020 dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Depuis, le volume des marchandises échangées augmente à nouveau: la valeur des biens échangés entre la Suisse et l'UE s'est élevée à 299 milliards de francs suisses en 2022.

Le volume des services échangés entre la Suisse et l'UE (sans le Royaume-Uni) a augmenté entre 2012 et 2019. Contrairement à celui des biens, il n'a pas enregistré de baisse significative en 2015.

Comme pour celui des biens, la pandémie de COVID-19 a fait baisser temporairement le volume des services en 2022. La Suisse et l'UE ont échangé des services pour une valeur de 124 milliards de francs.

Le volume des échanges entre la Suisse et l'UE dépend entre autres de la conjoncture économique et de la demande de biens et de services qui en découle dans la zone considérée, de même que d'autres facteurs externes, comme la pandémie de COVID-19 en 2020 et en 2021.

Rapport entre les importations et les exportations

Si l'on considère les importations et les exportations séparément, on constate que dans les échanges avec l'UE, la Suisse importe généralement plus de biens qu'elle n'en exporte: en 2022, la Suisse a importé des biens pour une valeur de 161 milliards de francs et en a exporté pour 138 milliards de francs. Elle a ainsi importé 1,17 fois plus de marchandises qu'elle n'en a exportées. Un rapport qui était encore de 1,25 en 2012 et tend à baisser depuis.

Le rapport entre importations et exportations est comparable pour les échanges de services: la Suisse a importé pour 68 milliards de francs de services en 2022 et en a exporté pour 55 milliards de francs, soit un rapport de 1,23 en faveur des importations. Ce rapport tend à s'accroître depuis 2012.

Principaux partenaires commerciaux de la Suisse

La Suisse entretient des relations commerciales non seulement avec l'UE, avec laquelle elle a réalisé plus de la moitié de ses échanges en 2022 (58%), mais aussi avec d'autres pays. Le volume des biens échangés avec les États-Unis représentait 13% du volume total, les échanges avec la Chine 7%, ceux avec le Japon et le Royaume-Uni 3% chacun et les échanges avec le reste du monde 16% du volume total.

Quant aux échanges de services entre la Suisse et ses partenaires, ils étaient attribuables en 2022 pour 42% à l'UE, pour 24% aux États-Unis, pour 8% au Royaume-Uni, pour 3% à la Chine et pour 23% aux autres pays.

Principaux partenaires commerciaux de l'UE

Les États-Unis comptaient parmi les principaux partenaires commerciaux de l'UE en 2022, avec une part de 16% des échanges de biens de l'UE. Venaient ensuite la Chine (15%), et le Royaume-Uni (10%). Les autres partenaires commerciaux de l'UE pour les échanges de biens étaient la Suisse (6%), la Russie (5%), la Norvège et la Turquie (4% chacune) et le Japon (3%). Les 37% restants concernaient des échanges avec les autres pays.

Pour ce qui est du volume des services échangés, les États-Unis représentaient également un partenaire important de l'UE en 2022, avec une part de 28%. Venait ensuite le Royaume-Uni (18%). La part de la Suisse aux échanges de services de l'UE se montait à 9% en 2022. Elle était plus importante que celles de la Chine (5%) et du Japon (2%). Les échanges de services de l'UE avec le reste du monde représentaient 38% du volume total.

Méthodologie

Cet indicateur présente la somme des importations et des exportations de biens et de services entre la Suisse et l'UE en milliards de francs suisses, à prix courants.

Les données concernant les biens sont tirées de la statistique du commerce extérieur de l'Administration fédérale des douanes (AFD) et ne tiennent pas compte des métaux précieux, des pierres précieuses et semi-précieuses, des objets d'art et d'antiquité, de l'or à usage non monétaire, de l'argent ni des pièces de monnaie (total 1).

Les données sur les services proviennent de la balance des transactions courantes de la Banque nationale suisse (BNS). Elles englobent les transports, le tourisme, les prestations d'assurances, les services financiers, les droits de licence, les services de télécommunication, services informatiques et services d'information, la recherche et développement, les services de conseil en gestion, les services techniques, liés au commerce et autres services en entreprise et les «autres services».

À noter que le total des biens et des services donné par l'indicateur ne correspond pas à celui de la balance des paiements, les indications sur le commerce de biens étant tirées de la statistique du commerce extérieur (les compléments concernant le commerce de biens et le commerce de transit ne

sont donc pas pris en compte, contrairement à ce que prévoit la méthodologie de la balance des paiements).

Collectées chaque mois pour les biens et tous les trimestres pour les services, les données de l'indicateur sont publiées conjointement par l'Administration fédérale des douanes et la Banque nationale suisse.

Taux de diplômés du degré secondaire II

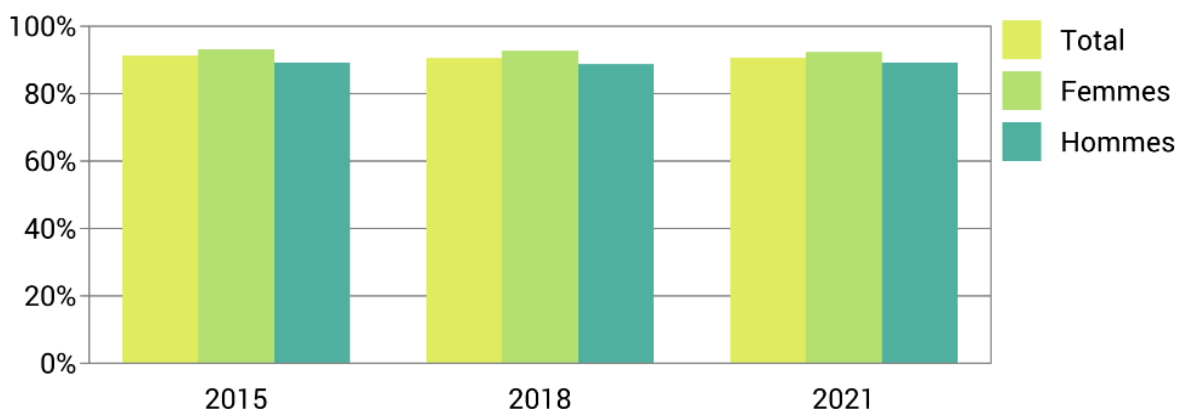
Extrait de l'objectif 5: *La Suisse occupe une position de leader dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) et sa réputation en tant que pôle économique et intellectuel concurrentiel n'est plus à faire. Le Conseil fédéral entend que la Suisse maintienne sa position de leader dans un contexte international marqué par un accroissement de la concurrence et de profondes mutations dues à l'avènement du numérique. [...] Le Conseil fédéral estime que le renforcement et le développement du système dual de formation sont des mesures essentielles pour garantir le maintien de l'avantage concurrentiel de la Suisse dans le domaine de la formation. Pour pallier la pénurie de main-d'œuvre, il s'agira de faire en sorte que le système de formation tienne mieux compte et de façon plus dynamique des besoins du marché.*

Signification de l'indicateur: Après la scolarité obligatoire, la plupart des jeunes passent au degré secondaire II. L'obtention d'un diplôme de ce degré permet d'accéder au niveau de formation supérieur, mais aussi d'acquérir les qualifications requises pour entrer dans la vie active. Le degré secondaire II comprend des filières professionnelles (formation professionnelle initiale) et des filières de formation générale (écoles de maturité gymnasiale et écoles de culture générale). Cet indicateur donne la part des jeunes adultes de 25 ans maximum issus de l'école obligatoire qui ont acquis, pendant l'année considérée, une première certification du degré secondaire II en Suisse.

Objectif quantifiable: *Dans le système de formation perméable et de haute qualité, la formation professionnelle et la culture générale sont renforcées, elles qui sont des piliers importants de l'encouragement d'une relève qualifiée. Le taux de diplômés du degré secondaire II augmente, et le taux de chômage des jeunes reste à un niveau bas en comparaison internationale.*

Taux de certification du degré secondaire II

Part des personnes jusqu'à 25 ans ayant acquis une certification du degré secondaire II* dans la population de référence du même âge



*première certification obtenue pendant l'année considérée

Source: OFS – analyses longitudinales dans le domaine de la formation

© OFS 2023

En 2021, 90,7% des personnes de 25 ans au maximum issues de l'école obligatoire étaient titulaires d'un diplôme du degré secondaire II.

En 2021, 90,7% des jeunes adultes de 25 ans maximum ont acquis une certification du degré secondaire II. Le taux était légèrement plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Le degré secondaire II comprend les diplômes de la filière professionnelle et ceux de la filière générale. Les hommes obtiennent plus souvent un certificat de formation professionnelle, les femmes un certificat de formation générale.

Personnes sans formation postobligatoire

L'obtention d'un certificat du degré secondaire II est une condition minimum pour qui veut mettre toutes les chances de son côté sur le marché du travail. Sur ce marché, les perspectives sont en effet limitées pour les personnes sans formation postobligatoire. En 2022, celles-ci représentaient 13,9% de la population de 15 à 64 ans.

Passages au degré tertiaire

Un certificat du degré secondaire II permet d'accéder au degré tertiaire. Sur l'ensemble des personnes qui en ont obtenu un en 2016, 51,2% ont commencé une formation au degré tertiaire dans les cinq années qui ont suivi. Parmi les personnes ayant commencé une formation au degré tertiaire, la part de celles ayant suivi une formation générale au degré secondaire II (maturité gymnasiale ou certificat d'une école de culture générale) était presque trois fois plus élevée que celle des personnes ayant suivi une formation professionnelle initiale (certificat fédéral de capacité, attestation fédérale de formation professionnelle, maturité professionnelle).

Méthodologie

Cet indicateur donne la proportion, parmi les jeunes adultes de 25 ans au maximum issus de l'école obligatoire, de ceux qui ont obtenu en Suisse un premier titre du degré secondaire II durant l'année de référence. Un tel titre peut être un certificat fédéral de capacité (CFC), une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), un certificat de maturité gymnasiale ou un certificat d'une école de culture générale. L'indicateur tient compte également des titres décernés par les écoles internationales en Suisse, conformément à la statistique des diplômes (SBA).

L'indicateur est calculé comme un taux net en cumulant, pour toutes les cohortes d'âge considérées, les pourcentages de personnes diplômées par rapport à la population de référence du même âge. Pour améliorer la stabilité des résultats, on a calculé une moyenne mobile sur trois ans. Le taux pour l'année X correspond à la moyenne des taux des années X-1, X et X+1.

La population de référence comprend toutes les personnes qui étaient domiciliées en Suisse au terme de leur scolarité obligatoire. Ne sont pas considérés les frontaliers ni les personnes arrivées en Suisse récemment et après avoir achevé leur scolarité obligatoire. Les jeunes qui ont quitté notre pays avant d'obtenir un certificat du degré secondaire II ne sont pas non plus pris en considération.

La formation élémentaire, le préapprentissage et les formations transitoires ne sont pas pris en compte. La maturité professionnelle n'est pas non plus considérée, car il s'agit d'un deuxième titre (obtenu après le certificat fédéral de capacité ou en parallèle).

Le taux de première certification au degré secondaire II est publié annuellement par l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans le cadre du projet d'«analyses longitudinales dans le domaine de la formation» (LABB). Les données sur la population de référence proviennent de la statistique de la population et des ménages (STATPOP).

Définitions

Degré secondaire II

Le degré secondaire II offre une formation après l'enseignement obligatoire de base. Il commence, d'après le concordat HarmoS, onze ans après le début du degré primaire (lorsque les élèves sont dans leur 16e année) et comprend des filières de formation générale, d'une part, et des filières professionnelles, d'autre part. Les formations durent en général de deux à quatre ans et s'achèvent par l'obtention d'un certificat de maturité, d'un certificat de culture générale, d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Les titres du degré secondaire II autorisent leurs titulaires à poursuivre une formation au degré tertiaire. Voir : Ecoles de culture générale, Formation professionnelle, Maturité gymnasiale, Maturité professionnelle, Maturité spécialisée.

Formation achevée de la formation professionnelle supérieure

Extrait de l'objectif 5: *Le Conseil fédéral estime que le renforcement et le développement du système dual de formation sont des mesures essentielles pour garantir le maintien de l'avantage concurrentiel de la Suisse dans le domaine de la formation. Pour pallier la pénurie de main-d'œuvre, il s'agira de faire en sorte que le système de formation tienne mieux compte et de façon plus dynamique des besoins du marché.*

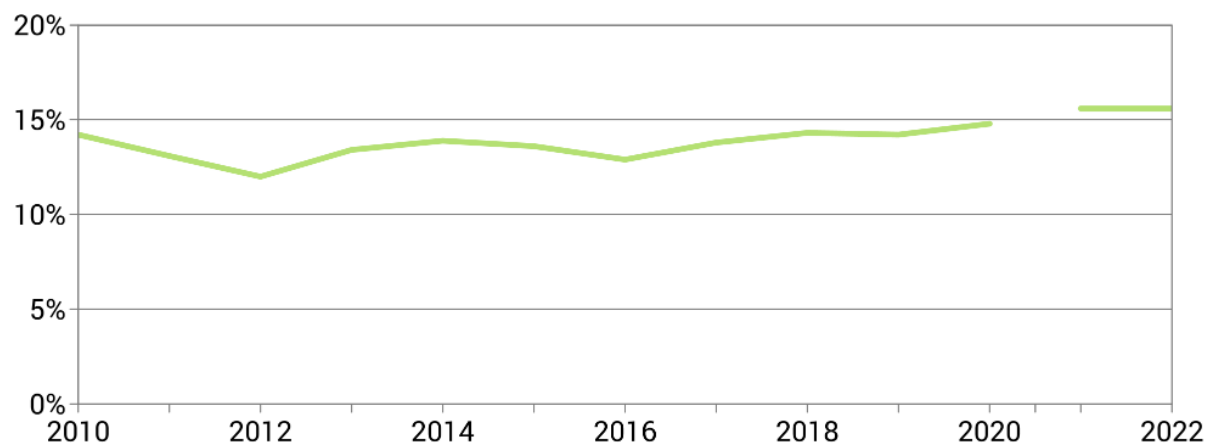
Signification de l'indicateur: Au niveau tertiaire, on fait la distinction entre les diplômes des hautes écoles (universitaires, spécialisées et pédagogiques) et ceux de la formation professionnelle supérieure (examens professionnels supérieurs et filières des hautes écoles spécialisées). La formation professionnelle supérieure est axée sur l'acquisition d'une expérience professionnelle et combine enseignement théorique et formation pratique en entreprise. En lien étroit avec le marché du travail, elle permet de compléter et d'approfondir des compétences spécialisées ainsi que d'acquérir des compétences en matière de gestion d'entreprise.

Cet indicateur donne la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de formation professionnelle supérieure par rapport à la population résidente permanente de la Suisse.

Objectif quantifiable: *Dans le système de formation perméable et de haute qualité, la formation professionnelle et la culture générale sont renforcées, elles qui sont des piliers importants de l'encouragement d'une relève qualifiée. Le taux de diplômés du degré secondaire II augmente, et le taux de chômage des jeunes est à un niveau bas en comparaison internationale.*

Formations achevées de la formation professionnelle supérieure

Par rapport à la population résidente permanente des 30 à 34 ans



2021: rupture de série temporelle

Source: OFS – ESPA

© OFS 2023

En 2022, 15,6% des 30 à 34 ans étaient titulaires d'un diplôme de formation professionnelle supérieure comme niveau de formation le plus élevé.

La part des personnes de 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de formation professionnelle supérieure dans la population résidente du même âge se situait à 15,6% en 2022, soit au-dessus du niveau de 2010. En comparaison, près de 37,9% des personnes de ce groupe d'âge disposaient en 2022 d'un diplôme d'une haute école comme niveau de formation le plus élevé. Certaines personnes sont diplômées aussi bien d'une formation professionnelle supérieure que d'une haute école.

Comparaison avec l'ensemble de la population active

Si l'on considère la population résidente permanente de 25 à 64 ans, 15% possédaient en 2022 un diplôme de formation professionnelle supérieure comme niveau de formation le plus élevé; 29,7% du

même groupe étaient titulaires d'un diplôme d'une haute école. La proportion de personnes diplômées du degré tertiaire a globalement progressé au cours des dernières années.

Selon le type de diplôme

Près de 29 200 diplômes de formation professionnelle supérieure ont été décernés en 2022, dont 15 600 diplômes fédéraux attestant la réussite d'un examen professionnel, 10 400 diplômes d'une école supérieure et 2700 diplômes fédéraux attestant la réussite d'un examen professionnel supérieur. Les 500 diplômes restants étaient des titres de formation professionnelle supérieure non réglementés au niveau fédéral. Le nombre de diplômes décernés pour des formations professionnelles supérieures réglementées par la Confédération a augmenté depuis 2010 alors que l'on observe une baisse des diplômes non réglementés au niveau fédéral.

Méthodologie

Cet indicateur mesure la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans dont le diplôme de formation professionnelle supérieure est la formation achevée la plus élevée, dans la population résidente permanente de la Suisse.

Les formations achevées de la formation professionnelle supérieure sont relevées chaque année par l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA). En 2010, des modifications ont été apportées à l'ESPA, qui ont conduit à une rupture de la série chronologique (passage à une enquête en continu et révision du questionnaire). Les données n'étant pas comparables, les chiffres antérieurs à 2010 n'apparaissent pas dans le graphique de l'indicateur.

En 2021, l'enquête ESPA est passée d'une enquête purement téléphonique à une enquête en multimode (enquête par Internet et par téléphone) où le relevé par Internet est privilégié. En outre, le questionnaire 2021 a été quelque peu modifié pour correspondre à la nouvelle réglementation Eurostat, en vigueur dès janvier 2021 également. Ces changements génèrent une rupture de série sur une partie des résultats entre 2020 et 2021.

Définitions

Formation professionnelle supérieure

Les formations professionnelles supérieures sont accessibles aux étudiants qui ont achevé une formation professionnelle de plusieurs années du degré secondaire II ou une formation équivalente. Les programmes sont orientés sur la profession, couvrent plusieurs disciplines et durent au moins un an. La formation professionnelle supérieure englobe les examens fédéraux (examens professionnels et examens professionnels supérieurs) ainsi que les filières de formation des écoles supérieures. Les titulaires d'un diplôme de la formation professionnelle supérieure (diplôme ES, brevet ou diplôme fédéral) doivent être aptes à assumer des fonctions techniques ou dirigeantes à un niveau de cadre moyen. Les formations sont fortement axées sur la pratique. Voir : Loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002, 412.10, chap. 3.

Degré tertiaire

On distingue deux filières au degré tertiaire : la formation professionnelle supérieure et les hautes écoles. La formation professionnelle supérieure comporte une grande variété de formations (env. 460 diplômes). Les diplômes décernés par les écoles supérieures et les écoles techniques, ainsi que les examens professionnels et les examens professionnels supérieurs sont reconnus par la Confédération et les cantons. Ils impliquent une formation achevée du degré secondaire II et, dans le second cas, quelques années d'expérience professionnelle. Les hautes écoles comprennent les hautes écoles universitaires (c.-à.-d. les universités cantonales et les écoles polytechniques fédérales), hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques, ainsi que d'autres institutions du domaine des hautes écoles partiellement ou totalement financées par des fonds publics (comme par exemple, l'institut fédéral des hautes études dans la formation professionnelle ou l'institut universitaire Kurt Bösch). Ces formations sont couronnées par un diplôme, un bachelor, un master ou un doctorat (uniquement dans les hautes écoles universitaires).

Taux de chômage des jeunes

Extrait de l'objectif 5: *Le Conseil fédéral estime que le renforcement et le développement du système dual de formation sont des mesures essentielles pour garantir le maintien de l'avantage concurrentiel de la Suisse dans le domaine de la formation. Pour pallier la pénurie de main-d'œuvre, il s'agira de faire en sorte que le système de formation tienne mieux compte et de façon plus dynamique des besoins du marché.*

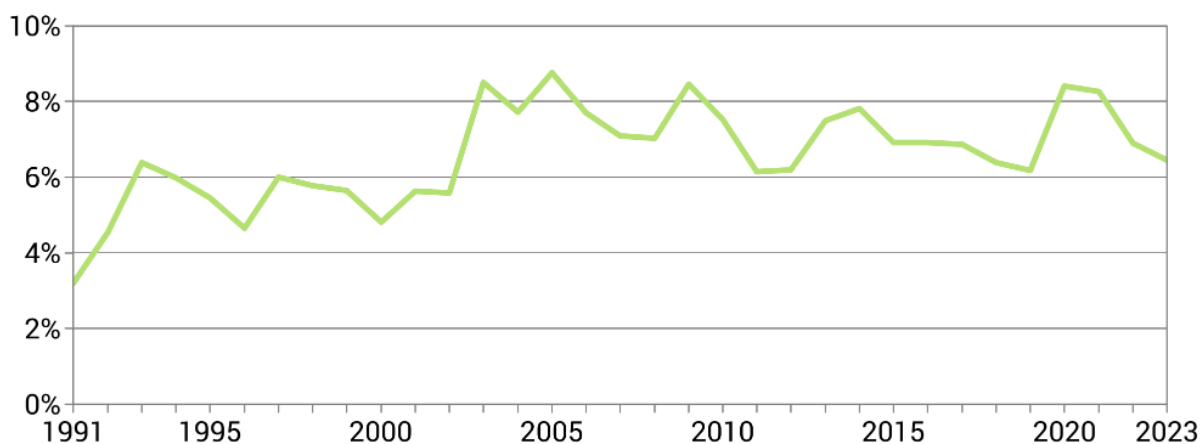
Signification de l'indicateur: Le système économique doit permettre aux jeunes, comme à leurs aînés, d'avoir un travail qui leur donne les moyens de gagner leur vie. Il est donc important que le système de formation leur transmette le savoir et les compétences dont ils auront besoin sur le marché du travail de la manière la plus efficace possible. Le chômage des jeunes est lié à la question de la formation professionnelle et de l'offre de places d'apprentissage pour les jeunes quittant l'école. La Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail ont pris des mesures pour enrichir l'offre de places d'apprentissage. Les offres de raccordement entre la scolarité obligatoire et le monde du travail servent à préparer les jeunes à la formation professionnelle initiale et contribuent à réduire le chômage des jeunes.

Le taux de chômage des jeunes selon la définition du Bureau international du travail (BIT) indique la part de personnes au chômage dans la population des 15 à 24 ans.

Objectif quantifiable: *Dans le système de formation perméable et de haute qualité, la formation professionnelle et la culture générale sont renforcées, elles qui sont des piliers importants de l'encouragement d'une relève qualifiée. Le taux de diplômés du degré secondaire II augmente, et le taux de chômage des jeunes reste à un niveau bas en comparaison internationale.*

Taux de chômage des jeunes au sens du BIT

Part des personnes au chômage dans la population active des 15 à 24 ans



Le graphique montre, pour chaque année, les valeurs du 2e trimestre.

Source: OFS – ESPA

© OFS 2023

En 2023, le taux de chômage des jeunes a légèrement baissé par rapport à l'année précédente pour atteindre 6,4%.

Tout en accusant des fluctuations, le taux de chômage au sens du BIT des jeunes âgés de 15 à 24 ans a globalement augmenté depuis 1991. Il se chiffrait à 6,4% au deuxième trimestre de 2023 et s'avérait ainsi 1,7 fois plus élevé que celui de la population active (3,7%).

Les causes de ces fluctuations sont variées: la conjoncture exerce par exemple une forte influence sur le chômage des jeunes. Lorsque l'économie tourne au ralenti, les entreprises réduisent leurs effectifs en ne remplaçant pas les départs naturels, ce qui ne facilite pas l'insertion professionnelle des jeunes.

Comparaison internationale

En comparaison internationale, le taux de chômage au sens du BIT des jeunes en Suisse est relativement faible. En 2023, ce taux s'élevait à 14% en moyenne (au deuxième trimestre) dans l'UE. Parmi les pays de l'UE, l'Allemagne et la Slovénie ont affiché en 2023 des taux de chômage des jeunes inférieurs à celui de la Suisse. Ce taux était le plus élevé en Grèce et en Espagne.

Jeunes ni en emploi ni en formation

En Suisse, la part des jeunes de 15 à 24 ans sans emploi ne suivant pas d'études ou de formation (taux NEET: Not in Education, Employment or Training) se situait à 6,4% en 2020 et était donc inférieure à la moyenne de l'UE (11,1%). L'Islande, la Norvège et les Pays-Bas présentaient des taux NEET inférieurs à celui de la Suisse.

Méthodologie

Le taux de chômage des jeunes indique la part de chômeurs au sens du BIT parmi les personnes actives âgées de 15 à 24 ans faisant partie de la population résidente permanente. Le taux de chômage au sens du BIT est calculé et publié chaque trimestre par l'Office fédéral de la statistique (OFS), dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA).

Définitions

Chômeurs au sens du BIT (BIT = Bureau international du Travail)

Sont considérées comme chômeurs au sens du BIT les personnes âgées de 15 à 74 ans

- qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence et
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- qui étaient disponibles pour travailler.

Cette définition est conforme aux recommandations du Bureau international du Travail et de l'OCDE et à la définition d'EUROSTAT.

(Voir aussi les notions apparentées: «chômeurs inscrits» et «demandeurs d'emploi inscrits»)

Sources statistiques

Comptes globaux du marché du travail:

chômeurs au sens du BIT dans la population résidente permanente et chômeurs inscrits titulaires d'une autorisation de séjour de durée non permanente

Statistique du chômage au sens du BIT, enquête suisse sur la population active:

chômeurs au sens du BIT parmi la population résidente permanente

Taux de chômage au sens du BIT (BIT = Bureau international du Travail)

Taux de chômage au sens du BIT = chômeurs au sens du BIT / personnes actives × 100

Source statistique

Statistique du chômage au sens du BIT, enquête suisse sur la population active

Taux de chômage des personnes diplômées des hautes écoles

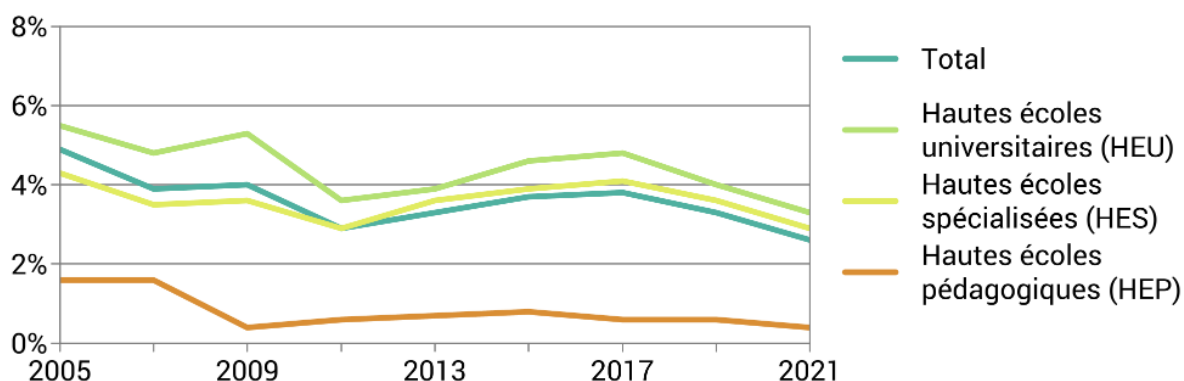
Extrait de l'objectif 5: *Le Conseil fédéral estime que le renforcement et le développement du système dual de formation sont des mesures essentielles pour garantir le maintien de l'avantage concurrentiel de la Suisse dans le domaine de la formation. Pour pallier la pénurie de main-d'œuvre, il s'agira de faire en sorte que le système de formation tienne mieux compte et de façon plus dynamique des besoins du marché.*

Signification de l'indicateur: Un système d'éducation performant se caractérise entre autres par la formation de diplômés de hautes écoles (HE) hautement qualifiés, qui peuvent s'intégrer sans grandes difficultés dans la vie active et trouver une activité professionnelle correspondant à leurs attentes. Le taux de chômage au sens du BIT indique la part des diplômés HE qui n'ont pas d'activité professionnelle environ un an après la fin de leurs études, mais qui aimeraient en exercer une. Il ne permet pas de savoir si l'éventuelle activité professionnelle des personnes diplômées HE correspond à leur niveau de formation, ni de conclure à une plus ou moins grande efficacité des différents types de haute école.

Objectif quantifiable: *Les hautes écoles conservent et renforcent leurs profils spécifiques de haute école, qui répondent aux besoins des personnes, de la société et du monde économique.*

Taux de chômage des personnes diplômées des hautes écoles

Personnes diplômées des hautes écoles qui sont au chômage au sens du BIT un an après la fin des études, selon le type de haute école



Première enquête des années de diplôme 2004-2020; 2021 : révision du questionnaire
HEU: diplôme, licence, examen d'Etat, master; HES: diplôme, bachelor; HEP: diplôme, bachelor, master

Source: Office fédéral de la statistique

© OFS 2022

En 2021, le taux de chômage des personnes diplômées des hautes écoles atteignait 2,6%, un niveau inférieur à celui de la population dans son ensemble.

Le taux de chômage au sens du BIT des personnes diplômées des hautes écoles, un an après l'obtention d'un diplôme, a reculé entre 2005 et 2011. Il a ensuite de nouveau augmenté jusqu'en 2017, pour atteindre une moyenne de 2,6% en 2021, en recul (0,7 point de pourcentage) par rapport à 2019. En comparaison, le taux de chômage au sens du BIT de la population résidente permanente s'élevait à 5,1% en 2021. Le taux de chômage est plus élevé chez les titulaires d'un master d'une haute école universitaire (3,3%) et chez les titulaires d'un bachelor d'une haute école spécialisée (2,9%) que chez les diplômés des hautes écoles pédagogiques (0,4%). Ces écarts ne permettent pas de tirer des conclusions sur l'efficacité des différents types de hautes écoles.

Le taux de chômage cinq ans après la fin des études

Cinq ans après la fin des études, le taux de chômage au sens du BIT enregistré en 2021 parmi les diplômés des hautes écoles est globalement inférieur à celui mesuré un an après la fin des études.

Adéquation entre le niveau de formation et l'activité exercée

En 2021, 80,5% des titulaires d'un diplôme d'une haute école en emploi avaient, un an après la fin de leurs études, une place de travail exigeant un tel diplôme et exerçaient donc une activité en rapport avec leur niveau de formation. La proportion la plus élevée s'observait chez les diplômés des hautes écoles pédagogiques (94,5%), suivis des titulaires d'un master d'une haute école universitaire (86,4%). La proportion la plus faible s'observait chez les titulaires d'un bachelor d'une haute école spécialisée (65,9%).

Sous-emploi et suremploi

En 2021 toujours, cinq ans après la fin de leurs études, plus de 86,3% des diplômés des hautes écoles étaient satisfaits de leur taux d'occupation. Parmi les titulaires d'un master d'une haute école universitaire et les titulaires d'un bachelor d'une haute école spécialisée, resp. 10,7% et 9,8% auraient souhaité réduire leur taux d'occupation, et resp. 4,8% et 3,1% auraient souhaité l'augmenter. Parmi les personnes diplômées des hautes écoles pédagogiques, 5,2% auraient souhaité un taux d'occupation plus élevé et 5,3% un taux d'occupation moins élevé.

Méthodologie

Ce taux de chômage au sens du BIT a été calculé sur la base des données de la première enquête auprès des personnes diplômées HE un an après obtention d'un diplôme d'une haute école suisse. Les niveaux de diplôme suivants ont été retenus :

- Hautes écoles universitaires (HEU): diplôme, licence, examen d'Etat, master
- Hautes écoles spécialisées (HES): diplôme, bachelor
- Hautes écoles pédagogiques (HEP) diplôme, bachelor, master

Font partie des chômeurs au sens du BIT les personnes

- qui n'ont exercé aucune activité lucrative la semaine de référence,
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- qui étaient disponibles pour travailler.

Cette définition est conforme aux recommandations du Bureau international du Travail (BIT) et à la définition d'EUROSTAT. Le taux de chômage au sens du BIT des personnes diplômées des hautes écoles est établi tous les deux ans par l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans le cadre de l'enquête auprès des personnes diplômées des hautes écoles.

Définitions

Personnes actives

Sont considérées comme actives les personnes actives occupées et les chômeurs au sens du BIT. Les personnes actives constituent l'offre de travail.

Sources statistiques

Comptes globaux du marché du travail:

personnes actives = actifs occupés selon le concept intérieur + chômeurs au sens du BIT parmi la population résidente permanente + chômeurs inscrits titulaires d'une autorisation de séjour de durée non permanente

Enquête suisse sur la population active, relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population:

personnes actives parmi la population résidente permanente

Chômeurs au sens du BIT (BIT = Bureau international du Travail)

Sont considérées comme chômeurs au sens du BIT les personnes âgées de 15 à 74 ans

- qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence et
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- qui étaient disponibles pour travailler.

Cette définition est conforme aux recommandations du Bureau international du Travail et de l'OCDE et à la définition d'EUROSTAT.

(Voir aussi les notions apparentées: «chômeurs inscrits» et «demandeurs d'emploi inscrits»)

Sources statistiques

Comptes globaux du marché du travail:

chômeurs au sens du BIT dans la population résidente permanente et chômeurs inscrits titulaires d'une autorisation de séjour de durée non permanente

Statistique du chômage au sens du BIT, enquête suisse sur la population active:

chômeurs au sens du BIT parmi la population résidente permanente

Taux de chômage au sens du BIT (BIT = Bureau international du Travail)

Taux de chômage au sens du BIT = chômeurs au sens du BIT / personnes actives × 100

Source statistique

Statistique du chômage au sens du BIT, enquête suisse sur la population active

Impact des publications scientifiques suisses

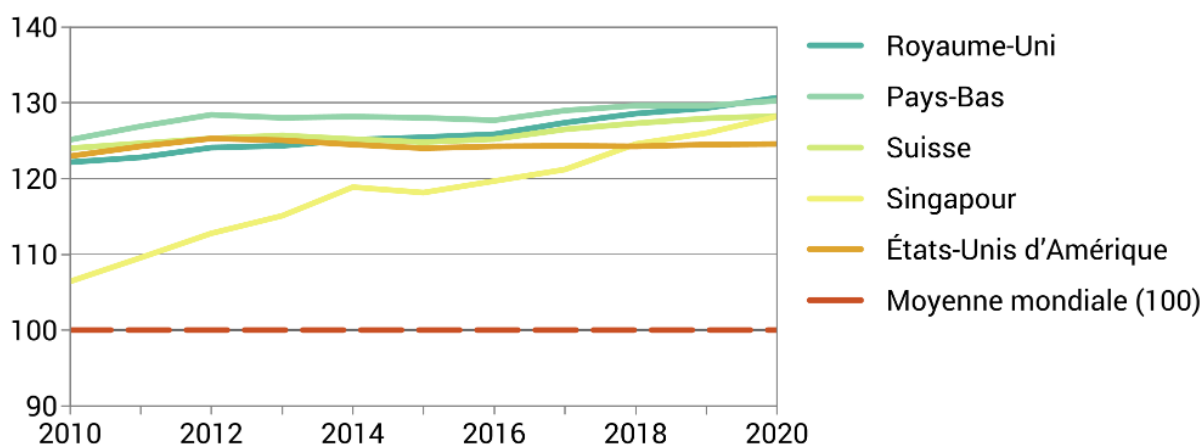
Extrait de l'objectif 5: *La Suisse occupe une position de leader dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) et sa réputation en tant que pôle économique et intellectuel concurrentiel n'est plus à faire. Le Conseil fédéral entend que la Suisse maintienne sa position de leader dans un contexte international marqué par un accroissement de la concurrence et de profondes mutations dues à l'avènement du numérique.*

Signification de l'indicateur: La recherche, le développement et la technologie sont des moteurs importants de la capacité d'innovation et renforcent la compétitivité d'un pays. Un des principaux moyens de diffuser le savoir acquis par la recherche est la publication d'articles dans des revues scientifiques. L'effet de ces publications (ou leur impact) est mesuré par le nombre de citations dont elles font l'objet par d'autres chercheurs, ce qui permet d'estimer la place occupée par tel ou tel pays en comparaison internationale ou dans un domaine de recherche particulier. Le volume des publications importe donc peu: c'est leur effet en comparaison internationale qui est déterminant. Cet indicateur montre l'impact des publications scientifiques suisses en comparaison internationale.

Objectif quantifiable: *La Suisse reste parmi les nations de pointe dans les domaines de la science, de la recherche et de l'innovation.*

Impact des publications scientifiques

Indice relatif de citations sur une échelle de 0 (basse) à 200 (élevée)



Moyenne glissante sur 5 ans

Source: Clarivate Analytics, élaboration: SEFRI

© OFS 2023

Les publications scientifiques de la Suisse sont les troisièmes les plus citées au monde durant la période 2018 – 2022.

L'impact des publications scientifiques suisses est relativement stable et se situe au-dessus de la moyenne mondiale. Sur la période de 2018 à 2022, la Suisse dépassait la moyenne mondiale de 28 points d'indice et se classait, toutes publications scientifiques confondues, au troisième rang mondial (ex-aequo avec Singapour), juste derrière la Grande-Bretagne et les Pays-Bas.

Volume de publications en comparaison internationale

La Suisse a produit un total de 380 700 publications durant la période allant de 2018 à 2022, ce qui correspond à 1% du volume de publications mondial. En revanche, si l'on pondère le nombre de publications par le nombre d'habitants, on constate que la Suisse fait partie des pays les plus productifs : avec un peu plus de 8800 publications par an et par million d'habitants, elle occupe la

deuxième place, après le Danemark et devant l'Australie, la Norvège et la Finlande. La Chine, le pays qui a publié le plus (18,4% du total mondial), occupe le 43^e rang.

Impact par domaine de recherche

L'impact des publications suisses est nettement supérieur à la moyenne mondiale dans tous les domaines de recherche. On observe les écarts les plus importants (+ 20 à 30 points d'indice) dans les domaines «Sciences techniques et de l'ingénieur, informatique», «Agriculture, biologie et sciences de l'environnement», «Physique, chimie et sciences de la terre», «Sciences de la vie», «Médecine clinique» et «Sciences sociales et comportementales». Celui des «Sciences humaines et arts» est à + 11 points d'indice.

Coopérations en matière de recherche nationales et internationales

Les chercheurs suisses disposent d'un réseau international. Sur l'ensemble des publications réalisées avec d'autres institutions pendant la période allant de 2018 à 2022, 81% ont été rédigées avec des partenaires internationaux. Cette part a très légèrement baissé ces dernières années mais la Suisse se place toujours aux premiers rangs des pays en comparaison internationale. L'espace européen représentait pendant la période allant de 2018 à 2022 le principal partenaire de la recherche en Suisse, qui a copublié principalement avec trois pays limitrophes, à savoir l'Italie, l'Allemagne et la France. En dehors de l'espace européen les Etats-Unis sont le partenaire le plus important pour la Suisse.

Méthodologie

L'indicateur de l'impact des publications scientifiques se fonde sur les données réunies par la société Clarivate Analytics dans plusieurs banques de données (Science Citation Index Expanded, Social Science Citation Index Expanded, Arts & Humanities Citation Index et Emerging Sources Citation Index). Ces fichiers contiennent les références bibliographiques des articles publiés dans près de 24 000 journaux scientifiques à comité de lecture, généralement d'audience internationale, retenus par Clarivate Analytics selon un processus d'évaluation. Les articles qui ne sont pas enregistrés dans ces banques de données (tout comme les articles parus dans des journaux grand public, les livres et les conférences) ne sont donc pas pris en compte dans l'analyse bibliométrique.

Pour mesurer l'impact des publications, on recourt à un indice relatif de citations. Le nombre absolu de citations n'est pas utilisé en tant que tel, parce qu'il dépend du volume des publications et du domaine de recherche. Pour calculer l'indice relatif, le nombre de citations dont une publication fait l'objet est pondéré par la moyenne mondiale de citations dans le domaine de recherche. Le résultat est ensuite reporté sur une échelle allant de 0 à 200, où 100 représente la moyenne mondiale.

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) mène tous les deux ans une analyse bibliométrique des publications suisses en se fondant sur les données récoltées chaque année par Clarivate Analytics. Il publie l'indicateur obtenu dans un rapport.

Compétences numériques générales plus avancées

Extrait de l'objectif 5: *L'avancée rapide [du numérique] requiert l'acquisition de nouvelles compétences [...].*

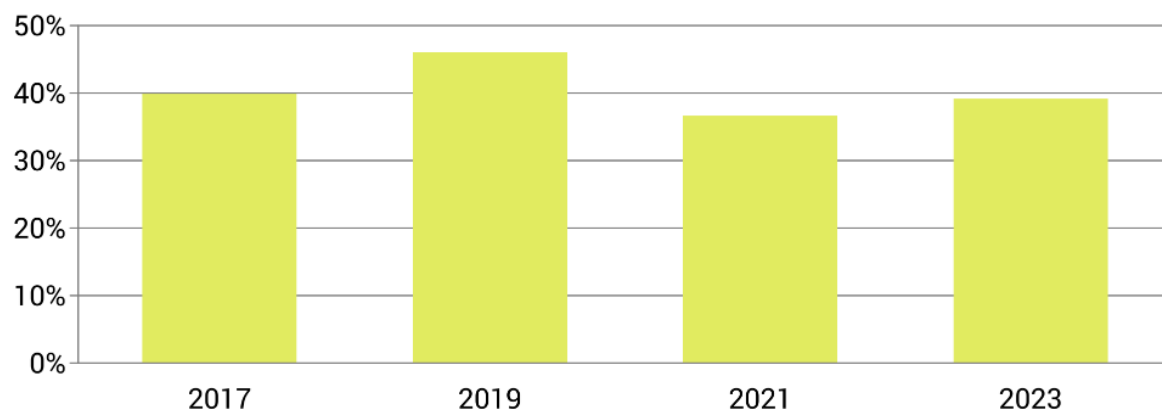
Signification de l'indicateur: La transformation numérique provoque de profonds bouleversements dans notre quotidien professionnel et privé. La population doit pouvoir acquérir les compétences requises pour pouvoir s'adapter à cette nouvelle situation et participer aux processus numériques en cours dans les domaines politiques, sociaux, culturels et économiques. Renforcer ses connaissances en la matière est indispensable pour qui veut pouvoir évoluer de manière compétente et adéquate dans un environnement numérique.

Cet indicateur montre la part de la population de 15 à 88 ans dont les compétences numériques vont au-delà des compétences de base.

Objectif quantifiable: *Les compétences numériques de la population suisse sont renforcées, afin que chacun puisse saisir pleinement les chances qu'offre le numérique.*

Compétences numériques générales plus avancées

Part de la population de 15 à 88 ans ayant des compétences numériques plus étendues que les compétences de base



2021: interruption de série temporelle due à des adaptations méthodologiques

Source: OFS - Omnibus TIC

© OFS 2023

En 2023, 39% de la population disposaient de compétences numériques allant au-delà des compétences de base.

En 2023, 39% de la population en Suisse disposaient de compétences numériques plus avancées que les compétences de base. La proportion de la population disposant de compétences étendues varie selon l'âge: plus l'âge augmente, plus cette proportion diminue. Des adaptations méthodologiques rendent impossible la comparaison avec 2019 et 2017.

Les compétences numériques sont mesurées dans les domaines information et littéracie des données, communication et collaboration, résolution de problèmes, création de contenus numériques ainsi que sécurité et sphère privée. C'est dans la communication et la collaboration qu'elles sont les plus développées en Suisse.

Niveau de formation et compétences numériques

Le niveau de formation est un facteur déterminant en matière de compétences numériques. Plus ce niveau est bas, plus la probabilité que la personne ait des compétences numériques restreintes est élevée. Ainsi, en 2023, 44% des personnes de 15 à 88 ans sans formation postobligatoire avaient des

compétences numériques faibles ou très faibles. C'était le cas de 30% des titulaires d'un diplôme du degré secondaire II et de 12% des personnes diplômées du degré tertiaire.

Formation continue dans le domaine de l'informatique

Les compétences numériques sont importantes entre autres dans le monde du travail, où la numérisation occasionne des changements fondamentaux. Des activités de formation continue, c'est-à-dire proposées en dehors du système de formation ordinaire, permettent de s'adapter à cette évolution. Environ 14% de la population de 25 à 64 ans a participé à des activités de ce genre dans le domaine informatique en 2021, activités qui peuvent prendre la forme de cours en groupe, de séminaires ou de cours privés, mais aussi de formations sur le lieu de travail.

Comparaison internationale

En 2021, 40% de la population de 16 à 74 ans avaient des compétences numériques étendues en Suisse, ce qui place notre pays en cinquième position du classement des pays européens en la matière. La part de la population disposant de compétences numériques plus avancées que les compétences de base en Suisse était ainsi comparable à celle de l'Irlande. En haut du classement, on trouvait les Pays-Bas (52%), suivis de la Finlande (48%), l'Islande (45%) et de la Norvège (43%)

Méthodologie

La mesure des compétences numériques se base sur un cadre conceptuel développé au niveau européen. Sur la base d'une liste d'activités effectuées sur internet, des domaines de compétences sont établis. Cette liste a varié au fil du temps, ce qui implique des ruptures de série.

Dès 2021, cinq domaines de compétences ont été retenus : 1) information et littéracie des données; 2) communication et collaboration; 3) résolution de problème; 4) création de contenus; 5) sécurité.

Pour chacun il est possible de distinguer des niveaux de compétences. Un indicateur synthétique élaboré sur la base de ces résultats par domaine permet d'évaluer le niveau de compétences numériques générales de la population.

La méthodologie utilisée ici repose sur l'hypothèse que les individus ayant effectué une activité disposent des compétences nécessaires pour la faire.

Impact des embouteillages sur le réseau des routes nationales

Extrait de l'objectif 6: Dans le domaine des infrastructures de transport, les capacités devront être augmentées tant pour la route que pour le rail. Dans les années qui viennent, le Conseil fédéral poursuivra l'achèvement du réseau des routes nationales ainsi que divers projets urgents de désengorgement des infrastructures dans les agglomérations.

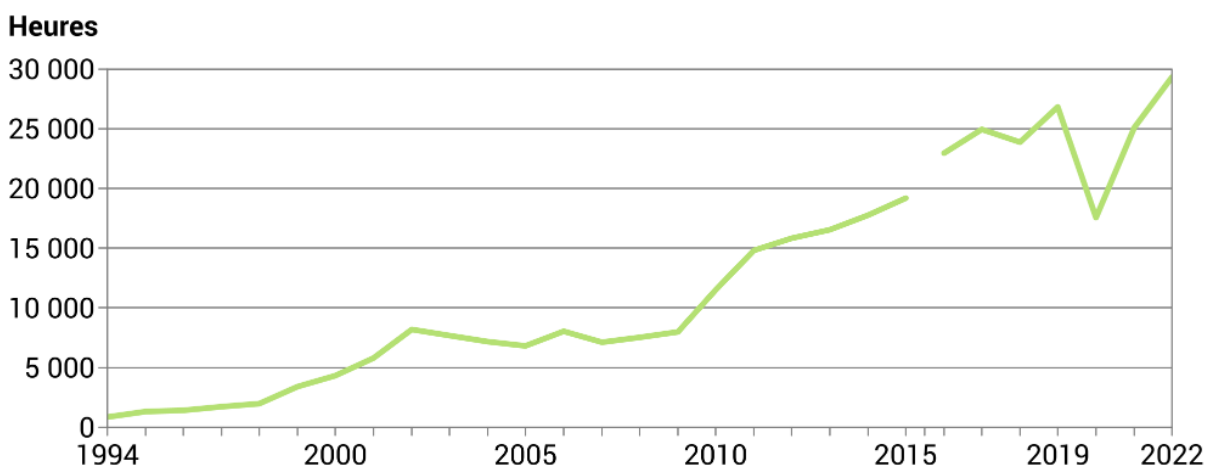
Signification de l'indicateur: Le bon fonctionnement et la sécurité des routes nationales relèvent d'une importance économique pour la Suisse. Une sollicitation intensive des infrastructures routières peut engendrer des embouteillages, certains d'entre eux restent toutefois inévitables. Si les embouteillages se produisent trop souvent et trop longtemps, le fonctionnement des routes nationales est perturbé et les temps d'attente entraînent des coûts économiques. Les embouteillages sont causés par les surcharges de trafic, les accidents et les chantiers. Les surcharges de trafic constituent cependant la cause principale.

Cet indicateur donne le nombre d'heures d'embouteillage dues à une surcharge du trafic sur les routes nationales. Les heures d'embouteillages dues aux accidents, aux chantiers et à d'autres causes sont relativement constantes et ne sont, pour cette raison, pas prises en considération.

Objectif quantifiable: L'impact des embouteillages sur les routes nationales ne croît pas plus fortement que le volume du trafic.

Embouteillages sur le réseau des routes nationales

Embouteillages causés par une surcharge de trafic



sans les embouteillages sur les tronçons du nouvel arrêté sur le réseau (NAR) ;
adaptation de la méthode de calcul en 2016

Source: Office fédéral des routes

© OFS 2023

En 2022, le nombre d'heures d'embouteillage causées par une surcharge de trafic a augmenté de 16,8% par rapport à l'année précédente.

Le nombre d'heures d'embouteillage dues à une surcharge de trafic (sans les embouteillages sur le tracé du nouvel arrêté sur le réseau de routes nationales) a augmenté dans les années 1990, avant de se stabiliser entre 2002 et 2009. Il a de nouveau augmenté entre 2010 et 2019. Pendant l'année 2022, le nombre d'heures d'embouteillage dues à une surcharge de trafic s'est monté à 29 302, ce qui correspond à une augmentation de 16,8% ou de 4 217 heures par rapport à l'année précédente.

Causes des embouteillages

En 2022, 84% des heures d'embouteillage enregistrées (sans les embouteillages sur les tronçons du nouvel arrêté sur le réseau des routes nationales) s'expliquent par des surcharges de trafic, le reste en majorité par des accidents et des chantiers. Les surcharges de trafic se forment généralement sur

des tronçons assez courts près des grandes agglomérations. L'amélioration des moyens techniques permettant d'enregistrer les embouteillages sur les routes nationales explique une partie de l'augmentation des heures d'embouteillage observée à partir de 2008. Aucune conclusion définitive ne peut être tirée sur le rôle joué par un renforcement des entraves à la circulation.

Coût des embouteillages

Les embouteillages entraînent des pertes de temps qui ont un coût économique. Pour les routes nationales, ce coût estimé a passé de 670 millions de francs en 2010 à 1180 millions de francs en 2019.

Prestations kilométriques

Le trafic sur les routes nationales a augmenté d'année en année jusqu'en 2019. En 2020, une baisse a été observée suite à la pandémie de COVID-19. En 2022, le volume de trafic sur les routes nationales (sans les tronçons du nouvel arrêté sur le réseau de routes nationales) a atteint 26,5 milliards de véhicules-kilomètres, soit 6,8% de plus que l'année précédente. En 2021, les routes nationales, qui représentent moins de 3% de la longueur du réseau routier suisse, ont supporté 37,5% du volume de trafic des véhicules à moteur et 66,6% du volume de trafic des véhicules lourds de transport de marchandises.

Méthodologie

Un embouteillage se définit comme suit:

- lorsque la vitesse fortement réduite des véhicules sur les routes à haut débit ou les routes principales hors des localités est de moins de 10 km/h pendant au moins une minute et que le trafic est souvent immobilisé;
- lorsque le temps perdu aux carrefours ou aux goullets d'étranglement sur les routes principales à l'intérieur des localités dépasse au total cinq minutes.

Un fort ralentissement se définit comme suit:

- lorsque, à l'extérieur des localités, la vitesse des véhicules est de moins de 30 km/h pendant au moins une minute ou que le trafic est parfois temporairement immobilisé.

Dans les données publiées à ce sujet par l'Office fédéral des routes (OFROU) et sur lesquelles se fonde le présent indicateur, le terme d'embouteillage regroupe ces deux réalités (embouteillage et fort ralentissement). Le fait est que des données suffisantes, sur le trafic et la vitesse des véhicules, font encore défaut pour pouvoir distinguer ces deux phénomènes. L'ensemble des données relatives aux embouteillages se fonde sur les informations routières de Viasuisse. La qualité des données dépend donc de l'exhaustivité et de l'exactitude de ces informations. Rien ne garantit que tous les embouteillages soient recensés.

Les données relatives aux embouteillages sont publiées chaque année par l'Office fédéral des routes (OFROU) dans le rapport «Trafic et disponibilité des routes nationales».

Définitions

Véhicule-kilomètre

Unité de mesure des prestations kilométriques. Un véhicule-kilomètre (abrégié en véh-km) correspond à un kilomètre parcouru par un véhicule.

Répartition modale du transport transalpin de marchandises

Extrait de l'objectif 6: Dans le domaine des infrastructures de transport, les capacités devront être augmentées tant pour la route que pour le rail. [...] [Le Conseil fédéral] lancera également d'importantes étapes d'aménagement dans le domaine du transport ferroviaire, afin de répondre aux besoins croissants en matière de capacités et d'étendre l'offre des prestations.

Signification de l'indicateur: Par sa situation géographique, la Suisse joue un rôle particulièrement important dans le réseau des transports européens. Une grande partie des transports de marchandises entre le nord et le sud de l'Europe transite par les Alpes suisses. Pour protéger le pays et les régions alpines des effets négatifs de ce trafic de poids lourds, la politique suisse des transports vise à transférer les marchandises de la route vers le rail.

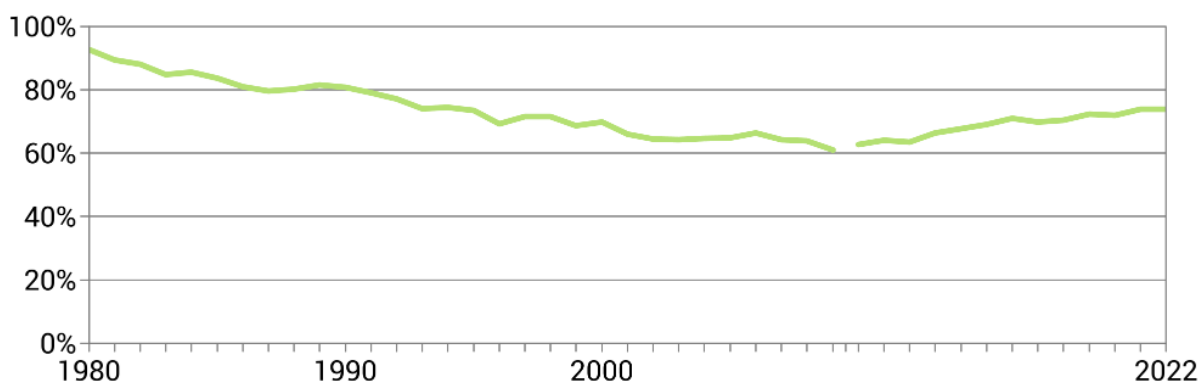
Cet indicateur montre la part des marchandises transportées par le rail, par rapport au volume total de marchandises transitant à travers les Alpes (rail et route). La répartition modale évolue favorablement dès lors que la progression est plus forte sur le rail que sur la route, même si le volume transporté par la route augmente.

Objectif quantifiable: La part du transport de marchandises à travers les Alpes qui est transférée sur le rail augmente au cours de la législature 2019 à 2023.

Répartition modale du transport transalpin de marchandises

Part des marchandises transportées par le rail dans l'ensemble des marchandises transportées par la route et le rail à travers les Alpes

% du tonnage net



2010: rupture de série temporelle
2021 et 2022: provisoire

Source: OFT – Transport transalpin des marchandises

© OFS 2023

En 2022, 74% des marchandises traversant les Alpes suisses ont emprunté le rail.

Au début des années 1980, environ 90% des marchandises traversant les Alpes suisses empruntaient le rail. La proportion n'était plus que de 61% en 2009. Depuis, elle est de nouveau en hausse. En 2022, 74% des marchandises étaient acheminées par le rail et 26% par la route. Le rapport est à peu près inverse en Autriche. La prédominance du transport routier de marchandises est encore plus marquée en France, où 90% environ des marchandises sont acheminées par la route.

Marchandises en transit

Les lieux de départ et de destination des biens transportés par le rail à travers les Alpes suisses étaient, en 2019, situés majoritairement à l'étranger: 88% des marchandises traversant les Alpes par le rail étaient des marchandises en transit. Les 12% restants étaient des transports intérieurs, des importations ou des exportations.

Volume des marchandises et nombre de passages

Le volume des marchandises traversant les Alpes par le rail ou par la route était de 38,3 millions de tonnes net en 2022. Il a doublé par rapport à 1981, première année après l'ouverture du tunnel routier du Gothard. Les transports de marchandises par la route ont, sur l'ensemble de la période, augmentés plus fortement que les transports de marchandises par le rail. Ce fait est illustré par l'évolution du trafic des véhicules lourds de transport de marchandises à travers les Alpes suisses. Celui-ci a atteint un maximum en l'an 2000, avec 1,4 million de passages, avant de diminuer. En 2022, environ 927 000 de ces véhicules ont traversé les Alpes suisses, dont les trois quarts environ ont emprunté la route du Gothard. Le nombre de passages a environ triplé par rapport à 1981.

Comparaison internationale du nombre de passages

L'arc alpin intérieur (du Fréjus au Brenner) a été traversé en 2022 par 5,1 millions de véhicules lourds de transport de marchandises. La plus grande partie d'entre eux a emprunté les passages entre l'Autriche et l'Italie (53%), suivis des passages entre la France et l'Italie (29%). 18% sont passés par la Suisse.

Méthodologie

L'indicateur montre la part des marchandises transportées par le rail, par rapport au volume total de marchandises transitant à travers les Alpes (rail et route). Le volume de marchandises transportées par la route et par le rail à travers les Alpes suisses se mesure en tonnes nettes, sans le poids des véhicules routiers de transport de marchandises (y c. remorques), des containers et des caisses mobiles du transport combiné.

Les données sur les transports de marchandises à travers les Alpes sont relevées et publiées annuellement par l'Office fédéral des transports (OFT). En 2010, un changement méthodologique a entraîné une rupture dans la série chronologique: jusqu'en 2009, l'OFT utilisait les données du comptage automatique de la circulation routière; depuis 2010, il utilise les données des stations de contrôle RPLP (redevance poids lourds liée aux prestations).

Définitions

Transport transalpin de marchandises

Transport de marchandises qui traverse la crête principale des Alpes, qu'il s'agisse de trafic intérieur, de trafic d'importation, de trafic d'exportation ou de trafic de transit.

Répartition modale

Répartition des prestations de transport selon les divers modes de transport. On considère le plus souvent uniquement la répartition entre la route et le rail, alors que les modes de transport eau, air et oléoducs ne sont que rarement pris en compte.

Bâtiments dotés de raccordements à très haut débit

Extrait de l'objectif 6: *Le recours aux technologies informatiques croît lui aussi. Le Conseil fédéral favorisera l'aménagement de l'infrastructure permettant de soutenir l'économie et la société dans leur passage au numérique.*

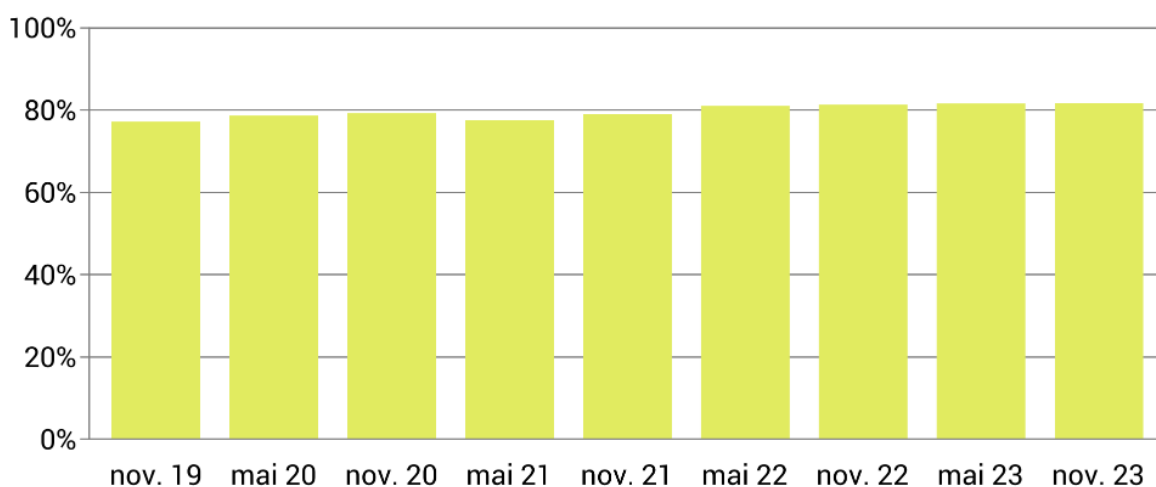
Signification de l'indicateur: À l'ère du numérique, l'économie et la société doivent pouvoir compter sur des réseaux performants pour fonctionner correctement. Elles doivent disposer d'une infrastructure de communication fiable pour pouvoir développer de nouvelles formes de vie et de travail, de nouvelles prestations et de nouveaux produits. Les technologies à large bande, qui ne cessent de gagner du terrain, constituent une évolution déterminante pour le développement du commerce en ligne, de la cyberadministration et d'autres utilisations telles que la téléphonie via Internet, les audioconférences et les vidéoconférences.

Cet indicateur montre la part des bâtiments disposant de raccordements à très haut débit (vitesse de téléchargement d'au moins 100 mégabits par seconde) dans l'ensemble des bâtiments en Suisse. Il indique le degré de diffusion de cette technologie en Suisse, mais ne dit pas dans quelle mesure elle est véritablement utilisée.

Objectif quantifiable: *Les conditions générales régissant le marché des télécommunications contribuent à garder les investissements à un niveau élevé. La part de bâtiments dotés de raccordements à très haut débit s'accroît.*

Bâtiments dotés d'un raccordement à très haut débit (réseau fixe)

Part des bâtiments disposant d'une vitesse de téléchargement d'au moins 100 Mbit/s



Source: OFCOM - Atlas de la large bande

© OFS 2023

En novembre 2023, 81,7% des bâtiments offraient un raccordement à très haut débit.

En novembre 2023, 81,7% des bâtiments en Suisse étaient dotés d'un raccordement fixe à Internet offrant une vitesse de téléchargement d'au moins 100 mégabits par seconde (100 Mb/s).

Rapport entre très haut débit et haut débit

Sur les plus de quatre millions de personnes ayant un raccordement Internet à haut débit en Suisse, plus de 3,5 millions disposaient en 2022 d'une connexion d'une vitesse de téléchargement d'au moins 100 Mb/s, soit environ 85% de la population ayant un raccordement à haut débit. Pour pouvoir utiliser toute la largeur de bande disponible, il ne suffit pas de disposer d'un tel raccordement, encore faut-il que la technologie utilisée pour la dernière partie du raccordement (acheminement jusqu'aux logements ou aux locaux commerciaux) soit adaptée.

Abonnements à la fibre optique

La numérisation croissante pose de nouvelles exigences en termes de capacités de l'infrastructure de réseau. Actuellement la plus moderne, la technologie de la fibre optique permet d'atteindre des taux de transmission inégalés jusqu'ici. La part des abonnements à des raccordements au réseau de fibre optique sur l'ensemble des abonnements à Internet à haut débit a augmenté ces dernières années en Suisse et se montait à 26,6% en 2022. Au classement international, la Suisse se plaçait ainsi en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (35,9%).

Couverture 5G

Des quantités croissantes de données sont par ailleurs transmises via le réseau de téléphonie mobile. L'introduction de la technologie 5G, accompagnée de capacités de transmission accrues, ouvre de nouvelles perspectives pour la mise en réseau d'objets connectés (appareils, machines, voitures, etc.). Aujourd'hui, 96% du territoire suisse sont couverts par au moins un fournisseur de 5G (état: novembre 2023). Les régions qui ne sont pas couvertes par la 5G sont principalement des régions de montagne faiblement peuplées.

Méthodologie

Cet indicateur montre la part des bâtiments disposant de raccordements à très haut débit (vitesse de téléchargement d'au moins 100 mégabits par seconde) dans l'ensemble des bâtiments en Suisse. Cette proportion est calculée par l'Office fédéral de la communication (OFCOM).

Le calcul se base sur l'univers de référence formé des bâtiments recensés dans le registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Seuls les bâtiments ayant le statut «existant» sont pris en compte dans le calcul. Un bâtiment est considéré comme existant dans le RegBL s'il peut être utilisé dans son intégralité. Lorsqu'un bâtiment est desservi par plusieurs opérateurs de réseau, seul le raccordement offrant la vitesse de téléchargement la plus élevée est pris en compte.

Les opérateurs qui livrent leurs données sur les vitesses de téléchargement dans les bâtiments à l'OFCOM le font sur une base volontaire. Ce dernier traite ces données et les publie dans son Atlas de la large bande. Les opérateurs en question actualisent leurs données en la matière deux fois par an. L'OFCOM tient à jour et publie la liste de ces opérateurs.

Investissements en technologies de l'information et de la communication

Extrait de l'objectif 6: *Le Conseil fédéral favorisera l'aménagement de l'infrastructure permettant de soutenir l'économie et la société dans leur passage au numérique.*

Signification de l'indicateur: La numérisation détermine aujourd'hui de plus en plus tous les domaines de vie, de la vie privée à l'économie en passant par l'État. Dans ces deux derniers domaines notamment, la numérisation de processus permet de réaliser des gains d'efficacité. Pour un pays pauvre en ressources naturelles comme la Suisse, il est important d'utiliser au mieux le potentiel de la numérisation afin d'accroître la productivité et de s'affirmer comme un pôle économique et de recherche innovant tourné vers l'avenir.

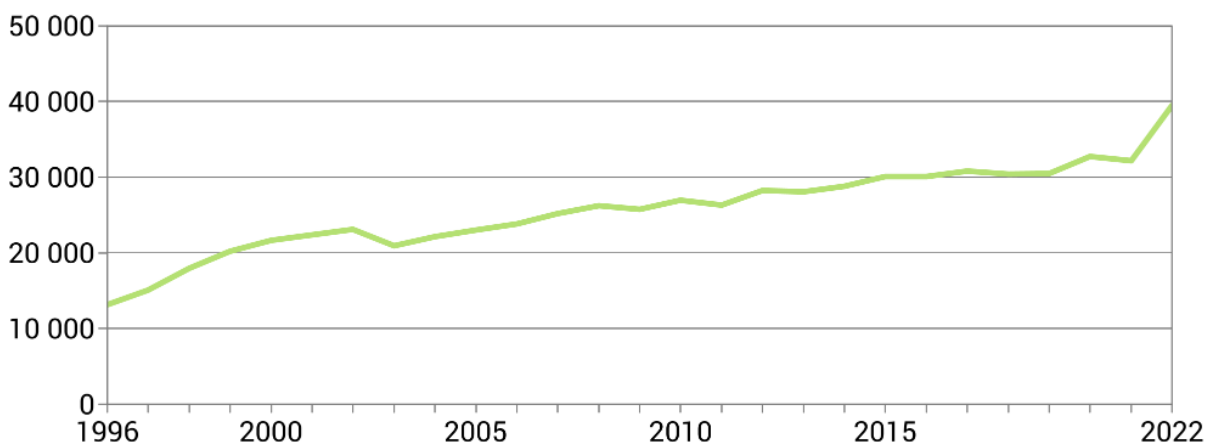
L'indicateur montre le total des investissements en technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'économie suisse, en millions de francs, aux prix de l'année précédente. Il ne renseigne ni sur l'utilisation des TIC ni sur la valeur ajoutée de ces investissements.

Objectif quantifiable: *Grâce à un cadre optimal, les investissements dans les technologies informatiques augmentent en Suisse.*

Investissements en technologies d'information et de communication

En Suisse, aux prix de l'année précédente, référence 2010

Mio. de francs



2022: provisoire

Source: OFS – CN

© OFS 2023

Les investissements dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont augmenté en moyenne de 4,5% par an entre 1996 et 2022.

Les investissements consentis par l'économie privée et l'État dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont passés de 13 131 millions de francs en 1996 à 39 494 millions de francs en 2022 (aux prix de l'année précédente, année de référence 2010), soit un accroissement moyen d'environ 4,5% par an. En 2022, plus de quatre cinquièmes des investissements ont été effectués dans des logiciels et des banques de données, un peu plus d'un dixième dans les technologies de la communication et le reste dans les technologies de l'information. Les logiciels et les bases de données enregistrent la plus forte progression des investissements depuis 1996.

Diplômes dans le domaine des TIC

La capacité d'une économie à exploiter les opportunités de croissance et d'innovation offertes par la numérisation dépend entre autres du nombre de personnes formées dans le domaine des TIC. En 2022, 7345 diplômes en lien avec les TIC ont été délivrés en Suisse, soit sept fois plus qu'en 1990. Près de deux cinquièmes de ces diplômes étaient des certificats fédéraux de capacité (CFC).

Demandes de brevets TIC

Le nombre de brevets relatifs aux TIC déposés auprès du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) décrit l'importance de la branche TIC dans les activités de recherche et développement. En 2020, la Suisse a déposé 38,5 demandes de brevets TIC par million d'habitants et se place ainsi au huitième rang du classement des pays de l'OCDE. La Suède occupe la première place (139,0), suivie de la Corée (132,0) et de la Finlande (98,4).

Méthodologie

L'indicateur montre le total des investissements bruts en technologies de l'information et de la communication (TIC, sans les amortissements) de l'Etat et de l'économie privée, en millions de francs, aux prix de l'année précédente (année de référence 2010). Font aussi partie des TIC les logiciels et les banques de données, mais ce n'est pas le cas des instruments et appareils de mesure, de commande et de régulation, car ils comprennent aussi des instruments de contrôle tels que les thermostats ou les instruments de navigation, qui ne sont pas obligatoirement numériques. Les investissements en TIC sont évalués chaque année dans le cadre de la comptabilité nationale (CN) selon la méthode de calcul par les flux de produits (Commodity Flow Method).

Ligne directrice 2: Cohésion

La Suisse soutient la cohésion nationale et œuvre au renforcement de la coopération internationale.

Plurilinguisme des jeunes

Extrait de l'objectif 7: *En coopération avec les cantons, le Conseil fédéral veille à renforcer le sentiment d'unité, de solidarité et de compréhension entre les régions. Il poursuit l'encouragement de la participation culturelle de la population. Il tient en outre à améliorer la cohésion entre les communautés linguistiques, notamment en favorisant davantage les échanges scolaires entre les régions.*

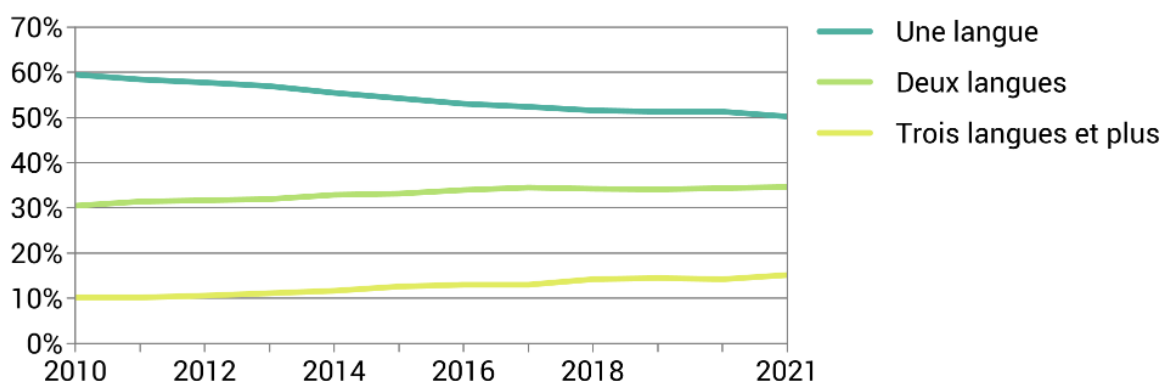
Signification de l'indicateur: Le plurilinguisme est un trait caractéristique de la Suisse. Les langues nationales – l'allemand, le français, l'italien et le romanche – sont inscrites dans la Constitution fédérale. La promotion du plurilinguisme, l'encouragement de la compréhension et des échanges entre les communautés linguistiques, sont des principes fondamentaux de la politique suisse en matière de langues. La connaissance des langues est importante pour vivre la diversité culturelle et pour renforcer la cohésion interne du pays. Les connaissances linguistiques – non seulement des langues nationales mais encore de l'anglais – constituent par ailleurs une composante importante du capital humain de l'économie suisse.

L'indicateur montre la part de la population résidante permanente de 15 à 24 ans qui parle une, deux ou plusieurs langues dans la vie quotidienne. Sont prises en considération la langue principale ainsi que les langues parlées à la maison, au travail et dans les établissements de formation. Les langues autres que nationales (p. ex. l'anglais, le portugais, l'albanais) sont également prises en considération.

Objectif quantifiable: *Le plurilinguisme est un pilier de la compréhension entre les cultures et les groupes linguistiques et un atout pour la place économique suisse. Les compétences linguistiques de la population, en particulier des jeunes, s'améliorent. Les jeunes en formation sont le plus possible encouragés à participer au moins une fois à un programme national d'échange.*

Plurilinguisme des jeunes

Part des personnes de 15 à 24 ans dans la population résidante permanente qui parlent habituellement une, deux ou plus de deux langues*



* Langues principales et langues parlées à la maison, au travail ou dans un établissement de formation

Source: OFS – Relevé structurel

© OFS 2023

En 2021, 50% des jeunes parlaient régulièrement plus d'une langue.

La part des personnes de 15 à 24 ans qui parlent régulièrement plus d'une langue a augmenté depuis 2010. En 2021, elle était de 50%. 35% disaient parler habituellement deux langues, 15% trois langues ou plus. Les 50% restants ne parlaient qu'une langue. L'évolution est semblable si l'on considère l'ensemble de la population résidante. Mais la part des personnes qui parlent habituellement deux langues ou plus (près de 41%) y est un peu plus faible que chez les jeunes. La langue principale ainsi

que les langues parlées à la maison, au travail et dans les établissements de formation sont prises en considération.

Plurilinguisme au travail et dans la formation

La situation est différente pour ce qui est des langues parlées exclusivement au travail et dans les établissements de formation. En effet, seulement près d'un quart (23% en 2021) des jeunes y parlaient habituellement plus d'une langue. Cette constatation ne remet pas en question les compétences linguistiques des jeunes. Elle découle, entre autres, du monolinguisme vécu au travail et dans les établissements de formation.

Usage des langues nationales

L'usage régulier des langues nationales est un des facteurs de compréhension entre les régions linguistiques. En 2021, 13% des jeunes, soit un sur sept, disaient parler habituellement plus d'une langue nationale. Cette part est restée inchangée depuis 2010. On observe une répartition et une évolution similaires dans l'ensemble de la population résidente.

La différence entre les personnes qui parlent régulièrement plus d'une langue et celles qui parlent habituellement plus d'une langue nationale illustre l'importance de l'immigration dans les pratiques plurilingues en Suisse.

Échanges scolaires

Les échanges scolaires entre régions linguistiques contribuent au plurilinguisme et à la compréhension entre les régions. En 2022, 17 630 élèves, issus de tous les degrés scolaires (de primaire à secondaire II), ont participé à un échange de classes dans une autre région linguistique en Suisse. Environ 50% de ces élèves provenaient du degré secondaire I, 20% environ du degré primaire. La grande majorité de ces échanges ont eu lieu entre les régions linguistiques francophones et alémaniques, ceux à destination de la Suisse italienne sont restés en marge avec 170 élèves. Ces chiffres concernent toutefois uniquement les échanges de classes suisses ou avec des écoles suisses à l'étranger organisés avec le soutien de Movetia, l'agence nationale pour la promotion des échanges et de la mobilité. Les autres échanges de classes organisés sans le soutien de cette organisation ne sont pas recensés.

Méthodologie

L'indicateur montre la part de la population résidente permanente de 15 à 24 ans qui parle dans la vie quotidienne une, deux ou plusieurs langues. L'indicateur est calculé à partir des réponses données à trois questions posées dans le cadre du Relevé structurel:

- Quelle est votre langue principale, c'est-à-dire la langue dans laquelle vous pensez et que vous savez le mieux?
- Quelle/s langue/s parlez-vous habituellement à la maison/avec les proches?
- Quelle/s langue/s parlez-vous habituellement au travail/au lieu de formation?

Plusieurs réponses sont possibles à chaque question. Toutes les langues sont prises en considération, même les langues non nationales comme l'anglais, le portugais ou l'albanais. Pour le calcul de l'indicateur, les dialectes sont assimilés à la langue standard (p. ex. le suisse-allemand est assimilé à l'allemand).

Les données proviennent du Relevé structurel que l'Office fédéral de la statistique réalise depuis 2010 dans le cadre du recensement annuel de la population. Il s'agit d'un relevé par échantillonnage dans la population résidente permanente de 15 ans ou plus vivant dans un ménage privé.

Définitions

Population résidente permanente

La population résidente permanente comprend toutes les personnes de nationalité suisse ayant leur domicile principal en Suisse, les personnes de nationalité étrangère titulaires d'une autorisation de séjour ou d'établissement d'une durée minimale de 12 mois (livret B ou C ou carte de légitimation du

DFAE, à savoir les fonctionnaires internationaux, les diplomates ainsi que les membres de leur famille), les personnes de nationalité étrangère titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (livret L) pour une durée cumulée minimale de 12 mois ainsi que les personnes dans le processus d'asile (livret F, N ou S) totalisant au moins douze mois de résidence en Suisse.

Sources statistiques

Statistique de la population et des ménages (STATPOP)

Relevé structurel (RS) mené dans le cadre du recensement de la population:

sans les diplomates et fonctionnaires internationaux

Statistique du chômage au sens du BIT et enquête suisse sur la population active (ESPA):

sans les diplomates et fonctionnaires internationaux et sans les personnes dans le processus d'asile

Taux d'aide social

Extrait de l'objectif 8: *Enfin, la cohésion sociale ne peut être garantie que si les disparités socio-économiques ne s'accroissent pas. La lutte contre la pauvreté et le renforcement des mesures en faveur de la famille sont ici des axes importants de la politique du Conseil fédéral.*

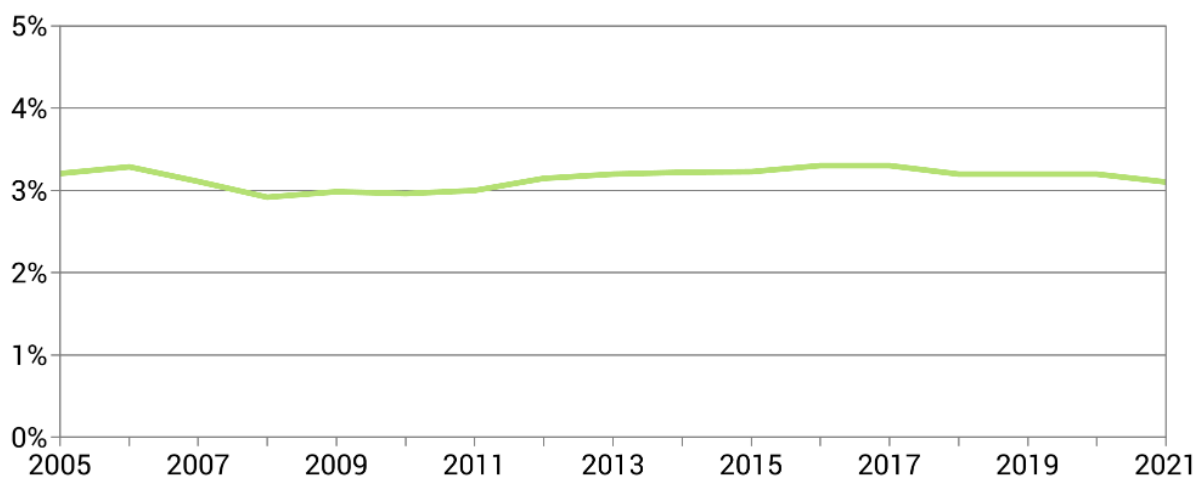
Signification de l'indicateur: L'aide sociale forme le dernier filet de protection dans le système de la protection sociale de la Suisse. Elle intervient lors d'une situation de pauvreté financière et assure l'existence des personnes dans le besoin grâce à un soutien matériel sous condition de ressources. Par ailleurs, l'aide sociale encourage l'autonomie économique et personnelle et soutient les efforts de réintégration sociale et professionnelle. L'aide sociale contribue activement à empêcher les situations de pauvreté.

Le taux d'aide sociale définit la part des personnes qui touchent au moins une prestation de l'aide sociale dans l'année considérée, par rapport à la population résidente permanente de l'année précédente.

Objectif quantifiable: *La pauvreté en Suisse diminue d'ici à fin 2023.*

Taux d'aide sociale

Part des bénéficiaires de l'aide sociale dans la population résidente permanente



Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS), ESPOP, STATPOP

© OFS 2023

En 2021, le taux d'aide sociale atteignait 3,1% et était ainsi inférieur à l'année précédente.

Après un recul passager, le taux d'aide sociale a enregistré une hausse de 0,4 point de pourcentage entre 2008 et 2017, passant de 2,9% à 3,3%. En 2018, il a enregistré son premier recul depuis dix ans. En 2021, il était de 3,1%, soit inférieur à l'année précédente (3,2%). Au total, 265 125 personnes ont bénéficié en 2021 de prestations de l'aide sociale, soit 6927 personnes de moins que l'année précédente.

Ventilation selon la nationalité

Les groupes de population exposés au risque de devoir recourir à l'aide sociale n'ont que peu changé depuis 2005: les enfants, les personnes de nationalité étrangère, les familles monoparentales, les personnes divorcées et les personnes sans formation postobligatoire sont toujours les groupes les plus exposés. La part des étrangers bénéficiaires d'une aide sociale était de 6,1% en 2021. Elle a ainsi reculé de 0,5 point par rapport à 2005. Au cours de la même période, le taux d'aide sociale des Suisses a baissé dans le même temps de 0,2 point à 2%.

Ventilation selon le niveau de formation

Le niveau de formation joue un rôle important dans le risque de devenir tributaire de l'aide sociale. Les personnes sans formation postobligatoire y sont ainsi surreprésentées. Leur part parmi les bénéficiaires de l'aide sociale est plus de trois fois plus élevée que dans la population totale âgée de 25 à 64 ans. En 2021, elles représentaient près de la moitié des bénéficiaires (48,9%), tandis que 43,5% d'entre eux avaient achevé une formation professionnelle ou obtenu un certificat de maturité et 7,6% étaient titulaires d'un diplôme du degré tertiaire.

Taux des ménages soutenus par l'aide sociale

Le «taux des ménages soutenus par l'aide sociale» est la part des ménages privés bénéficiant d'une aide sociale, rapportée à l'ensemble des ménages privés. En 2021, 3,9% des ménages touchaient une aide sociale. Le taux était un peu plus élevé chez les personnes vivant seules (5,4%) et il se situait à 20,4% pour les familles monoparentales.

Méthodologie

L'indicateur montre la part des personnes qui touchent au moins une prestation de l'aide sociale dans l'année considérée, par rapport à la population résidente permanente au 31 décembre de l'année précédente. Depuis 2011, le taux d'aide sociale est calculé à partir de la statistique de la population et des ménages (STATPOP). Auparavant, c'est la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP) qui servait de base de référence. Les données pour établir le taux d'aide sociale sont relevées et publiées chaque année par l'OFS dans la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale, qui repose sur une enquête exhaustive.

Définitions

Aide sociale économique (aide sociale au sens strict)

Dans le système de protection sociale, l'aide sociale économique constitue une prestation de dernier recours. Elle est accordée en fonction des besoins avérés de la personne qui en fait la demande et comprend les prestations financières destinées à assurer son minimum existentiel. L'aide sociale s'étend en outre aux mesures, en particulier préventives, destinées à combattre la pauvreté, y compris les mesures d'encouragement de l'autonomie économique et personnelle comme les mesures de réinsertion sociale des personnes soutenues. L'aide sociale relève de la compétence des cantons. Seules l'aide sociale dans le domaine de l'asile et l'aide aux Suisses de l'étranger relèvent de la Confédération. Chaque canton a sa propre législation en matière d'aide sociale qui régit l'ensemble de l'aide sociale cantonale et communale.

Jeunes hors du système de formation, selon le statut migratoire

Extrait de l'objectif 8: *[Le Conseil fédéral] veut en outre améliorer le dialogue entre les générations, ainsi qu'entre les villes et la campagne, et soigner l'intégration des étrangers vivant en Suisse.*

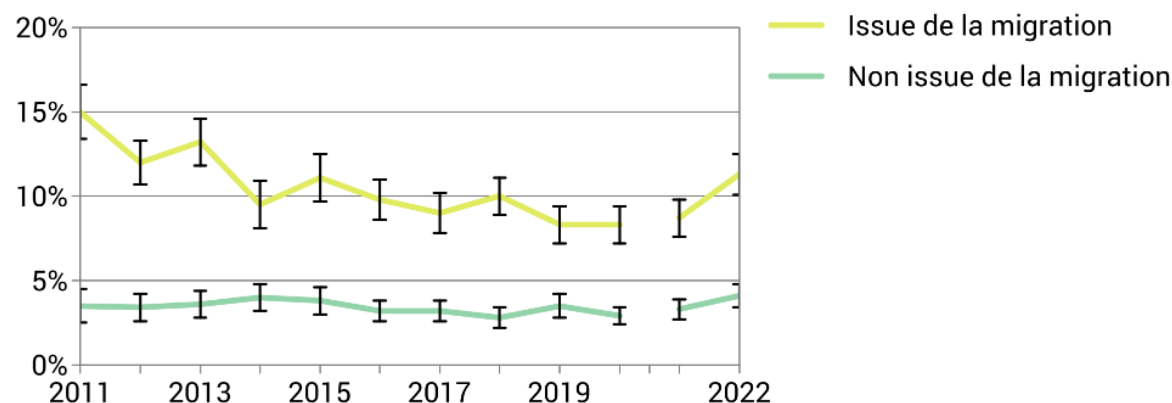
Signification de l'indicateur: L'exercice d'une activité professionnelle est nécessaire pour pouvoir mener une vie indépendante et participer à la vie de la société. Une formation solide facilite l'intégration dans la vie professionnelle et la possession d'un diplôme du degré secondaire II contribue notablement à assurer une certaine sécurité sur le marché du travail. Les jeunes qui quittent prématurément l'école constituent un groupe à risque dans la mesure où les emplois précaires et le chômage rendent leur intégration dans la société plus difficile.

L'indicateur montre la part de la population résidente permanente de 18 à 24 ans qui n'a pas de formation postobligatoire et qui ne suit pas d'autre formation, selon le statut migratoire.

Objectif quantifiable: *La part des jeunes issus de l'immigration qui quittent prématurément l'école diminue.*

Jeunes hors du système de formation selon le statut migratoire

Part des jeunes de 18 à 24 ans sans formation postobligatoire et qui ne sont plus scolarisés



2021: rupture de série temporelle

Source: OFS – ESPA

© OFS 2023

En 2022, la part des jeunes issus de l'immigration qui ont quitté le système éducatif sans formation postobligatoire était de 11,3%. Chez les jeunes non issus de l'immigration, cette proportion était de 4,1%.

La part de la population de 18 à 24 ans qui quitte le système éducatif sans titre du degré secondaire II n'est pas la même chez les personnes issues de la migration et chez les personnes non issues de la migration. En 2022, la proportion était de 4,1% chez les jeunes non issus de la migration et de 11,3% chez ceux issus de la migration. De 2011 à 2020, la part des jeunes issus de la migration a diminué, alors qu'elle a augmenté en 2022 par rapport à l'année précédente. Le taux de jeunes non issus de la migration n'a pas évolué de manière significative sur la même période.

Selon la nationalité

Si, au lieu du statut migratoire, on considère la nationalité, il apparaît que la part des personnes ayant quitté prématurément le système éducatif a baissé entre 2011 et 2020 chez les jeunes étrangers. La part correspondante chez les jeunes suisses n'a pas changé de manière significative durant la même période. En 2022, 4,5% des jeunes Suisses et 15,4% des jeunes étrangers ont quitté l'école prématurément. Pour ces derniers, ce taux a augmenté par rapport à l'année précédente

Transition vers le degré secondaire II

Une raison possible du fait que les jeunes de nationalité étrangère quittent plus fréquemment le système d'éducation sans diplôme postobligatoire pourrait être liée à des difficultés à passer de l'école obligatoire au degré secondaire II. Les élèves de nationalité étrangère commencent moins fréquemment que les élèves suisses une formation certifiante du secondaire II directement après la scolarité obligatoire. Et ils sont environ deux fois plus nombreux que les Suisses à s'engager dans une formation transitoire.

Niveau de formation et chômage

Le taux de chômage était plus élevé en 2022 chez les personnes sans formation postobligatoire (8,5%) que chez les personnes titulaires d'un diplôme du degré secondaire II (4,0%) ou du degré tertiaire (3,1%). Il était de 4,3% pour l'ensemble de la population résidente permanente.

Méthodologie

L'indicateur « Jeunes ayant quitté prématurément l'école » a été renommé « Jeunes hors du système de formation ». La méthodologie n'a pas été modifiée.

Les jeunes hors du système de formation correspondent aux personnes âgées de 18 à 24 ans qui répondent aux deux conditions suivantes:

- Ils ont au plus achevé une formation du degré secondaire I.
- Ils n'ont suivi aucune formation formelle au cours de l'année de référence.

La proportion s'entend par rapport à la population résidente permanente du même âge, issue ou non issue de l'immigration.

L'indicateur repose sur la «population résidente permanente selon le statut migratoire utilisé pour mesurer l'intégration».

- La population non issue de la migration comprend l'ensemble des personnes nées suisses en Suisse ou à l'étranger dont au moins un des parents est né en Suisse et les personnes nées en Suisse et naturalisées suisses dont les deux parents sont nés en Suisse.
- La population issue de la migration comprend tous les ressortissants étrangers (indépendamment de leur statut générationnel), les étrangers naturalisés suisses de la première et de la deuxième générations (nés à l'étranger ou nés en Suisse de parents dont au moins un est né à l'étranger) et les Suisses de naissance dont les deux parents sont nés à l'étranger.

La part des jeunes hors du système de formation est déterminée chaque année à partir des données de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) de l'Office fédéral de la statistique. Les données sont différenciées selon le statut migratoire depuis 2011.

Définitions

Degré secondaire II

Le degré secondaire II offre une formation après l'enseignement obligatoire de base. Il commence, d'après le concordat HarmoS, onze ans après le début du degré primaire (lorsque les élèves sont dans leur 16e année) et comprend des filières de formation générale, d'une part, et des filières professionnelles, d'autre part. Les formations durent en général de deux à quatre ans et s'achèvent par l'obtention d'un certificat de maturité, d'un certificat de culture générale, d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Les titres du degré secondaire II autorisent leurs titulaires à poursuivre une formation au degré tertiaire. Voir : Ecoles de culture générale, Formation professionnelle, Maturité gymnasiale, Maturité professionnelle, Maturité spécialisée.

Ecart salarial entre femmes et hommes

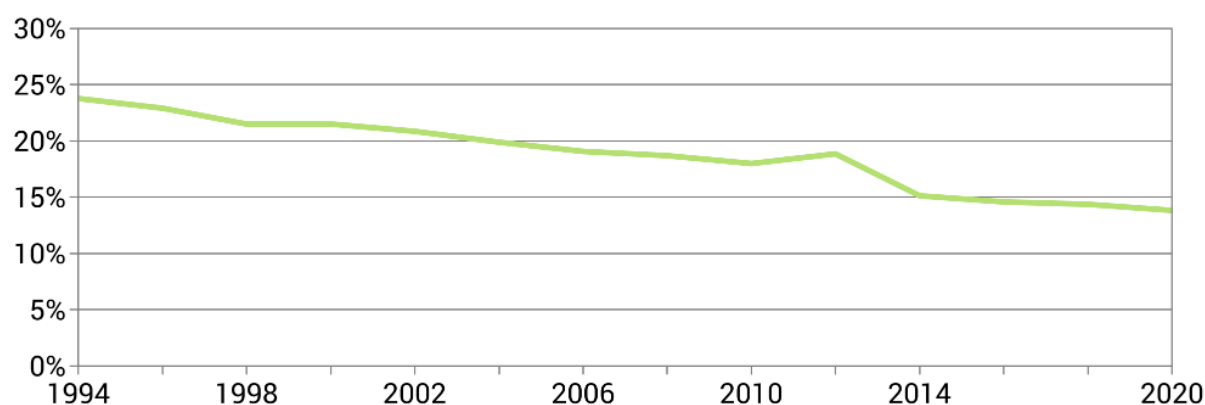
Extrait de l'objectif 8: *[Le Conseil fédéral] vise aussi l'élimination des inégalités fondées sur le sexe [...]. Dans ce contexte, il tient en particulier à mettre en place l'égalité salariale entre hommes et femmes et à améliorer la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.*

Signification de l'indicateur: L'égalité exige un salaire égal entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale. L'écart salarial entre les sexes peut être en partie expliqué par des facteurs objectifs tels que la formation, la position, l'expérience, etc. Mais ces facteurs objectifs ne suffisent pas pour justifier l'entier de l'écart salarial. La part restante est donc considérée comme inexpliquée. L'indicateur montre la différence salariale (pour un équivalent plein temps) dans le secteur privé entre les femmes et les hommes par rapport au salaire mensuel brut des hommes

Objectif quantifiable: *Les hommes et les femmes perçoivent un salaire égal pour un travail de valeur égale.*

Disparités salariales selon le sexe

Différence salariale* femmes-hommes par rapport au salaire mensuel brut des hommes, secteur privé



* Par rapport au salaire médian

Source: OFS – ESS

© OFS 2022

En 2020, l'écart salarial entre hommes et femmes dans le secteur privé était de 13,8%.

La différence de salaire entre hommes et femmes dans le secteur privé s'est réduite depuis 1994. Elle est restée relativement stable, à environ 19%, entre 2006 et 2012 pour s'atténuer à nouveau en 2020. Le salaire mensuel brut standardisé médian dans le secteur privé se montait alors à 5779 francs pour les femmes et à 6705 francs pour les hommes: cela représente une différence de salaire de 13,8%. En 2020, 45,3% de l'écart salarial observé dans le secteur privé (soit 724 francs par mois) étaient inexpliqués.

Secteur public

Les différences salariales sont moins marquées dans le secteur public que dans le secteur privé. En 2020, le salaire mensuel brut standardisé médian dans l'ensemble du secteur public se montait à 7618 francs chez les femmes et à 8514 francs chez les hommes, ce qui représente une différence de 10,5%.

Dans l'ensemble du secteur public (Confédération, cantons et communes), la part inexpliquée des écarts salariaux entre les sexes (fondée sur la moyenne arithmétique) atteignait 46,7% (soit 642 francs par mois) en 2020.

Ventilation selon le niveau de formation et la situation professionnelle

À formation égale ou à situation professionnelle égale, le salaire mensuel brut standardisé médian était, dans le secteur privé, moins élevé chez les femmes que chez les hommes. En 2020, les femmes gagnaient, selon leur niveau de formation, entre 7,7% (diplôme d'enseignement) et 21,4% (hautes écoles spécialisées, hautes écoles pédagogiques) de moins que les hommes. Selon leur situation professionnelle, elles gagnaient entre 9,9% (cadres inférieurs) et 20,4% (cadres supérieurs et moyens) de moins que les hommes.

Ventilation selon l'âge

Dans le secteur privé, l'écart salarial augmente avec l'âge: en 2020, les femmes de 20 à 29 ans gagnaient 6,2% de moins que les hommes de même âge. L'écart était de 7,5% chez les femmes de 30 à 39 ans, de 14,9% chez les femmes de 40 à 49 ans. Les femmes de 50 à 64 gagnaient 18,3% de moins que les hommes de 50 à 65 ans.

Bas salaires

Les différences salariales entre les sexes s'expliquent entre autres par le fait que les femmes sont surreprésentées dans les professions à bas salaire. En 2020, secteurs public et privé confondus, la part des personnes salariées ayant un salaire bas (<4443 francs) était deux fois plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Les hommes, en revanche, sont surreprésentés dans les professions fortement rémunérées.

Méthodologie

Cet indicateur montre la différence de salaire entre hommes et femmes (part expliquée et part inexpliquée) exprimée par rapport au salaire des hommes dans le secteur privé. L'indicateur est calculé avec le salaire mensuel brut standardisé (médiane) des hommes et des femmes. Les postes à temps partiel sont convertis en postes à plein temps sur la base d'un équivalent plein temps de 4 1/3 semaines à 40 heures de travail.

Les données proviennent de l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) qui est réalisée et publiée tous les deux ans par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Les écarts salariaux entre les sexes s'expliquent en partie par des facteurs objectifs tels que la formation, la situation professionnelle, l'expérience professionnelle, etc. L'écart qui subsiste après prise en compte de ces facteurs d'explication objectifs est appelé écart inexpliqué. Les données concernant la part expliquée/non expliquée de la différence salariale proviennent d'une étude réalisée par le bureau B,S,S. Volkswirtschaftliche Beratung AG (2019), sur mandat de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le calcul se base sur le modèle Oaxaca-Blinder, qui est une décomposition de la différence des salaires moyens (moyenne arithmétique). Les salaires ont été analysés sur la base de la NOGA 2002 pour les années 1998 à 2006 et sur la base de la NOGA 2008 à partir de 2008 (NOGA = Nomenclature générale des activités économiques).

Définitions

Salaire

Le salaire correspond à la rémunération du travail (en espèce ou en nature) effectué par une personne pour le compte d'une autre personne en vertu d'un contrat écrit ou oral. Cette autre personne peut être une personne physique ou une personne morale (entreprise, institution à but non lucratif ou administration publique). La notion de salaire ne couvre ainsi pas les revenus de l'activité indépendante qui est réalisée pour son propre compte. Il est d'usage de faire la distinction entre salaire brut (avant déduction des cotisations sociales à charge du salarié) et salaire net (après déduction).

(Voir aussi la notion apparentée: «revenu du travail»)

Sources statistiques

Enquête suisse sur la structure des salaires: les composantes du salaire considérées sont le salaire brut du mois d'octobre (y compris les cotisations sociales à la charge de la personne salariée pour les

assurances sociales, les prestations en nature, les versements réguliers de primes, de participations au chiffre d'affaires et de commissions), les allocations pour le travail en équipe et le travail le dimanche ou de nuit, 1/12 du 13e salaire et 1/12 des paiements spéciaux annuels. Les résultats sont exprimés en salaires mensuels bruts standardisés (recalculés sur la base d'un équivalent plein temps de 4 1/3 semaines à 40 heures de travail).

Indice suisse des salaires : L'indice est calculé à partir du salaire contractuel brut standardisé. Le salaire contractuel brut standardisé correspond à la rémunération inscrite sur le contrat de travail pour une personne salariée engagée à plein temps. Il comprend le salaire de base ainsi que le 13e salaire (14e salaire et suivants y compris), l'allocation de renchérissement, les indemnités de vacances et les indemnités pour jours fériés. Il s'agit du salaire avant toute déduction des cotisations de l'assurance sociale (AVS/AI, APG, AC, AANP), des cotisations (ordinaires et pour le rachat) à la prévoyance professionnelle LPP (II pilier) et avant prélèvement des impôts, sans les allocations familiales et les paiements en nature. Sont exclues les composantes salariales à caractère irrégulier (par exemple les gratifications, les primes et les commissions allouées de façon irrégulière), la part des prestations en capital ou des cotisations à caractère de prévoyance versée par l'employeur, ainsi que la rétribution des heures supplémentaires.

Enquête suisse sur la population active: relève les revenus professionnels des salariés et des indépendants au sein de la population résidente permanente. Les composantes du salaire des salariés sont le salaire brut, le 13e et le 14e salaires, les primes et les gratifications.

Enquête sur les accords salariaux (EAS): relève l'adaptation des salaires effectifs et des salaires minimaux (généralement: salaire brut de base + 13e salaire) convenue entre les partenaires sociaux dans le cadre de conventions collectives de travail (CCT) sélectionnées. Les salaires minimaux sont des montants minimaux de rémunération négociés collectivement et fixés dans une CCT ou dans un avenant à celle-ci.

Autres sources: enquête sur le budget des ménages et données administratives de l'AVS, ces dernières permettant de calculer la «rémunération des salariés» dans le Compte de revenu du Système de comptabilité nationale.

Médiane, quartiles inférieur et supérieur

La médiane ou valeur centrale partage l'ensemble des valeurs observées (et ordonnées selon leur grandeur) en deux moitiés de taille égale, l'une comprenant les valeurs supérieures à la médiane, l'autre les valeurs inférieures à celle-ci. En notation mathématique, la médiane de n observations x_1, x_2 à x_n est définie comme suit : les observations sont ordonnées telles que $x_{(1)} \leq x_{(2)} \leq \dots \leq x_{(n)}$. Si n est impair, la médiane correspond à la valeur située au centre de l'ensemble: $x_{((n+1)/2)}$. Si n est pair, la médiane se situe entre les deux observations situées au centre de l'ensemble: $(1/2)x_{(n/2)} + (1/2)x_{((n/2)+1)}$. A la différence d'une autre mesure de tendance centrale fréquemment utilisée, la moyenne arithmétique (voir définition), la médiane n'est pas influencée par les valeurs extrêmes. Lorsque les valeurs sont distribuées de manière symétrique, la médiane coïncide avec la moyenne arithmétique. Lorsque la distribution est asymétrique (dans le cas des revenus p. ex.), la médiane est inférieure à la moyenne arithmétique si les valeurs extrêmes sont élevées et dépasse celle-ci si les valeurs extrêmes sont basses. Plus l'asymétrie est marquée, plus la différence est grande entre la moyenne arithmétique et la médiane. La médiane peut également être utilisée en cas de distribution asymétrique. La médiane pondérée, qui attribue un poids à chaque observation, constitue une variante de la médiane. Si l'on divise l'ensemble des observations, ordonnées selon leur grandeur, en quatre groupes de taille égale, le quartile inférieur se situe entre la dernière valeur du premier quart et la première du deuxième quart d'observations. Le quartile supérieur se situe entre la dernière valeur du troisième quart et la première valeur du quatrième quart d'observations.

Charge de l'activité professionnelle et du travail domestique et familial

Extrait de l'objectif 8: *[Le Conseil fédéral] vise aussi l'élimination des inégalités fondées sur le sexe [...]. Dans ce contexte, il tient en particulier à mettre en place l'égalité salariale entre hommes et femmes et à améliorer la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.*

Signification de l'indicateur: La possibilité de participer de manière égale à la vie professionnelle et à la vie familiale est un des points centraux de l'égalité entre les sexes. Pour que l'égalité puisse se réaliser, les hommes et les femmes doivent avoir les mêmes possibilités de concilier leur vie professionnelle et privée. Cela peut être encouragé entre autres par des conditions favorables à la famille telles que des structures d'accueil extrafamilial ou par la possibilité d'avoir une activité à temps partiel économiquement viable et fiscalement attractive pour les deux sexes. Outre ces facteurs objectifs les différences dans la répartition entre travail rémunéré et tâches domestiques et familiales non rémunérées peuvent aussi résulter de choix personnels.

Cet indicateur montre le nombre d'heures consacrées à l'activité professionnelle et au travail domestique et familial selon le sexe. La charge totale de travail se calcule en nombre d'heures par semaine.

Objectif quantifiable: *La charge de l'activité professionnelle et du travail domestique et familial est répartie de manière plus équilibrée entre les sexes.*

Temps consacré à l'activité professionnelle et au travail domestique et familial

Population résidente permanente âgée de 15 à 64 ans

Heures par semaine



2010: révision de l'ESPA

Source: OFS - ESPA: module Travail non rémunéré

© OFS 2021

En 2020, la répartition de la charge de l'activité professionnelle et du travail domestique et familial entre hommes et femmes est restée inégale.

Les hommes et les femmes assument globalement la même charge de travail total soit environ 50 heures par semaine. En 2020, les femmes de 15 à 64 ans investissaient davantage de temps dans le travail domestique et familial (30 heures par semaine) que les hommes du même âge (19 heures par semaine). La situation est inversée pour le travail rémunéré: en 2020, les femmes travaillaient 21 heures et les hommes 31 heures par semaine. Les femmes effectuent davantage de tâches domestiques et familiales que les hommes, que leur couple vive avec ou sans enfant. La présence d'enfants dans le ménage fait augmenter le nombre d'heures consacrées au travail domestique et familial. Cette hausse se reporte davantage sur les femmes que sur les hommes. Les évolutions sur

toute la période doivent être interprétées avec précaution en raison d'un changement méthodologique de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) en 2010.

Modèles d'activité professionnelle

Dans les ménages formés d'un couple (les deux partenaires étant âgés de 25 à 54 ans) avec enfants, la femme réduit souvent son taux d'occupation ou renonce (temporairement) à toute activité professionnelle. Le modèle le plus fréquent est celui où le père travaille à plein temps et la mère à temps partiel. En 2022, ce modèle était pratiqué par un ménage familial sur deux dont le dernier-né avait moins de 13 ans. Dans 7% des cas seulement, les membres d'un couple (avec ou sans enfants) travaillaient tous deux à temps partiel.

Répartition du travail domestique

Dans deux tiers environ des ménages formés d'un couple (les deux partenaires étant âgés de 25 à 54 ans) avec des enfants de moins de 13 ans, c'est la femme qui assumait en 2018 l'essentiel du travail domestique. Ce modèle, où la femme assume la responsabilité du travail domestique, a reculé dans les ménages constitués d'un couple avec enfants, au profit du partage des responsabilités.

Contribution au revenu du travail du ménage

En 2021, la femme contribuait en moyenne à raison de plus d'un quart au revenu annuel du travail d'un ménage comptant des enfants, contre deux tiers environ pour l'homme, le reste provenait d'autres membres du ménage. La différence est d'autant plus marquée que le ménage compte beaucoup d'enfants. Dans les couples sans enfant, la femme apportait 42% du revenu total du travail.

Méthodologie

Cet indicateur montre le nombre moyen d'heures par semaine consacrées au travail domestique/familial (sans prise en compte des activités bénévoles) et à l'activité professionnelle pour les hommes et les femmes en âge de travailler (1997-2007: 15-63 ans pour les femmes et 15-64 ans pour les hommes; depuis 2010: 15-64 ans pour les femmes et les hommes). Les données sont récoltées et publiées tous les 3 à 4 ans dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Travail non rémunéré». Une révision de l'enquête a entraîné une rupture de la série chronologique en 2010.

Définitions

Travail domestique et familial

Tâches non rémunérées effectuées à l'intérieur du ménage (repas, lessive, nettoyage, courses, travaux manuels, soins aux animaux domestiques et aux plantes, travaux administratifs, enfants, soins aux malades, etc.).

Source statistique

Module « Travail non rémunéré » de l'enquête suisse sur la population active : activités non rémunérées de la population résidente permanente et temps consacré à celles-ci. Le module est intégré tous les trois à quatre ans dans l'enquête suisse sur la population active.

Résultat du compte global des assurances sociales

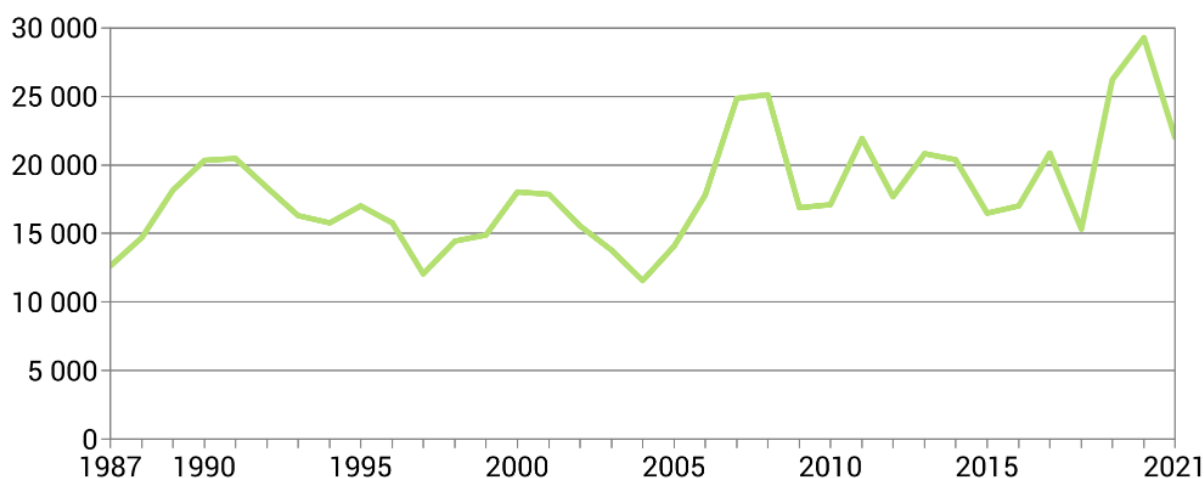
Extrait de l'objectif 9: Grâce à la vaste couverture offerte par les assurances sociales, la population suisse est bien protégée contre les risques financiers. L'évolution démographique, sociale, économique et culturelle de la société appelle néanmoins de nombreuses adaptations et interventions dans le système social.

Signification de l'indicateur: La pression sur les assurances sociales augmente avec l'allongement de l'espérance de vie. Cette pression se répercute directement sur les systèmes de rentes financés selon le régime de répartition tels que l'AVS, mais aussi sur la prévoyance professionnelle, qui est financée par le régime de capitalisation. Dans le domaine de l'assurance-maladie, ce sont surtout les besoins croissants en prestations de santé et en soins de longue durée qui représentent un défi. Le résultat du compte global des assurances sociales (CGAS) comprend les recettes et les dépenses de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), de l'assurance-invalidité (AI), des prestations complémentaires (PC), de la prévoyance professionnelle (PP), de l'assurance-maladie (AM), de l'assurance accidents (AA), des allocations pour perte de gain (APG), de l'assurance-chômage (AC) et des allocations familiales (AF). Il montre la différence entre les recettes et les dépenses pour toutes ces branches des assurances sociales, en millions de francs.

Objectif quantifiable: Le résultat des comptes des assurances sociales, et en particulier le résultat de répartition de l'AVS, s'améliorent.

Résultat du compte global des assurances sociales

En mio. de francs



Source: OFAS - statistique des assurances sociales suisses

© OFS 2023

En 2021, le résultat des comptes des assurances sociales était de 22 milliards de francs, soit de 7 milliards inférieur à l'année précédente.

Le résultat du compte global des assurances sociales (CGAS), soit la différence entre les recettes et les dépenses de ces assurances, varie au fil du temps et a atteint son point le plus bas en 2004, à 12 milliards de francs. Il a globalement augmenté depuis et se montait à 22 milliards en 2021.

Les recettes de toutes les assurances sociales prises en compte dans le CGAS étaient 3,6 fois plus élevées en 2021 qu'en 1987 et représentaient 208 milliards de francs. Les dépenses, qui se montaient alors à 186 milliards de francs, étaient 4 fois plus élevées en 2021 qu'en 1987.

Principales branches des assurances sociales

Les résultats varient d'une branche des assurances sociales à l'autre. Alors que le résultat enregistré

en 2021 était négatif pour l'AI (-319 millions de francs), l'assurance-maladie (-646 millions de francs) et l'assurance-chômage (-186 millions de francs), il était au contraire positif pour l'AVS (1417 millions de francs) et l'assurance-accidents (1774 millions de francs). La prévoyance professionnelle, qui repose sur le régime de capitalisation et dont les recettes dépassent de loin les dépenses, est un élément important du résultat du CGAS. La prévoyance professionnelle (PP) a ainsi enregistré un résultat positif de 20 milliards de francs en 2021.

Revenus du capital et prestations sociales de la prévoyance professionnelle

Comparé à celui des assurances sociales, qui sont financées par le régime de répartition, le résultat concernant la PP est d'une pertinence limitée, les facteurs influençant les recettes et les dépenses ne déployant pas leurs effets à la même vitesse. Plutôt que le résultat, la part des prestations sociales, qui est financée par les revenus du capital, est par conséquent plus pertinente pour rendre compte de l'évolution à long terme du financement de la PP. Alors qu'ils atteignaient 81,8% en 2000, les revenus du capital couvraient encore 40,4% des prestations sociales en 2021.

Recettes de la protection sociale

Dans certains cas, des prestations sous condition de ressources, comme l'aide sociale ou les subsides aux soins de santé, sont allouées en plus des prestations des assurances sociales. Lesdits subsides comptent avec les prestations des assurances sociales dans le système de sécurité sociale, lequel offre une perspective plus complète que les comptes globaux des assurances sociales. La part dans le PIB des recettes de la sécurité sociale renseigne dans ce contexte sur la charge relative que le système de sécurité sociale fait peser sur l'économie, un rapport qui est passé de 24,3% à 27,9% entre 1990 et 2021.

Méthodologie

Cet indicateur présente le résultat du compte global des assurances sociales (CGAS), soit les recettes moins les dépenses, en millions de francs. Le résultat du compte global des assurances sociales (CGAS) englobe les assurances sociales suivantes: assurance-vieillesse et survivants (AVS), assurance-invalidité (AI), prestations complémentaires (PC), prévoyance professionnelle (PP), assurance-maladie (AM), assurance accidents (AA), allocations pour perte de gain (APG), assurance-chômage (AC) et allocations familiales (AF).

Le compte global CGAS donne un aperçu général des assurances sociales en Suisse. Les recettes du compte global contiennent les produits courants du capital, mais pas les variations de valeur du capital, contrairement à la perspective comptable officielle (AVS/AI/AM/AA/APG). Outre les prestations sociales, les dépenses comprennent les frais d'administration et de gestion. Les frais d'administration ne figurent souvent que partiellement dans les comptes d'exploitation, car ils sont générés en grande partie en dehors des assurances sociales.

Les données de l'indicateur sont publiées chaque année par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) dans le cadre de la statistique des assurances sociales suisses (SAS).

Définitions

Système de capitalisation

La prévoyance professionnelle vieillesse se base sur le système de capitalisation, c.-à-d. que les prestations de chaque assuré dépendent du capital accumulé durant sa vie active. Ainsi le montant des prestations de vieillesse ne sera connu qu'à la fin du processus d'épargne.

Système de répartition

Système de financement utilisé notamment pour l'AVS et l'AI. Dans ce système, les dépenses de l'assurance sont couvertes par les recettes de l'année courante. Comme il n'est pas possible, dans la pratique, d'équilibrer annuellement les recettes et les dépenses, l'assurance doit constituer une réserve de liquidités. Contrairement au système de capitalisation (voir la définition correspondante), le système de répartition est en grande partie indépendant de l'évolution des taux d'intérêts.

Résultat de répartition de l'AVS

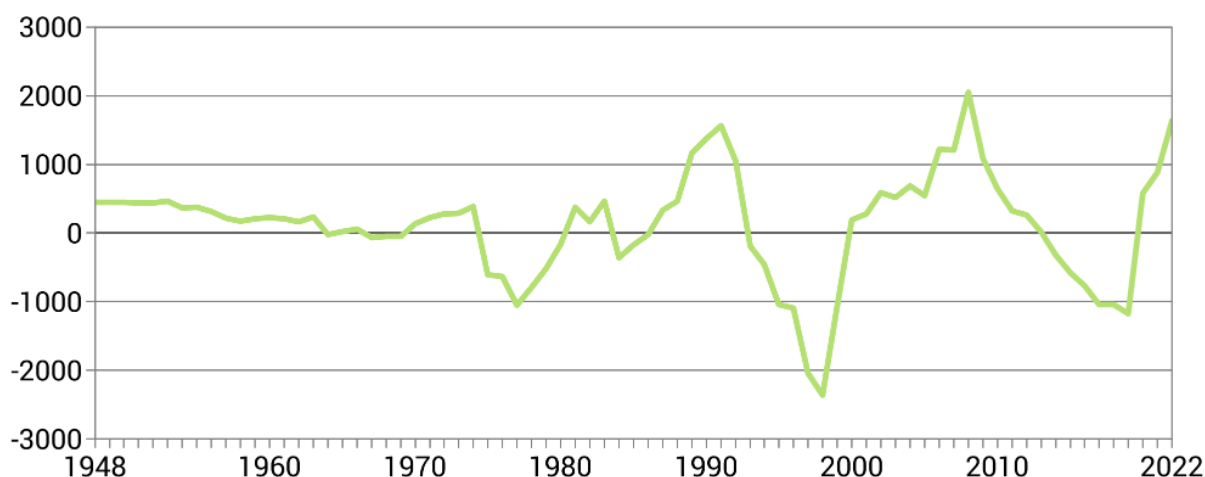
Extrait de l'objectif 9: *L'évolution démographique, sociale, économique et culturelle de la société appelle néanmoins de nombreuses adaptations et interventions dans le système social. Les propositions de réformes doivent tenir compte des intérêts de toutes les classes d'âge et respecter le pacte intergénérationnel.*

Signification de l'indicateur: Un résultat de répartition positif est une condition importante pour assurer l'avenir financier à long terme de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS). Le résultat de répartition de l'AVS indique si les dépenses courantes peuvent être couvertes par les recettes courantes. Il est largement indépendant de l'évolution des intérêts du fait que les fluctuations de la valeur du capital et les revenus courants du capital ne sont pas inclus dans les recettes.

Objectif quantifiable: *Le résultat des comptes des assurances sociales, et en particulier le résultat de répartition de l'AVS, s'améliorent.*

Résultat de répartition de l'AVS

En millions de francs, à prix courants



Source: OFAS – Statistiques des assurances sociales suisses

© OFS 2023

En 2022, l'AVS a présenté un résultat de répartition positif: il se montait à 1631 millions de francs.

Le résultat de répartition de l'AVS, autrement dit la différence entre les dépenses et les recettes, est resté relativement stable entre 1948 et le début des années 1970, avant de varier. Les dépenses de l'AVS ont été supérieures à ses recettes en particulier dans la deuxième moitié des années 1970 ainsi qu'entre 1993 et 1999. Entre 2014 et 2019 également, l'AVS a présenté chaque année un résultat de répartition négatif. En 2022, ce résultat a été positif pour la troisième fois depuis 2013: les recettes ont dépassé les dépenses de 1631 millions de francs. L'année 2022 a dans l'ensemble été marquée par une croissance des recettes de 3,2% et une croissance des dépenses de 1,7%. En 2022, la réserve financière de l'AVS, ou fonds de compensation, était inférieure aux dépenses d'une année.

Résultat d'exploitation de l'AVS

Le résultat de répartition ne comprend pas le résultat des placements de l'AVS, qui se compose des variations de valeur du capital et du produit du capital. Si l'on prend en compte ces éléments dans les recettes et qu'on les compare aux dépenses, on obtient le résultat d'exploitation. En 2022, les placements ont enregistré un résultat négatif de 4337 millions de francs, d'où un résultat d'exploitation négatif de 2706 millions de francs.

Rapport de dépendance des rentiers AVS

Les perspectives financières de l'AVS dépendent aussi de la structure démographique de la population suisse: on appelle rapport de dépendance des rentiers AVS le rapport entre la population retraitée et la population dont l'âge est compris entre 20 ans et l'âge de la retraite. En 2022, ce rapport était de 32,8%. Cela signifie que la population comptait trois personnes en âge de travailler pour une personne à la retraite. Depuis 1970, le rapport de dépendance des rentiers AVS a augmenté de plus de 9 points, cette augmentation s'expliquant notamment par la hausse de l'espérance de vie.

Méthodologie

Le résultat de répartition est la différence entre les recettes et les dépenses de l'AVS. Les recettes considérées dans le calcul du résultat de répartition ne comprennent ni le produit courant du capital ni les variations de valeur du capital (pertes et gains boursiers) et sont donc indépendantes de l'évolution des marchés financiers. Ne sont donc prises en comptes que les recettes provenant des affaires d'assurance de l'AVS, à savoir pour l'essentiel les cotisations des assurés et des employeurs ainsi que les contributions de la Confédération (part des dépenses de l'AVS, recettes de l'impôt sur les maisons de jeu et part des recettes de la TVA). Les dépenses englobent les prestations sociales et les frais d'administration et de gestion.

Le système de la prévoyance vieillesse repose sur trois piliers, le premier - la prévoyance publique - étant constitué par l'AVS et l'AI. Les prestations de ces deux assurances, allouées sous forme de rentes, ont pour but de garantir les besoins vitaux. Ce premier pilier est complété par la prévoyance professionnelle, qui doit garantir le maintien du niveau de vie antérieur en cas de vieillesse, d'invalidité ou de décès. La prévoyance professionnelle, ou deuxième pilier, est assurée par les caisses de pensions. Le troisième pilier est la prévoyance individuelle, destinée à la couverture de besoins plus étendus: il est facultatif, mais jouit de certains avantages fiscaux par rapport à d'autres formes d'épargne.

Le résultat de répartition de l'AVS est présenté dans le rapport annuel du Fonds de compensation AVS/AI/APG et est publié dans la statistique suisse des assurances sociales établie par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). L'indicateur est calculé chaque année.

Définitions

Assurance-vieillesse et survivants (AVS)

L'AVS, assurance obligatoire de prévoyance vieillesse, a été introduite en 1948 et a été plusieurs fois révisée depuis. En plus des rentes pour personnes âgées, l'AVS assure des prestations aux veuves, aux veufs et aux orphelins. Le but de cette assurance est de pourvoir aux besoins élémentaires des personnes âgées et de celles qui n'ont plus de soutien suite au décès du conjoint ou des parents. L'AVS verse également des allocations pour impotents. La rente AVS ordinaire se calcule d'après le revenu sur lequel les cotisations ont été versées et d'après le nombre d'années de cotisations. Depuis la 10e révision de l'AVS, les rentes des conjoints sont calculées séparément selon le principe du splitting. Les taux de cotisations s'élèvent depuis juillet 1975 à 8,4% du salaire brut (indépendants: 7,8% du salaire brut depuis 1979). Les pouvoirs publics financent 20% des dépenses de l'assurance. Les fluctuations du bilan comptable sont équilibrées au moyen d'un fonds de compensation. Les ressortissants suisses vivant à l'étranger peuvent adhérer à l'AVS à titre facultatif.

Système de répartition

Système de financement utilisé notamment pour l'AVS et l'AI. Dans ce système, les dépenses de l'assurance sont couvertes par les recettes de l'année courante. Comme il n'est pas possible, dans la pratique, d'équilibrer annuellement les recettes et les dépenses, l'assurance doit constituer une réserve de liquidités. Contrairement au système de capitalisation (voir la définition correspondante), le système de répartition est en grande partie indépendant de l'évolution des taux d'intérêts.

Coût du système de santé, en pour-cent du PIB

Extrait de l'objectif 10: *En raison de l'évolution démographique et des progrès de la médecine, les coûts de la santé continueront d'augmenter. Cette croissance est aussi due à une augmentation des prestations inexplicable du point de vue médical. L'objectif est d'assurer durablement le financement du système de santé en maintenant un niveau de prestations élevé.*

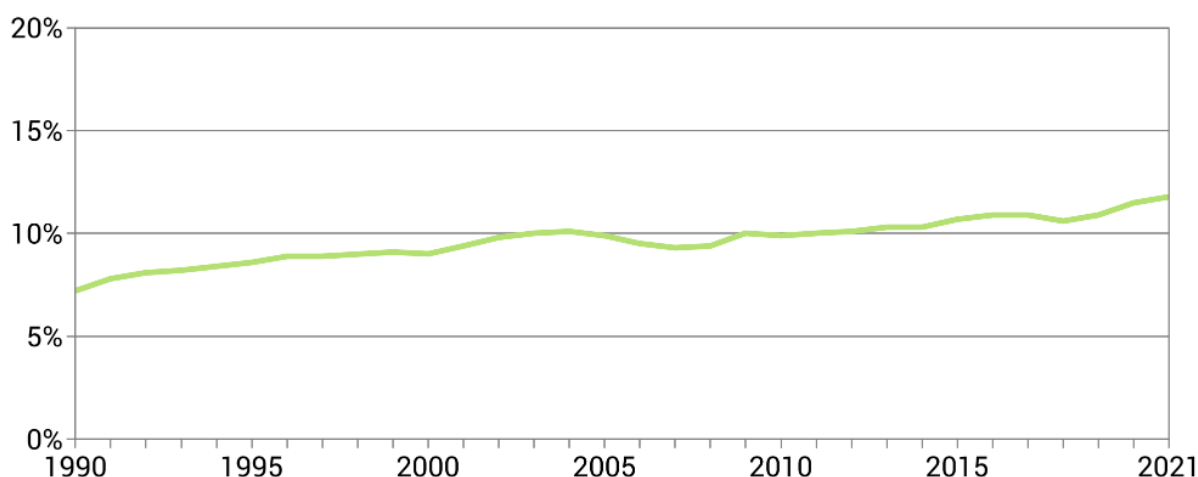
Signification de l'indicateur: L'état de santé des individus influence leur qualité de vie. Sur le plan national, il est aussi un facteur important de performance économique. Le système de santé a pour but de contribuer au maintien de la santé de la population et de guérir, dans la mesure du possible, les personnes malades ou accidentées.

L'indicateur renseigne sur le montant des dépenses que la société consacre à la santé. Il ne donne pas d'informations sur les inégalités dans la charge des ménages, ni sur la répartition des ressources au sein du système de santé ou sur l'efficacité de leur utilisation. Le coût du système de santé est indiqué en pour cent du produit intérieur brut (PIB).

Objectif quantifiable: *Les coûts du système de santé ne connaissent pas une croissance plus forte que durant la législature 2015 à 2019.*

Coûts du système de santé

Par rapport au produit intérieur brut, à prix courants



Sources: OFS – COU, CN; SECO

© OFS 2023

En 2021, le coût du système de santé représentait 11,8% du PIB, en augmentation depuis 1990.

La part des coûts de la santé dans le PIB a augmenté à 10,1% en 2004, avant de diminuer légèrement entre 2004 et 2007 en raison de la croissance économique. La tendance à la hausse a ensuite repris. En 2021, ces coûts représentaient 11,8% du PIB. En valeur absolue, les coûts ont atteint environ 86,3 milliards de francs.

Selon les fournisseurs de prestations

En 2021, plus de la moitié des coûts des biens et services de santé était imputable aux hôpitaux (35,2%), aux homes médicalisés (12,7%) et aux autres institutions médico-sociales (3,5%). 27,7% des coûts étaient dus aux cabinets médicaux, aux cabinets dentaires et aux autres prestataires de services du domaine ambulatoire, 8,8% étaient imputables au commerce de détail (importations incluses) et 9,7% aux coûts administratifs et de prévention de l'État, des assureurs et d'autres organisations.

Selon le type de prestation

Si l'on considère les coûts du système de santé non pas selon les prestataires de santé, mais selon la prestation, on constate qu'en 2021, environ un cinquième des coûts concernait les soins curatifs stationnaires et un autre cinquième les soins curatifs ambulatoires, un sixième environ les soins de longue durée et un autre sixième environ la vente de biens de santé. Les coûts des soins curatifs stationnaires ont crû de 2,5% pendant que ceux des soins de longue durée ont augmenté de 0,1% entre 2020 et 2021. Les coûts des soins curatifs ambulatoires ont enregistré une hausse de 5,1% durant la même période.

Comparaison internationale

En comparaison internationale, la Suisse a un système de santé onéreux si l'on en rapporte le coût au PIB: en 2021, elle figurait en septième position derrière les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Canada, la France et l'Autriche.

Méthodologie

L'indicateur donne la part en pour-cent des coûts de la santé dans le produit intérieur brut (PIB). La statistique du coût et du financement du système de santé est une statistique de synthèse de toutes les informations chiffrées disponibles; elle a pour but d'évaluer les flux monétaires liés à la production et à la consommation des biens et services du système de santé suisse pendant une année. Elle n'est donc réalisable que lorsque toutes les données statistiques primaires sont réunies, notamment celles touchant aux assurances sociales et aux finances publiques. L'OFS publie chaque année les chiffres définitifs avec un décalage d'environ deux ans.

La structure de cette statistique se fonde sur la méthodologie internationale d'Eurostat, de l'OCDE et de l'OMS applicable aux comptes de la santé (Système de comptes de la santé, SCS) et permet de comparer les dépenses de santé des pays membres de l'OCDE.

Définitions

Produit intérieur brut (PIB)

Le produit intérieur brut (PIB) est l'agrégat de référence mesurant l'activité économique. Il correspond à la somme des valeurs ajoutées créées par les différents agents économiques résidents, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits. Le PIB est calculé à prix courants et aux prix de l'année précédente. Son évolution aux prix de l'année précédente correspond à la croissance économique.

Renoncement à des prestations médicales et dentaires nécessaires pour des raisons financières

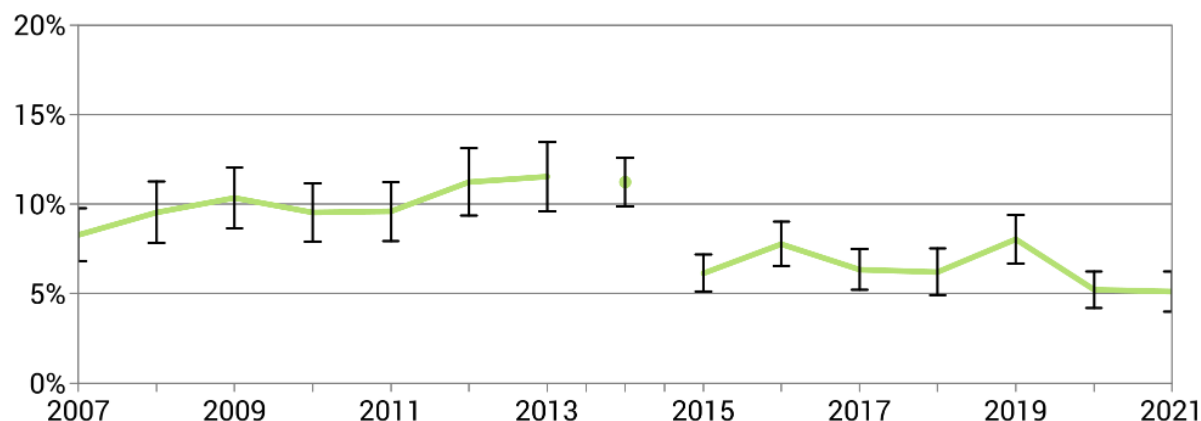
Extrait de l'objectif 10: *L'objectif est d'assurer durablement le financement du système de santé en maintenant un niveau de prestations élevé.*

Signification de l'indicateur: Le système de soins doit être accessible à tous les groupes de population. Des facteurs financiers, comme la part des frais médicaux restant à la charge du patient, lorsqu'elle est élevée, peuvent avoir un effet dissuasif et pousser le patient à se priver de certaines prestations médicales. Les soins dentaires occupent une place particulière, étant donné qu'ils ne sont normalement pas remboursés par l'assurance obligatoire des soins, contrairement aux soins médicaux de base.

L'indicateur montre la part de la population résidente permanente de 16 ans ou plus qui a renoncé à consulter un médecin ou un dentiste pour des raisons financières. Sont considérées les personnes dont le revenu disponible équivalent se situe dans le cinquième inférieur, correspondant au 1^{er} quintile de la répartition des revenus.

Objectif quantifiable: *Chacun a accès aux soins médicaux. Le pourcentage de personnes qui renoncent à se soigner pour des motifs financiers n'augmente pas.*

Renoncement à des soins médicaux* nécessaires pour raisons financières Part de la population de la classe de revenus la plus basse (1^{er} quintile)



2014 et 2015: Rupture de série temporelle
* prestations médicales ou dentaires

Source: OFS – SILC

© OFS 2023

En 2021, 5,1% de la population appartenant à la classe de revenus inférieure n'a pas recouru aux prestations d'un médecin ou d'un dentiste pour des raisons financières.

La part de la population résidente appartenant à la classe de revenus inférieure qui a renoncé pour des raisons financières à consulter un médecin ou un dentiste est passée de 8,3% à 11,5% entre 2007 et 2013. Après révision de l'enquête en 2015, elle s'est située à 6,1%; les dernières données faisaient état de 5,1% en 2021.

Comparaison avec la population totale

La part des personnes qui renoncent à des soins médicaux ou dentaires est plus faible dans la population totale. Elle a avoisiné 5% entre 2007 et 2014, s'est située à 3% après la révision du relevé en 2015 et a atteint 2,8% en 2021.

Distinction entre prestations médicales et prestations dentaires

En général, c'est en premier lieu aux soins dentaires que les gens renoncent pour des raisons

financières. La part de la population de la classe de revenu la plus basse qui a renoncé à consulter un dentiste atteignait 4,6% en 2021, alors qu'elle se situait à 0,7% pour les soins médicaux. Cette différence s'observe aussi dans la population totale (2,5% pour les soins dentaires et 0,5% pour les soins médicaux en 2021). Elle s'explique notamment par le fait que les soins dentaires ne sont généralement pas couverts par l'assurance-maladie obligatoire.

Distinction selon le statut migratoire

La population issue de l'immigration renonce également plus souvent à des soins dentaires qu'à des soins médicaux. En 2021, 3,9% de cette population s'est privée pour des raisons financières de soins dentaires qui auraient pourtant été nécessaires. La proportion est plus de deux fois plus élevée que dans la population non issue de l'immigration (1,5%). Le taux de renoncement à des soins médicaux pour des raisons financières présente un écart similaire: ce taux se situe à 0,7% dans la population issue de l'immigration et à 0,4% au sein de la population non issue de l'immigration. L'écart entre ces deux groupes de population s'explique notamment par des différences de revenu.

Méthodologie

L'indicateur présente la part de la population résidente permanente de 16 ans ou plus vivant dans un ménage privé qui, pour des raisons financières, n'a pas accès à certains soins médicaux ou dentaires (contrôles ou traitements). Sont considérées les personnes dont le revenu disponible équivalent se situe dans les 20% inférieurs de la répartition des revenus (1^{er} quintile).

Le revenu disponible est le revenu brut total du ménage moins les cotisations sociales, les impôts, les primes d'assurance-maladie obligatoire et les transferts courants à d'autres ménages. Une échelle d'équivalence permet de tenir compte de la taille du ménage.

Les données proviennent de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) de l'Office fédéral de la statistique. Les personnes interrogées (âgées de 16 ans ou plus) sont invitées à dire si elles ont renoncé à un traitement ou à un contrôle médical ou dentaire dont elles auraient eu besoin, et pour quelles raisons elles l'ont fait. Les personnes qui ont renoncé pour des raisons financières aussi bien à un examen médical qu'à un examen dentaire ne sont comptées qu'une fois. La série temporelle a subi une rupture en 2014 en raison d'une mise à jour du registre d'échantillonnage. Une deuxième rupture dans la série temporelle a eu lieu en 2015, la structure et la formulation du questionnaire d'enquête ayant été adaptées aux directives d'Eurostat.

Définitions

Revenu disponible des ménages

Le revenu disponible est obtenu à partir du revenu brut auquel on soustrait les dépenses obligatoires, à savoir: les cotisations aux assurances sociales (cotisations à l'AVS/AI, prévoyance professionnelle, etc.), les impôts, les primes pour l'assurance-maladie de base et les transferts réguliers à d'autres ménages (par exemple les pensions alimentaires).

Revenu brut des ménages

Le revenu brut des ménages comprend les revenus de l'ensemble des membres du ménage, soit: les salaires bruts (avant déductions sociales), les revenus issus de l'activité indépendante, les rentes, les revenus de la fortune et de la location, les transferts reçus d'autres ménages, les prestations en nature de l'entreprise propre ou de l'employeur, les produits du jardin, etc.

Revenu (primaire, brut ou disponible) équivalent

Le revenu (primaire, brut ou disponible) équivalent est calculé à partir du revenu (primaire, brut ou disponible) du ménage, en considérant le nombre de personnes qui le composent par le biais de l'échelle d'équivalence du ménage. Pour tenir compte des économies d'échelle (une famille de quatre personnes ne doit pas dépenser quatre fois plus qu'une personne seule pour assurer le même niveau de vie), un poids de 1,0 est assigné à la personne la plus âgée du ménage, un poids de 0,5 à toute autre personne de 14 ans ou plus et un poids de 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans; la taille équivalente du ménage correspond à la somme des poids attribués aux personnes.

Surcharge pondérale

Extrait de l'objectif 10: *La promotion d'un mode de vie sain doit permettre de prévenir le plus possible l'apparition de maladies.*

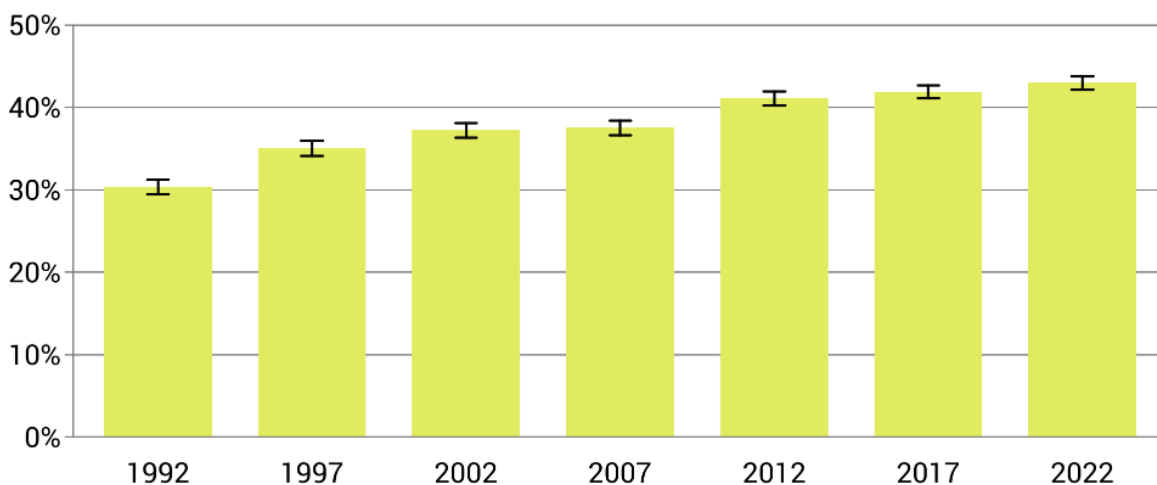
Signification de l'indicateur: La santé influe directement sur la qualité de vie et le bien-être des gens. Le surpoids est un problème de santé qui touche surtout les habitants des pays industrialisés. Il affecte les performances physiques et la qualité de vie et, souvent, pousse les coûts de santé à la hausse. Plus le surpoids est marqué, plus le risque est grand de souffrir de diabète, d'une maladie cardiovasculaire, de certaines formes de cancer ou de douleurs articulaires. L'indice de masse corporelle (IMC) est un indicateur du surpoids.

L'indicateur montre la part des personnes en surpoids, c'est-à-dire présentant un IMC de 25 ou plus, dans la population résidente de 15 ans ou plus.

Objectif quantifiable: *La Suisse s'engage dans la prévention et la promotion de la santé. Grâce aux efforts déployés dans le cadre de la stratégie alimentaire, la proportion de personnes en surpoids recule par rapport aux dix dernières années. Simultanément, une plus large part de la population qu'au cours de la décennie passée suit les recommandations données en matière d'exercice physique.*

Surcharge pondérale

Part de la population de 15 ans et plus avec une surcharge pondérale (IMC 25 ou plus)



Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS 2023

En 2022, 43% des personnes de 15 ans et plus étaient en surpoids.

La part des personnes en surpoids, c'est-à-dire présentant un IMC égal ou supérieur à 25, a passé de 30,4% en 1992 à 43% en 2022. Les hommes sont davantage touchés que les femmes. Parmi les autres facteurs pouvant conduire au surpoids, on trouve l'âge et le niveau de formation.

Selon le niveau de formation

Le surpoids touche davantage les personnes dont le niveau de formation est bas. En 2022, 60,1% des personnes sans formation postobligatoire étaient en surpoids. La proportion était de 48,9% chez les personnes formées au degré secondaire II et de 38,5% chez les personnes formées au degré tertiaire. Cette corrélation s'observe chez les deux sexes, mais elle est plus marquée chez les femmes que chez les hommes.

Obésité

L'obésité est une forme sévère de surpoids. Les personnes dont l'IMC est égal ou supérieur à 30 sont considérées comme obèses. Leur part a plus que doublé de 1992 à 2022 chez les femmes comme chez les hommes. En 2022, 11% des femmes et 13,2% des hommes étaient obèses.

Diabète

L'obésité est un des principaux facteurs de risque du diabète de type 2, forme la plus courante du diabète. Neuf diabétiques sur dix souffrent d'obésité. L'obésité est liée en premier lieu à l'alimentation et au mode de vie. En 2022, 5,4% de la population de 15 ans et plus déclaraient avoir une hyperglycémie ou prendre des médicaments contre le diabète. Le diabète est une des causes des maladies cardio-vasculaires.

Méthodologie

L'indicateur montre la part des personnes âgées de 15 ans ou plus qui sont en surpoids, c'est-à-dire qui présentent un IMC égal ou supérieur à 25. La population de référence est la population résidente permanente du même groupe d'âges vivant en ménage privé.

L'indice de masse corporelle (IMC; en anglais: BMI pour Body Mass Index) se calcule en divisant le poids (en kilos) par la taille (en mètre) au carré. L'OMS distingue les catégories suivantes pour les personnes de 18 ans et plus: sous-poids (IMC < 18,5 kg/m²), poids normal (IMC compris entre 18,5 et 24,9 kg/m²), surpoids (IMC supérieur à 25 kg/m²). L'obésité est une forme de surpoids élevé avec un IMC égal ou supérieur à 30 kg/m². Les seuils sont adaptés pour les jeunes de 15 à 17 ans. Les personnes interrogées indiquent elles-mêmes leur poids et leur taille.

Les données proviennent de l'enquête suisse sur la santé (ESS), réalisée tous les cinq ans par l'Office fédéral de la statistique.

Attitude favorable à la santé - activité physique

Extrait de l'objectif 10: *Le Conseil fédéral entend entre autres enrayer l'augmentation des coûts de la santé par le biais de la prévention et par le renforcement de la responsabilité individuelle. Il s'agira ici d'améliorer l'information et la promotion d'un mode de vie sain, notamment la promotion du sport et de l'activité physique à l'école et pendant le temps libre.*

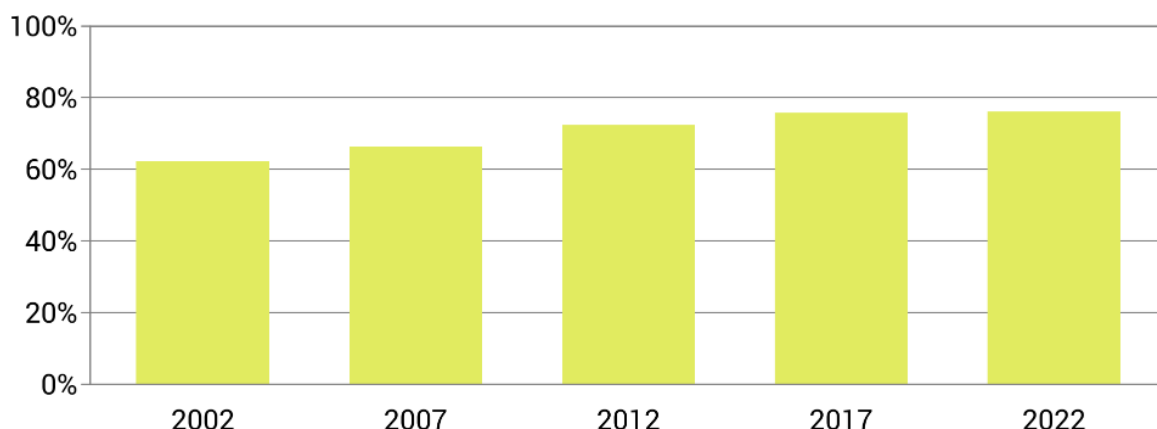
Signification de l'indicateur: L'état de santé physique et psychique influe notablement sur la qualité de vie. Une activité physique régulière peut améliorer le bien-être physique et aider à prévenir les problèmes de santé. Elle peut donc contribuer à abaisser les coûts de la santé.

L'indicateur montre la part de la population résidente permanente de 15 ans ou plus qui pratique dans son temps libre une activité physique modérée pendant au moins 150 minutes par semaine ou une activité physique intensive au moins deux fois par semaine. Ce sont-là des valeurs recommandées par le Réseau suisse Santé et activité physique.

Objectif quantifiable: *La Suisse s'engage dans la prévention et la promotion de la santé. Grâce aux efforts déployés dans le cadre de la stratégie alimentaire, la proportion de personnes en surpoids recule par rapport aux dix dernières années. Simultanément, une plus large part de la population qu'au cours de la décennie passée suit les recommandations données en matière d'exercice physique.*

Pratique sportive et activité physique

Part des personnes qui pratiquent une activité physique conformément aux recommandations*



* par semaine, au moins 150 minutes d'activité physique modérée ou au moins deux activités physiques intenses

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé

© OFS 2023

En 2022, 76% de la population exerçaient une activité physique conforme aux recommandations.

La part des personnes qui exercent une activité physique a progressé d'environ 14 points de pourcentage entre 2002 et 2022 pour atteindre 76%. La hausse observée concerne tous les groupes d'âges. En 2022, 8,1% de la population ne pratiquaient pas d'activité physique. Font partie de ce groupe les personnes ayant une activité physique modérée pendant moins de 30 minutes par semaine ou une activité physique intensive moins d'une fois par semaine.

Selon le niveau de formation

La part de la population qui pratique une activité physique augmente avec le niveau de formation. En 2022, les personnes sans formation postobligatoire pratiquaient moins d'activité physique que celles formées au degré secondaire II ou au degré tertiaire. Dans ces deux derniers groupes, 74,6%

(secondaire II) et 79,5% (tertiaire) pratiquaient une activité physique, contre 60,3% chez les personnes sans formation postobligatoire.

Activité physique et état de santé ressenti

Il existe un lien entre le niveau d'activité physique et la perception qu'on a de sa santé. La part des personnes de 15 ans ou plus qui disent être en bonne ou en très bonne santé était de 84,9% en 2022. Les personnes qui pratiquent une activité physique régulière se sentent en meilleure santé que celles qui ne pratiquent pas d'activité physique: en 2022, 36,7% de ces dernières disaient ne pas être en bonne santé, contre 8,3% chez les premières. Sont réputées pratiquer une activité physique les personnes qui, au moins trois jours par semaine, pratiquent une activité comportant des épisodes de transpiration.

Hypertension artérielle

L'activité physique a une influence non seulement sur la santé perçue mais sur la santé réelle des gens. Une activité physique régulière, par exemple, prévient l'hypertension artérielle. En 2022, un bon cinquième de la population de 15 ans ou plus déclarait avoir actuellement une tension artérielle trop élevée ou prendre des médicaments contre celle-ci. La proportion de personnes qui ont une pression artérielle élevée augmente avec l'âge. Une mauvaise santé peut constituer un obstacle ou un empêchement à une activité physique régulière.

Lieux où se pratiquent régulièrement des activités physiques

L'accès à un lieu qui se prête à la pratique du sport est une condition favorable à l'activité physique. La nature est le lieu où l'on pratique le plus fréquemment une activité physique: 43% des personnes de 15 ans et plus s'y rendent au moins une fois par semaine pour pratiquer une activité physique. L'activité physique se pratique également à domicile (28%), dans les centres privés de sport et de fitness (14%) et dans les salles de sport et de gymnastique (11%).

Méthodologie

L'indicateur montre la part de la population résidente permanente de 15 ans et plus vivant dans un ménage privé qui pratique, conformément aux recommandations, une activité physique modérée pendant au moins 150 minutes par semaine ou une activité physique intensive au moins deux jours par semaine.

Une activité modérée entraîne une accélération de la respiration sans faire systématiquement transpirer. Il peut s'agir de marche rapide, de vélo, mais aussi de jardinage, ainsi que de quantité d'autres activités sportives, quotidiennes et de loisirs.

Une activité intensive entraîne un essoufflement et fait transpirer, du moins un peu. Les sports qui font travailler les grands groupes musculaires sont souvent intensifs. On peut citer la course à pied, le cyclisme (de route ou de montagne), la natation, le ski de fond, ou encore la stimulation cardio-vasculaire sur des appareils de fitness

Les recommandations en matière d'activité physique ont été élaborées par le Réseau suisse Santé et activité physique hepa.ch, sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique et de l'Office fédéral du sport, en collaboration avec plusieurs autres institutions.

Les données proviennent de l'enquête suisse sur la santé, réalisée tous les cinq ans par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Les informations sur l'accès aux lieux se prêtant à la pratique d'une activité physique sont tirées de l'étude Sport Suisse, menée tous les six ans par l'Office fédéral du sport.

Suisses dans des organisations internationales

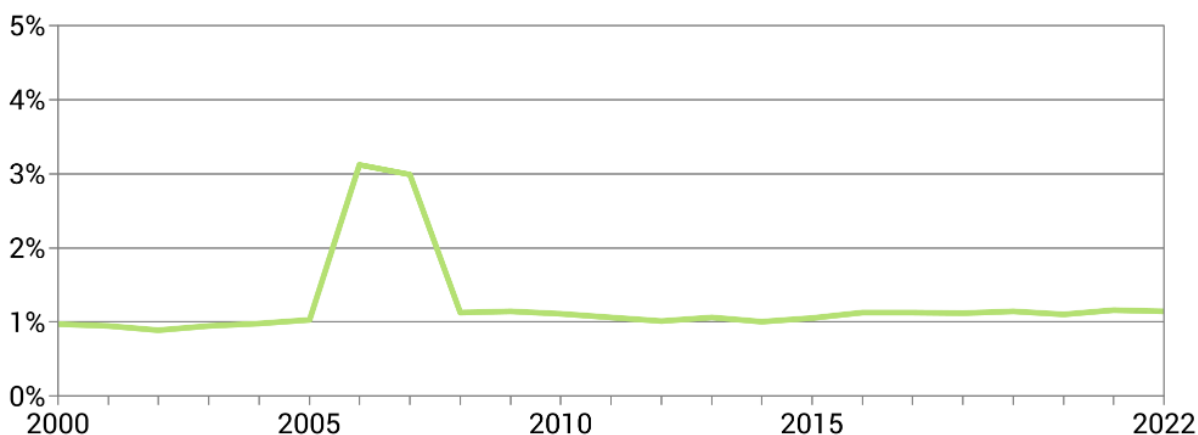
Extrait de l'objectif 11: *Les défis mondiaux, comme les changements climatiques, les crises prolongées et la pauvreté extrême, ne peuvent être surmontés que si les États coopèrent de manière globale. Même les grandes organisations internationales doivent être adaptées aux nouveaux enjeux et équilibres entre les puissances. La Suisse veut contribuer à renforcer l'efficacité de ces organisations et du droit international.*

Signification de l'indicateur: La présence de la Suisse au sein des institutions internationales contribue à la défense des intérêts du pays en matière de politique étrangère. Garantir la représentation de la Suisse dans les organes directeurs et accroître le nombre de citoyens suisses présents dans les organes exécutifs (administration) de ces institutions sont des axes prioritaires de la défense des intérêts multilatéraux en question. L'indicateur reflète la proportion des Suisses qui travaillent dans le système des Nations Unies et dont le poste est soumis à recrutement international, y compris les postes de directeur et de niveau supérieur, dans le total des postes correspondants à cette catégorie. L'indicateur ne tient pas compte des autres Suisses employés dans les autres catégories, ni des autres organisations internationales dont la Suisse fait partie.

Objectif quantifiable: *La Suisse soutient l'accession de Suisses à des postes de cadres dans les organisations internationales.*

Suisses dans les organisations internationales

Nombre de Suisses employés dans le système ONU et recrutés dans le cadre d'une procédure internationale dans le total des postes correspondants à cette catégorie



Source: UN System HR Statistics Report

© OFS 2023

Fin 2022, 523 personnes de nationalité suisse occupaient au sein de l'ONU un poste de la catégorie professionnelle ou supérieure, soit 1,14% de tous les postes de cette catégorie.

La part de Suisses engagés dans le système onusien et recrutés selon une procédure internationale (catégorie «International Professional») a augmenté d'environ 0,3 point de pourcentage depuis 2002, année de l'adhésion de la Suisse à l'ONU. En valeur absolue, le nombre de postes de cette catégorie occupés par des Suisses a été multiplié par trois, passant de 174 postes en 2000 à 523 en 2022, alors que le total des postes onusiens de la même catégorie a augmenté moins rapidement, passant de 17 867 à 45 760 (fois 2,6). Le pic observé en 2006 et 2007 découle principalement d'une croissance momentanée des postes auprès du Haut-commissariat aux réfugiés (UNHCR) du fait de la crise en Irak et au Soudan du Sud notamment.

Personnes de nationalité suisse dans la catégorie «services généraux»

En 2022, plus de 600 personnes de nationalité suisse travaillaient dans le système onusien dans la catégorie «services généraux», sur un total de 59 383 postes de cette catégorie. Ces personnes sont toutefois moins susceptibles de contribuer à la défense des intérêts du pays ou au renforcement de l'efficacité du système onusien que celles de la catégorie «International Professional». De plus, les employés de la catégorie «services généraux» sont souvent recrutés localement. Leur répartition selon les pays dépend largement du siège de l'organisation ou de la mission.

Emplois onusiens en Suisse dans les catégories administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur

En 2022, plus de 18% des «International Professional» de l'ONU travaillaient en Suisse, plus précisément à Genève pour près de 98% d'entre eux. La Suisse occupe le 1^{er} rang en termes d'emplois onusiens par pays hôte, aussi bien dans la catégorie mentionnée précédemment que dans le total des emplois, ce qui montre l'importance de la présence de ces organisations en Suisse et du rôle de la Genève internationale. Le haut de ce classement est complété par les États-Unis, l'Autriche et l'Italie.

Méthodologie

L'indicateur montre le total des postes du système onusien, pour lesquels un recrutement international est requis (International Professional Officers), occupés par des Suisses, dans le total des postes de la même catégorie.

Les données proviennent des rapports annuels de statistique des ressources humaines publiés par les Nations Unies. Sont pris en considération les postes d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur pour lesquels un recrutement international est requis, financés par le budget ordinaire ainsi que par d'autres sources de financement, à l'exclusion des fonds apportés par le programme de développement des Nations Unies (UNDP). En règle générale, un diplôme universitaire de niveau maîtrise est demandé pour ces postes, des exceptions sont toutefois fréquentes. Ces postes sont localisés aussi bien au siège des organisations membres de l'ONU que dans leurs bureaux régionaux. Les postes créés dans le cadre d'un projet sont également pris en considération.

Aide publique au développement

Extrait de l'objectif 11: *Par le biais de ses coopérations internationales, la Suisse s'engage pour la paix et la lutte contre la pauvreté dans le monde. Cet engagement implique d'investir durablement dans la sécurité et la prospérité en Suisse comme à l'étranger. La Suisse accorde son soutien aux pays en développement pour mettre en œuvre les 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030. Pour cette nouvelle législature, les projets de développement seront plus ciblés et donc plus efficaces.*

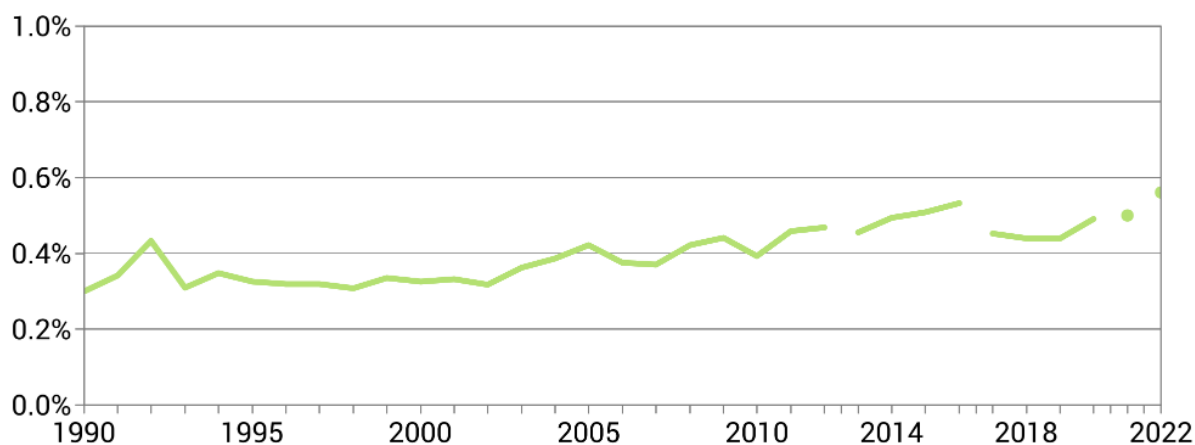
Signification de l'indicateur: L'une des principales missions de la coopération au développement dans le monde est de réduire la pauvreté. Pour la Suisse, pays fortement globalisé, la stabilité et la prospérité du monde sont importantes. Il est en outre dans son intérêt de contribuer à relever les défis globaux, dans les domaines de la migration, du changement climatique et de l'environnement, de l'eau, de la sécurité alimentaire et de la santé.

L'indicateur renseigne sur les dépenses de la Suisse en faveur de la coopération internationale au développement. L'aide publique au développement (APD) englobe tous les fonds octroyés, conformément aux critères définis par l'OCDE, aux pays en développement et aux organisations internationales œuvrant dans les domaines de la coopération au développement et de l'aide humanitaire. L'APD est mise en relation avec le revenu national brut (RNB) de la Suisse. L'indicateur ne permet pas de tirer de conclusions sur l'efficacité des dépenses. Il n'inclut par ailleurs pas l'engagement des organisations non gouvernementales (propres ressources des œuvres d'entraide) et de l'économie privée (sous forme, par ex., d'investissements directs).

Objectif quantifiable: *Pour l'appréciation du montant des dépenses consenties pour la coopération internationale, la Suisse se réfère à un taux d'aide publique au développement correspondant à 0,5 % du revenu national brut.*

Aide publique au développement

Par rapport au revenu national brut



2013, 2017, 2021, 2022: Rupture de série temporelle

Sources: DDC

© OFS 2023

En 2022, l'aide publique suisse au développement représentait 0,56% du revenu national brut.

La part de l'aide publique au développement (APD) dans le revenu national brut (RNB) a stagné durant les années 1990 (sauf en 1992: mesures extraordinaires de désendettement liées au 700^e anniversaire de la Confédération et adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods), avant d'augmenter graduellement au début des années 2000 jusqu'en 2016. Le taux d'APD a de nouveau augmenté après une baisse temporaire: il se montait à 0,56% en 2022 (0,50% en 2021). La

hausse est imputable à l'engagement de la Suisse dans le cadre de l'aide internationale en faveur de l'Ukraine (principalement des coûts liés à l'accueil de réfugiés ukrainiens en Suisse). Le taux d'APD sans les coûts de l'asile est en baisse par rapport à l'année précédente (0,40% en 2022, 0,45% en 2021).

Aide au développement en faveur des pays les moins avancés

Depuis 1990, l'APD destinée aux pays les moins développés (least developed countries) avoisine 0,1% du RNB. En 2022, elle atteignait 0,12% (0,14% en 2021).

Comparaison internationale

En comparaison internationale, la Suisse se situe au neuvième rang (comme en 2021) des 29 pays du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. En 2022, le Luxembourg (1,00%), la Suède (0,90%), la Norvège (0,86%), l'Allemagne (0,83%) et le Danemark (0,70%) atteignaient le taux de 0,7% de l'APD par rapport au RNB réclamé par l'ONU.

Méthodologie

L'indicateur donne la part de l'aide publique au développement dans le revenu national brut aux prix du marché. Le revenu national brut (RNB) est utilisé à la place du produit intérieur brut pour permettre des comparaisons internationales.

L'aide publique au développement (APD) de la Suisse provient principalement des budgets de la Direction du développement et de la coopération (DDC) et du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), les deux unités administratives fédérales chargées de l'exécution de la loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales. D'autres offices fédéraux, ainsi que 24 cantons et quelque 200 communes, contribuent également à la coopération internationale de la Suisse. Le revenu national brut (RNB) est calculé par l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans le cadre des comptes nationaux. Cet indicateur est publié chaque année par la DDC.

Les comptes nationaux ont été révisés en 2014 et en 2020 selon le Système européen des comptes (SEC 2010). Une révision extraordinaire a en outre eu lieu en 2022. Suite à ces révisions, toute la série chronologique de l'indicateur a été recalculée. Les nouvelles valeurs ainsi obtenues sont en moyenne plus basses de 0,02 point de pourcentage, les révisions ayant abouti à un relèvement du RNB.

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE fixe les règles du calcul de l'aide publique au développement. Il a décidé de ne plus modifier les données déjà publiées. La DDC a suivi ce principe et n'a pas recalculé toute la série chronologique: elle utilise le RNB calculé selon le SEC 1995 jusqu'à l'année 2012. A partir de 2013, la DDC se fonde sur le RNB calculé selon le SEC 2010. L'état au 27.8.2019 s'applique à la période 2013-2016. Pour la période 2017-2020, la DDC utilise le RNB calculé suite à la révision de 2020 des comptes nationaux selon l'état au 26.08.2021. A partir de 2021, elle utilise le RNB valable au moment du compte rendu à l'OCDE. Les données publiées ici par l'OFS pour les années 1990 à 2020 peuvent donc différer légèrement de celles de la DDC. La série temporelle de la DDC s'applique aux comptes rendus officiels.

Définitions

Revenu national brut

Le revenu national brut (RNB) se compose des revenus primaires (revenu du travail et du capital) perçus par les unités résidentes sur le territoire. Le RNB est la somme du PIB et du solde des flux de revenus primaires avec le reste du monde.

Aide au développement

Selon la définition de l'OCDE, l'Aide publique au développement (APD) est l'ensemble des flux financiers qui: 1. proviennent du secteur public (Confédération, cantons et communes); 2. ont pour but essentiel de faciliter le développement économique et social des pays destinataires; 3. sont accordés à des conditions de faveur (dons et prêts à taux bonifié); 4. et sont destinés à des pays ou territoires en développement ainsi qu'à des organismes multilatéraux définis par l'OCDE. L'aide bilatérale est l'aide fournie par un partenaire à un autre, qu'il s'agisse d'un Etat ou d'un groupe d'œuvres d'aide

coordonnées sur le plan national ou international. L'aide multilatérale désigne les efforts communs d'organisations internationales, telles que la Banque mondiale ou l'ONU, en faveur d'un ou plusieurs Etats. L'aide privée au développement de la Suisse est constituée par les dons des oeuvres d'entraide des organisations non gouvernementales et des fondations suisses à but non lucratif pour des projets et programmes réalisés dans les pays en développement.

Service militaire pour la promotion de la paix à l'étranger

Extrait de l'objectif 11: *Par le biais de ses coopérations internationales, la Suisse s'engage pour la paix et la lutte contre la pauvreté dans le monde. Cet engagement implique d'investir durablement dans la sécurité et la prospérité en Suisse comme à l'étranger.*

Signification de l'indicateur: La promotion de la paix dans le cadre d'opérations internationales est l'une des trois missions de l'Armée suisse, inscrite en tant que telle dans la loi sur l'armée. La Suisse participe depuis 1953 à des missions de maintien de la paix.

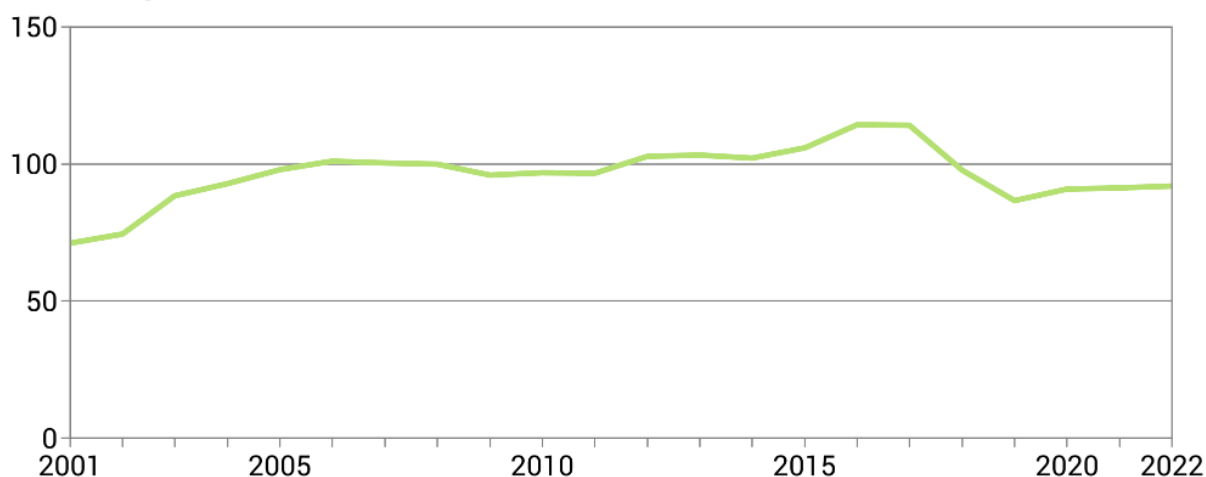
L'indicateur montre le nombre de jours de service accomplis chaque année par des membres de l'armée dans le cadre d'engagements à l'étranger en faveur de la promotion de la paix.

Objectif quantifiable: *La Suisse poursuit sa participation à des missions militaires de promotion de la paix à l'étranger.*

Engagements militaires pour la promotion de la paix à l'étranger

Jours de service accomplis dans les engagements de l'armée

Milliers de jours



Source: Armée suisse

© OFS 2023

En 2022, 91 895 jours de service militaire ont été accomplis lors de missions de promotion militaire de la paix à l'étranger, contre 91 278 en 2021.

Le nombre de jours de service militaire accomplis lors de missions de promotion de la paix a augmenté entre 2001 et 2017. Il s'est accru à nouveau après une baisse temporaire: en 2022, l'armée suisse a consacré 91 895 jours de service à de telles missions, contre 91 278 l'année précédente. En moyenne, 252 membres de l'armée étaient quotidiennement en service pour des missions de promotion militaire de la paix.

Nombre de jours de service par mission

La majeure partie d'entre eux (70%) faisaient partie de la Swisscoy et participaient à la mission de la KFOR au Kosovo. De leur côté, les experts suisses du déminage ont accompli 3531 jours de service dans le cadre des programmes de déminage de l'ONU. L'armée suisse a par ailleurs participé à la mission EUFOR ALTHEA en Bosnie et Herzégovine (7874 jours de service) et a dépêché des observateurs militaires auprès de diverses missions de l'ONU (16 399 jours de service).

Méthodologie

L'indicateur montre le nombre de jours de service militaire accomplis chaque année au profit de la promotion de la paix à l'étranger. L'Armée suisse participe depuis 1953 à la supervision par les nations neutres du cessez-le-feu entre les deux Corée, depuis 1999 avec la Swisscoy à la mission de soutien de la paix KFOR et depuis 2004 à la mission EUFOR ALTHEA en Bosnie-Herzégovine. Par ailleurs, la Suisse a détaché des observateurs militaires pour diverses missions de l'ONU et des experts pour des programmes de déminage de l'ONU.

Les jours de service accomplis en faveur de la promotion de la paix sont publiés chaque année par le commandement des Opérations de l'Armée suisse.

Réunions des organisations internationales à Genève

Extrait de l'objectif 11: *La Genève internationale est l'un des plus importants centres de la gouvernance mondiale. En tant qu'État hôte, la Suisse contribue significativement à l'harmonie des relations internationales et à la résolution des grandes problématiques de notre époque. Ce rôle lui apporte un atout non seulement politique mais aussi économique. Le Conseil fédéral veut donc renforcer l'attrait de la Suisse comme État hôte, garantir l'octroi de privilèges et d'immunités aux acteurs concernés et s'assurer que Genève maintienne sa position même si elle est toujours plus concurrencée sur le plan international.*

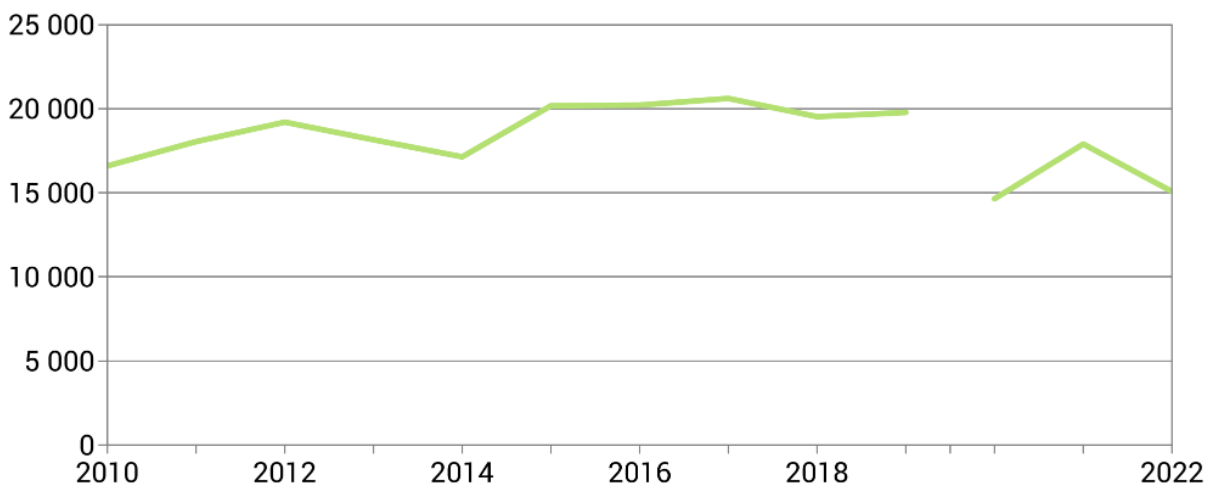
Signification de l'indicateur: La Suisse accueille des organisations et des conférences internationales depuis plus de 150 ans. Son rôle d'État hôte est profondément ancré dans sa tradition humanitaire et l'histoire de ses bons offices. L'essentiel de ces activités se concentre à Genève, ville qui s'est fait un nom comme pôle de compétences dans le domaine de la coopération et centre de la diplomatie multilatérale. La Genève internationale joue un rôle majeur dans la perception que le monde a de la Suisse. Elle offre aussi une plateforme unique pour promouvoir les intérêts du pays et ses valeurs par le biais de sa politique étrangère.

Cet indicateur donne le nombre de séances d'une demi-journée tenues à Genève durant une année dans le cadre des conférences des organisations internationales. Il renseigne sur le volume de l'activité confériencière qui résulte des conférences régulières et des affaires internationales courantes. L'indicateur ne précise pas le nombre de pays participants ni l'importance des thèmes traités pendant ces séances.

Objectif quantifiable: *Genève reste une ville attractive pour les organisations internationales et le nombre de conférences internationales qu'elle accueille reste stable ou augmente.*

Nombre de séances des organisations internationales à Genève

Demi-journées



2020: rupture de série temporelle

Source: Office cantonal de la statistique du canton de Genève

© OFS 2023

En 2022, les organisations internationales à Genève ont tenu 15 056 séances d'une demi-journée, soit sur place, soit par téléconférence ou sous une forme mixte.

Les organisations internationales présentes à Genève convoquent chaque année de nombreuses séances: entre 2010 et 2012, le nombre de séances d'une demi-journée est passé de 16 595 à 19 197, avant de fléchir à nouveau. Une hausse globale s'observait à nouveau depuis 2014. En 2019, les organisations internationales ont tenu 19 772 séances d'une demi-journée à Genève. L'année 2020 a été marquée par la pandémie de Covid-19; c'est pourquoi les séances ne pouvaient pas avoir

lieu uniquement en présentiel comme lors des années précédentes. En 2022, 15 056 séances ont été tenues que ce soit en présentiel, par téléconférence ou dans une forme hybride. Ces séances ont eu lieu dans le cadre de 4049 conférences internationales auxquelles plus de 403 000 délégués et experts ont participé.

Les comparaisons avec les valeurs des années antérieures à 2020 ne sont pas possibles, en raison d'une modification des formes de séance prises en considération (téléconférences, forme hybride).

Organisations internationales et personnes employées

En 2022, 38 organisations internationales totalisant plus de 28 730 personnes employées étaient représentées à Genève.

Organisations non gouvernementales

Genève n'accueille pas seulement des organisations internationales liées par un accord avec la Suisse, mais aussi des organisations internationales non gouvernementales. En 2023, 461 organisations non gouvernementales avaient une représentation à Genève. Parmi elles, 231 comptaient au moins un emploi.

Missions, représentations et délégations

Par sa vocation internationale, Genève attire également de nombreux États. Genève abrite 263 missions, représentations et délégations d'États étrangers. Ce sont majoritairement des missions permanentes auprès du bureau des Nations Unies. S'y ajoutent des missions ou des représentations séparées de quelques États auprès de l'Organisation mondiale du commerce et auprès de la Conférence du désarmement, ainsi que les délégations permanentes d'organisations internationales.

Dépenses de la Confédération pour la politique d'État hôte

La Confédération apporte un soutien financier à la Genève internationale dans le cadre de sa politique d'État hôte. Ce soutien se montait à 23,6 millions de francs en 2022. Il bénéficie aux organisations présentes à Genève. Environ la moitié de cette somme a été dépensée pour des projets ponctuels tels que manifestations, réceptions, conférences internationales et établissements d'institutions internationales. Le reste a servi à financer les frais de fonctionnement et l'entretien de l'infrastructure locale.

Méthodologie

L'activité conférencière des organisations internationales est établie à l'aide du nombre de séances tenues au cours d'une année à Genève. L'unité de mesure est la demi-journée. Autrement dit, une conférence d'une journée entière équivaut à deux séances d'une demi-journée. Seules les séances réunissant au moins 10 participants, délégués d'un pays ou experts, sont prises en compte. Est saisie l'activité conférencière des organisations internationales ayant leur siège à Genève et au bénéfice d'un des accords suivants avec la Confédération suisse : accord de siège, accord fiscal ou accord sur les privilèges et immunités.

Les mesures prises pour lutter contre la pandémie de Covid-19 ont renforcé le recours aux téléconférences pour les réunions. Afin de prendre en compte ces changements, à partir de l'année 2020, les réunions comprennent : les réunions en présentiel (ensemble des participants présents à Genève), les réunions en téléconférence (ensemble des participants sont en téléconférence) et les réunions hybrides (une partie des participants sont en présentiel et le reste en téléconférence).

Il existe aussi des données sur l'activité conférencière des organisations internationales à Genève pour les années 1977 à 2009. Ces données ne sont toutefois pas totalement comparables avec celles ultérieures à 2010 en raison de l'utilisation d'une nouvelle classification des organisations internationales suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'État hôte (LEH). Elles ne sont donc pas représentées sur le graphique. Les données sur l'activité conférencière pour 2010 se réfèrent à 28 organisations internationales et à 29 d'entre elles pour la période 2011-2015. L'indicateur concerne 33 organisations internationales en 2016, 34 en 2017 et 2018 et 36 en 2019. Depuis 2020, 38 organisations internationales sont dénombrées.

L'Office cantonal de la statistique du canton de Genève (OCSTAT) relève et publie chaque année l'activité confériencière des organisations internationales à Genève.

Accords bilatéraux avec l'UE

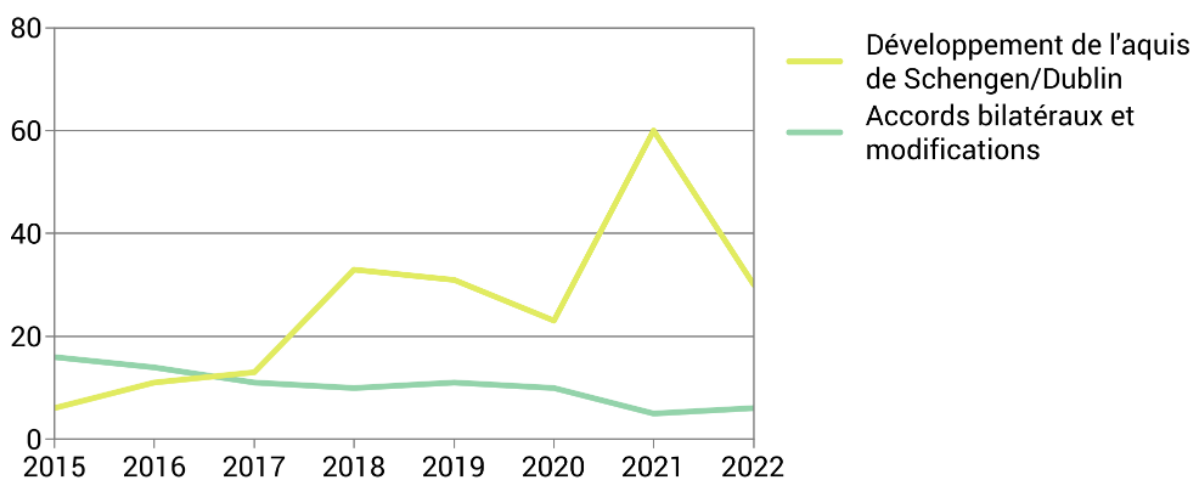
Extrait de l'objectif 12: *Pour garantir ses intérêts, la Suisse a besoin de relations stables avec l'UE et avec ses États voisins. La ligne qu'elle continuera de suivre consiste à accéder au marché intérieur de l'UE et à collaborer avec celle-ci dans de nombreux domaines tout en conservant la plus grande indépendance possible du point de vue politique.*

Signification de l'indicateur: L'Union européenne (UE) et ses États membres comptent parmi les principaux partenaires de la Suisse, en raison de leur poids économique et politique aussi bien que de leur proximité géographique et culturelle. Par rapport à l'UE, la Suisse poursuit ses intérêts par la voie dite bilatérale, en concluant avec elle des accords sectoriels. Les rapports contractuels entre la Suisse et l'UE sont réglés par des accords bilatéraux portant sur des domaines clairement délimités. L'indicateur dénombre les accords conclus de même que les décisions des comités mixtes destinées à apporter des modifications aux accords passés entre la Suisse et l'UE depuis 2010. L'indicateur ne reflète ainsi que l'aspect quantitatif de la collaboration bilatérale et ne renseigne en rien sur la portée et l'importance des accords.

Objectif quantifiable: *Afin d'approfondir les relations de la Suisse avec l'UE, le Conseil fédéral entend consolider, pérenniser et développer davantage la voie bilatérale en poursuivant une approche globale et coordonnée couvrant tous les dossiers en cours avec l'UE. Le but est de conclure et de mettre à jour des accords dans des domaines où les deux parties seraient gagnantes.*

Accords bilatéraux avec l'Union européenne

Nombre d'accords conclus entre la Suisse et l'UE, y compris les modifications



Sources: Direction du droit international public; Office fédéral de la justice

© OFS 2023

En 2022 six modifications d'accords entre la Suisse et l'UE ont été décidées (sans les développements Schengen/Dublin).

Le nombre d'accords conclus entre la Suisse et l'Union européenne (UE), y compris les modifications, varie depuis 2015. En 2022 six modifications d'accords ont été décidées. En 2022, la Suisse a de plus repris 30 développements du système Schengen-Dublin au sens des accords internationaux. Quelques années s'écoulent en règle générale entre la signature d'un accord et son entrée en vigueur.

Voie bilatérale soutenue par le peuple suisse

La voie bilatérale suivie par la Suisse depuis le début des années 2000 a été approuvée par une majorité du peuple suisse en votation. En 2023, 83% des votants étaient plutôt ou tout à fait

favorables à ce que la Suisse renforce sa coopération économique avec l'UE, sans pour autant y adhérer. La part des personnes favorables à l'adhésion sans réserve de la Suisse à l'UE était en revanche plus faible (18%).

Migration entre la Suisse et l'UE

L'accord de libre circulation des personnes (ALCP) entre la Suisse et l'UE, qui fait partie des accords bilatéraux, donne aux ressortissants de la Suisse et des États membres de l'UE le droit de choisir librement leur lieu de travail et de séjour sur l'ensemble du territoire des parties contractantes. En 2022, 119 308 ressortissants de l'UE ont transféré leur domicile en Suisse, entrant ainsi dans la population résidente permanente. La moitié d'entre eux étaient originaires des pays voisins, à savoir l'Allemagne (20%), l'Italie (16%) et la France (15%).

Même constat pour les 64 870 personnes originaires de l'UE qui ont quitté la Suisse en 2022: près de la moitié d'entre elles provenaient des pays voisins que sont l'Allemagne (19%), l'Italie (15%) et la France (14%). Les ressortissants portugais représentent le deuxième groupe de population ayant quitté la Suisse (17%).

Recherche et coopération à l'innovation

Les relations bilatérales entre la Suisse et l'UE comprennent également la coopération en matière de recherche, que la Suisse entretient par sa participation aux programmes-cadres européens de recherche et d'innovation (PCRI) ainsi qu'à Euratom, à ITER et, depuis peu, au programme pour une Europe numérique. La Suisse doit être pleinement associée à ces programmes pour que ses chercheurs puissent participer aux projets et aux initiatives dans tous les domaines et bénéficier du soutien financier direct de l'UE (via la contribution obligatoire de la Suisse).

Lors du paquet Horizon 2020, qui comprenait le 8^{ème} PCRI, Euratom et ITER, et qui a duré de 2014 à 2020, la recherche suisse était impliquée dans 4967 projets ou 2,8% des projets (état: mai 2023). La participation de la recherche suisse s'est inscrite avant tout dans le cadre de l'encouragement de la mobilité des actions Marie Skłodowska-Curie (MSCA), du Conseil européen de la recherche (ERC, European Research Council), du domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que du domaine de la santé.

Méthodologie

L'indicateur présente les accords conclus entre la Suisse et l'UE depuis 2015. Les données qui y figurent dans se rapportent au nombre d'accords (y c. les protocoles et les échanges de notes), de modifications apportées à des accords (en premier lieu sur décisions des comités mixtes) et de développements de l'acquis de Schengen-Dublin.

En concluant l'accord d'association à Schengen-Dublin, la Suisse s'est en principe engagée à reprendre et à appliquer les développements du droit communautaire correspondant (acquis de Schengen et acquis de Dublin). Dans le cadre de son association, la Suisse dispose d'un droit de participation à l'élaboration de nouveaux actes législatifs de l'UE et est représentée lors des délibérations correspondantes et cela jusqu'au niveau ministériel. La reprise de tout développement de Schengen-Dublin intervient conformément aux règles fixées par la Constitution fédérale, y compris un éventuel référendum.

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) saisit des informations sur tous les traités internationaux signés par la Suisse ou entrés en vigueur pour elle, ainsi que des informations sur d'autres traités et instruments non contraignants importants. Les informations sont régulièrement complétées et contrôlées. Cependant, seuls les actes publiés dans le Recueil officiel du droit fédéral (RO) ont une portée juridique contraignante. Les données relatives au développement de l'acquis de Schengen-Dublin proviennent de l'Office fédéral de la justice. L'ensemble des textes juridiques liés aux accords bilatéraux avec l'UE peuvent être consultés à partir d'une banque de données de la Chancellerie fédérale.

L'OFS actualise l'indicateur une fois l'an et publie les résultats dans le répertoire des indicateurs du programme de la législature.

Ligne directrice 3 : Sécurité

La Suisse assure la sécurité, s'engage pour la protection du climat et des ressources naturelles et agit en partenaire fiable sur le plan international.

Taux d'activité professionnelle, selon le statut migratoire

Extrait de l'objectif 13: *Le Conseil fédéral souhaite épuiser au mieux le potentiel économique et social de la migration, tout en relevant activement les défis qui y sont associés. Il s'agira d'abord de prendre des mesures de gestion de l'immigration au cas où le gisement de main d'œuvre en Suisse n'aurait pas été exploité pleinement, ensuite de créer pour les immigrants les conditions d'une intégration professionnelle et sociale réussie.*

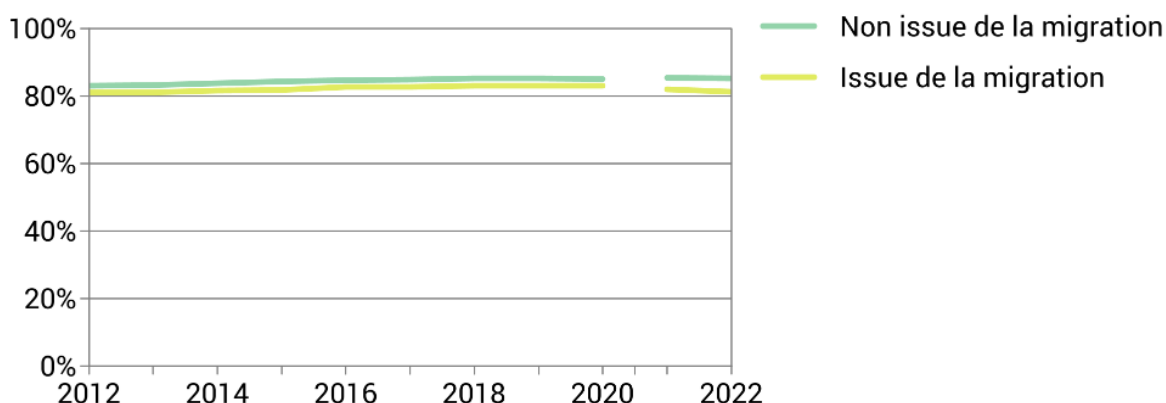
Signification de l'indicateur: Conformément à la législation suisse, l'intégration doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle. Son but est de donner les mêmes chances à tous les habitants de la Suisse, indépendamment de leur origine. L'exercice d'une activité rémunérée est indispensable pour pouvoir gagner sa vie de manière autonome. C'est aussi un important facteur de participation à la société.

Le taux d'activité selon le statut migratoire exprime le taux de participation à la vie active des personnes âgées de 15 à 64 ans dans la population résidente permanente. L'indicateur ne différencie pas les emplois à plein temps des emplois à temps partiel.

Objectif quantifiable: *L'intégration dans le monde économique et dans la société des personnes issues de la migration est encouragée.*

Taux d'activité professionnelle selon le statut migratoire

Part de la population de 15 à 64 ans dans la population résidente permanente de cette classe d'âge



2021: rupture de série temporelle

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2023

En 2022, le taux d'activité professionnelle des personnes issues de l'immigration était de 81,3% et celui des personnes non issues de l'immigration de 85,3%.

Le taux d'activité de la population a augmenté entre 2012 et 2020, quel que soit le statut migratoire. En 2022, le taux d'activité des personnes non issues de la migration était de 85,3%. Il était un peu plus bas (81,3%) chez les personnes issues de la migration. Quel que soit leur statut migratoire, les femmes présentent un taux d'activité inférieur à celui des hommes. Cette différence s'observe aussi si l'on convertit les emplois en équivalents plein temps.

Chômage des jeunes

Facteur central d'intégration de groupes de population d'origine différente, l'exercice d'une activité rémunérée est une condition pour subvenir de manière autonome à ses besoins et permet ainsi une participation active à la vie sociale. La transition entre l'école et le monde du travail est à cet égard déterminante. L'analyse du taux de chômage des 15 à 24 ans montre que l'entrée sur le marché du

travail est plus ou moins difficile selon le statut migratoire. Le taux de chômage selon l'OIT était plus de deux fois plus élevé en 2022 chez les jeunes issus de la migration (11,8%) que chez les jeunes non issus de la migration (5%).

Surqualification

La proportion de personnes actives occupées possédant une formation du degré tertiaire, mais n'en ayant pas besoin pour exercer leur activité professionnelle, varie également selon le statut migratoire (voir l'indicateur «Adéquation entre niveau de formation et activité exercée»).

Méthodologie

L'indicateur donne le taux d'activité des personnes de 15 à 64 ans dans la population résidente permanente (nombre d'actifs occupés et de chômeurs au sens du BIT, en pourcent de la population résidente permanente) selon le statut migratoire.

L'indicateur repose sur la «population résidente permanente selon le statut migratoire utilisé pour mesurer l'intégration».

- La population *non issue* de la migration comprend l'ensemble des personnes nées suisses en Suisse ou à l'étranger dont au moins un des parents est né en Suisse et les personnes nées en Suisse et naturalisées suisses dont les deux parents sont nés en Suisse.
- La population *issue* de la migration comprend tous les ressortissants étrangers (indépendamment de leur statut générationnel), les étrangers naturalisés suisses de la première et de la deuxième génération (nés à l'étranger ou nés en Suisse de parents dont au moins un est né à l'étranger) et les Suisses de naissance dont les deux parents sont nés à l'étranger.

Le taux d'activité est calculé par l'OFS dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA). Les données ventilées selon le statut migratoire sont disponibles à partir de l'année de référence 2012.

Définitions

Personnes actives

Sont considérées comme actives les personnes actives occupées et les chômeurs au sens du BIT. Les personnes actives constituent l'offre de travail.

Sources statistiques

Comptes globaux du marché du travail:

personnes actives = actifs occupés selon le concept intérieur + chômeurs au sens du BIT parmi la population résidente permanente + chômeurs inscrits titulaires d'une autorisation de séjour de durée non permanente

Enquête suisse sur la population active, relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population:

personnes actives parmi la population résidente permanente

Chômeurs au sens du BIT (BIT = Bureau international du Travail)

Sont considérées comme chômeurs au sens du BIT les personnes âgées de 15 à 74 ans

- qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence et
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- qui étaient disponibles pour travailler.

Cette définition est conforme aux recommandations du Bureau international du Travail et de l'OCDE et à la définition d'EUROSTAT.

(Voir aussi les notions apparentées: «chômeurs inscrits» et «demandeurs d'emploi inscrits»)

Sources statistiques

Comptes globaux du marché du travail:

chômeurs au sens du BIT dans la population résidente permanente et chômeurs inscrits titulaires d'une autorisation de séjour de durée non permanente
Statistique du chômage au sens du BIT, enquête suisse sur la population active:
chômeurs au sens du BIT parmi la population résidente permanente

Personnes actives occupées

Sont considérées comme actives occupées les personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence,

- ont travaillé au moins une heure contre rémunération
- ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (absence pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou indépendant
- ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées.

Sont compris dans cette définition, indépendamment du lieu où s'exerce l'activité (dans une entreprise, à domicile ou dans un ménage privé): les salariés, les indépendants, les collaborateurs familiaux d'entreprises familiales, les apprentis, les recrues, sous-officiers et officiers qui, pendant l'école de recrues ou le service d'avancement, conservent leur place et leur contrat de travail, les écoliers et les étudiants qui exercent une activité parallèlement à leurs études et les retraités qui continuent de travailler. Les personnes accomplissant uniquement du travail ménager dans leur propre ménage, des activités d'entraide non rémunérées ou d'autres activités bénévoles ne sont pas considérées comme actives occupées.

(Voir aussi la notion apparentée: «emplois»)

Sources statistiques

Statistique de la population active occupée, comptes globaux du marché du travail:

personnes actives occupées selon le concept intérieur

Enquête suisse sur la population active, relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population:

personnes actives occupées parmi la population résidente permanente

Taux d'activité

Taux d'activité = personnes actives / population de référence × 100

Source statistique

Enquête suisse sur la population active, relevé structurel mené dans le cadre du recensement de la population.

On distingue:

- le taux d'activité brut calculé pour la population totale
- le taux d'activité standardisé calculé pour la population de 15 ans et plus
- et le taux d'activité net calculé pour la population de 15 à 64 ans.

Taux de chômage selon le statut migratoire

Extrait de l'objectif 13: *Le Conseil fédéral souhaite épuiser au mieux le potentiel économique et social de la migration, tout en relevant activement les défis qui y sont associés. Il s'agira d'abord de prendre des mesures de gestion de l'immigration au cas où le gisement de main d'œuvre en Suisse n'aurait pas été exploité pleinement, ensuite de créer pour les immigrants les conditions d'une intégration professionnelle et sociale réussie.*

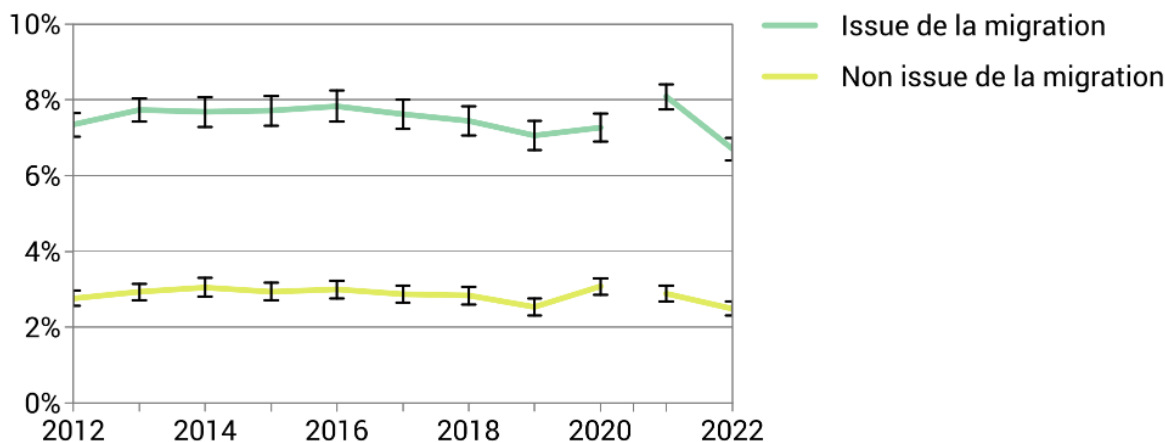
Signification de l'indicateur: Conformément à la législation suisse, l'intégration doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle. Son but est de donner les mêmes chances à tous les habitants de la Suisse, indépendamment de leur origine. L'exercice d'une activité rémunérée est indispensable pour pouvoir gagner sa vie de manière autonome. C'est aussi un important facteur de participation à la société. L'exclusion de la vie active est une des principales causes de pauvreté. Une exclusion durable a des conséquences négatives pour presque tous les domaines de la vie.

Le taux de chômage selon le statut migratoire renseigne sur le chômage au sein de la population active de 15 à 74 ans.

Objectif quantifiable: *L'intégration dans le monde économique et dans la société des personnes issues de la migration est encouragée.*

Taux de chômage au sens du BIT selon le statut migratoire

Part des personnes au chômage au sein de la population active de 15 à 74 ans



2021: rupture de série temporelle

Source: OFS - enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2023

En 2022, le taux de chômage des personnes issues de l'immigration (6,7%) était deux fois et demi plus élevé que celui des personnes non issues de l'immigration (2,5%).

Le taux de chômage varie selon le groupe de population: en 2022, il se situait à 2,5% chez les personnes non issues de la migration et à 6,7% - soit deux fois et demi plus - chez celles issues de la migration. Parmi les personnes issues de la migration, celles de la première génération tendent à être davantage touchées par le chômage que celles des générations suivantes.

Population à risque de pauvreté

Les personnes sans emploi ont plus de risques de tomber dans la pauvreté et d'être par conséquent exclues socialement. En 2019, 19,6% des personnes issues de la migration étaient exposées au risque de pauvreté, c'est-à-dire qu'elles vivaient dans un ménage dont le revenu était inférieur à 60%

de la médiane du revenu disponible équivalent. C'était le cas de 11,3% de la population non issue de la migration.

Niveau de formation

Le niveau d'éducation est un facteur déterminant d'une intégration réussie sur le marché du travail. En 2022, la part des personnes diplômées du degré tertiaire était à peu près équivalente dans la population issue de la migration (38%) et dans celle non issue de la migration (35,3%). L'écart était par contre marqué pour les personnes ayant pour formation achevée la plus élevée un titre du degré secondaire II et celles sans formation postobligatoire: 33,6% des personnes issues de la migration avaient un titre du degré secondaire II, contre 51,8% de la population non issue de la migration. À l'inverse, les personnes issues de la migration étaient proportionnellement plus nombreuses à n'avoir pas de formation postobligatoire (28,4%) que celles non issues de la migration (12,9%).

Chômage et connaissances linguistiques lacunaires

Les connaissances linguistiques peuvent constituer un facteur déterminant pour une intégration réussie sur le marché du travail. En 2017, une bonne moitié des chômeurs issus de la migration estimaient qu'il leur serait utile d'améliorer leurs connaissances d'une langue nationale pour trouver un emploi approprié. Un tiers environ des chômeurs non issus de la migration étaient arrivés à cette conclusion.

Méthodologie

Cet indicateur montre le taux de chômage de la population active de 15 à 74 ans (pourcentage des chômeurs au sens du BIT dans la population active) selon le statut migratoire.

L'indicateur repose sur la «population résidente permanente selon le statut migratoire utilisé pour mesurer l'intégration».

- La population non issue de la migration comprend l'ensemble des personnes nées suisses en Suisse ou à l'étranger dont au moins un des parents est né en Suisse et les personnes nées en Suisse et naturalisées suisses dont les deux parents sont nés en Suisse.
- La population issue de la migration comprend tous les ressortissants étrangers (indépendamment de leur statut générationnel), les étrangers naturalisés suisses de la première et de la deuxième générations (nés à l'étranger ou nés en Suisse de parents dont au moins un est né à l'étranger) et les Suisses de naissance dont les deux parents sont nés à l'étranger.

Le taux de chômage est calculé par l'OFS dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA). Les données ventilées selon le statut migratoire sont disponibles à partir de l'année de référence 2012.

Définitions

Taux de chômage au sens du BIT (BIT = Bureau international du Travail)

Taux de chômage au sens du BIT = chômeurs au sens du BIT / personnes actives × 100

Source statistique

Statistique du chômage au sens du BIT, enquête suisse sur la population active

Chômeurs au sens du BIT (BIT = Bureau international du Travail)

Sont considérées comme chômeurs au sens du BIT les personnes âgées de 15 à 74 ans

- qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence et
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- qui étaient disponibles pour travailler.

Cette définition est conforme aux recommandations du Bureau international du Travail et de l'OCDE et à la définition d'EUROSTAT.

(Voir aussi les notions apparentées: «chômeurs inscrits» et «demandeurs d'emploi inscrits»)

Sources statistiques

Comptes globaux du marché du travail:

chômeurs au sens du BIT dans la population résidente permanente et chômeurs inscrits titulaires d'une autorisation de séjour de durée non permanente

Statistique du chômage au sens du BIT, enquête suisse sur la population active:

chômeurs au sens du BIT parmi la population résidente permanente

Adéquation entre niveau de formation et activité exercée

Extrait de l'objectif 13: *Le Conseil fédéral souhaite épuiser au mieux le potentiel économique et social de la migration, tout en relevant activement les défis qui y sont associés. Il s'agira d'abord de prendre des mesures de gestion de l'immigration au cas où le gisement de main d'œuvre en Suisse n'aurait pas été exploité pleinement, ensuite de créer pour les immigrants les conditions d'une intégration professionnelle et sociale réussie.*

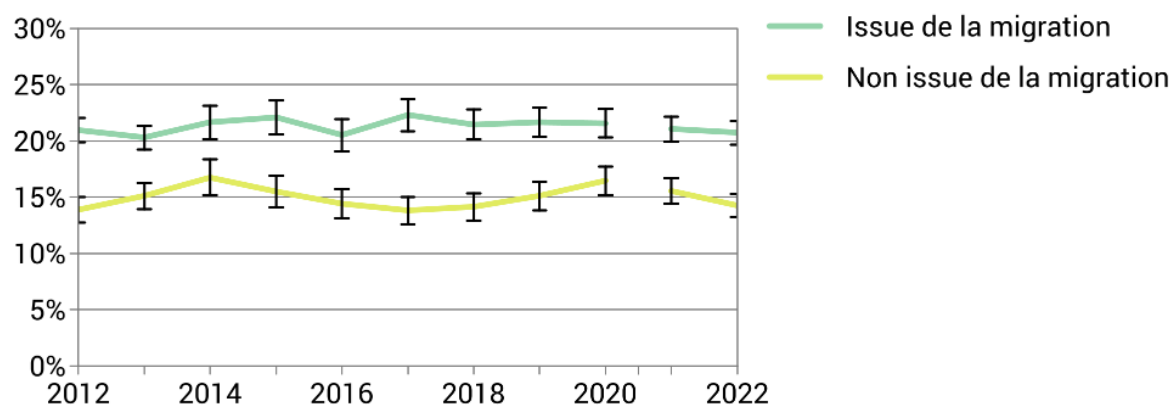
Signification de l'indicateur: Selon la législation suisse, l'intégration doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle. L'exercice d'une activité rémunérée est indispensable pour pouvoir gagner sa vie. C'est aussi un important facteur d'intégration sociale. Les personnes issues de la migration qui ont une formation mais dont les qualifications professionnelles ne sont pas mises à profit représentent un potentiel de main d'œuvre précieux. Pourtant, elles éprouvent souvent des difficultés à trouver un emploi correspondant à leur niveau de formation. C'est notamment le cas des personnes ayant reçu dans leur pays d'origine une formation tertiaire qui n'est pas reconnue en Suisse.

L'indicateur montre la part des salariés titulaires d'un diplôme du degré tertiaire qui exercent une activité n'exigeant pas un tel niveau de formation, ventilée selon le statut migratoire. Il renseigne sur l'écart entre le niveau de formation et les qualifications requises par l'activité exercée.

Objectif quantifiable: *L'intégration dans le monde économique et dans la société des personnes issues de la migration est encouragée.*

Adéquation entre formation et exigences requises par l'emploi

Part des salariés de formation tertiaire exerçant une activité qui n'exige pas un tel niveau de formation, selon le statut migratoire



2021: rupture de série temporelle

Source: OFS – ESPA

© OFS 2023

En 2022, les salariés surqualifiés pour leur emploi issus de l'immigration étaient plus nombreux que ceux non issus de l'immigration.

En 2022, sur l'ensemble de la population salariée, 17,5% des titulaires d'un titre du degré tertiaire exerçaient une activité professionnelle ne nécessitant pas un tel niveau de formation. C'est moins souvent le cas des personnes non issues de la migration que de celles issues de la migration. En 2022, 14,3% des salariés non issus de la migration étaient surqualifiés pour leur emploi, contre 20,7% de ceux issus de la migration.

Emplois à bas salaires

Les personnes issues de la migration sont non seulement plus souvent surqualifiées pour l'activité qu'elles exercent que les personnes non issues de la migration, elles occupent également plus fréquemment des emplois à bas salaires. En 2022, 18,1% des salariés issus de la migration touchaient moins de deux tiers du salaire médian, contre 12,3% des salariés non issus de la migration. À mesure que le niveau de formation augmente, la part des bas salaires diminue, indépendamment du statut migratoire.

Chômeurs diplômés du degré tertiaire

Des différences selon le statut migratoire s'observent par ailleurs pour la population titulaire d'un diplôme du degré tertiaire et qui est sans emploi: le taux de chômage (au sens du BIT) dans la population titulaire d'un diplôme du degré tertiaire était en 2022 trois fois plus élevé parmi les personnes issues de la migration que parmi les autres.

Chômage et connaissances linguistiques lacunaires

Le manque de connaissances linguistiques est un des facteurs susceptibles d'entraver l'intégration sur le marché du travail. En 2017, plus de la moitié des chômeurs issus de la migration estimaient devoir améliorer leurs connaissances d'une langue officielle pour trouver un emploi approprié. Chez les chômeurs non issus de la migration, la proportion était d'environ un tiers des personnes interrogées.

Méthodologie

L'indicateur montre la part des salariés ayant un diplôme de degré tertiaire mais exerçant une activité qui n'exige pas un tel niveau de formation, par rapport à l'ensemble des salariés de formation tertiaire, ventilée selon le statut migratoire. La surqualification est estimée d'après la situation dans la profession, le nombre de salariés subordonnés, la formation et la catégorie socioprofessionnelle. Il en résulte les deux groupes de personnes surqualifiées suivants:

1. Salariés sans fonction dirigeante, qui ont achevé une formation tertiaire d'une haute école et qui exercent une profession qui ne requiert pas une telle formation.
2. Salariés avec fonction de chef et avec une personne sous leurs ordres, qui ont achevé une formation tertiaire d'une haute école et qui exercent une profession qui ne requiert pas une telle formation.

On part du principe que les salariés avec fonction de chef qui ont plus d'une personne sous leurs ordres ne sont pas surqualifiés.

L'indicateur repose sur la «population résidente permanente selon le statut migratoire utilisé pour mesurer l'intégration».

- La population *non issue* de la migration comprend l'ensemble des personnes nées suisses en Suisse ou à l'étranger dont au moins un des parents est né en Suisse et les personnes nées en Suisse et naturalisées suisses dont les deux parents sont nés en Suisse.
- La population *issue* de la migration comprend tous les ressortissants étrangers (indépendamment de leur statut générationnel), les étrangers naturalisés suisses de la première et de la deuxième génération (nés à l'étranger ou nés en Suisse de parents dont au moins un est né à l'étranger) et les Suisses de naissance dont les deux parents sont nés à l'étranger.

Les données de l'indicateur proviennent de l'enquête suisse sur la population active réalisée par l'Office fédéral de la statistique (chaque année jusqu'en 2009, chaque trimestre depuis 2010). On dispose depuis 2012 de données sur la surqualification ventilées selon le statut migratoire.

Définitions

Degré tertiaire

On distingue deux filières au degré tertiaire : la formation professionnelle supérieure et les hautes écoles. La formation professionnelle supérieure comporte une grande variété de formations (env. 460 diplômes). Les diplômes décernés par les écoles supérieures et les écoles techniques, ainsi que les

examens professionnels et les examens professionnels supérieurs sont reconnus par la Confédération et les cantons. Ils impliquent une formation achevée du degré secondaire II et, dans le second cas, quelques années d'expérience professionnelle. Les hautes écoles comprennent les hautes écoles universitaires (c.-à.-d. les universités cantonales et les écoles polytechniques fédérales), hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques, ainsi que d'autres institutions du domaine des hautes écoles partiellement ou totalement financées par des fonds publics (comme par exemple, l'institut fédéral des hautes études dans la formation professionnelle ou l'institut universitaire Kurt Bösch). Ces formations sont couronnées par un diplôme, un bachelor, un master ou un doctorat (uniquement dans les hautes écoles universitaires).

Infractions de violence grave

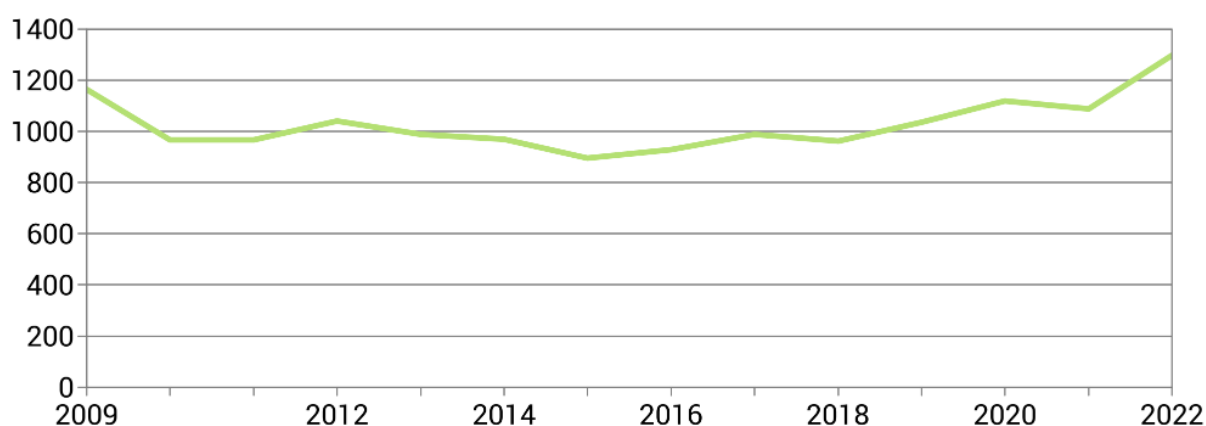
Extrait de l'objectif 14: *Si la population de la Suisse jouit d'un niveau de sécurité élevé, assurer la sécurité intérieure n'en relève pas moins pour le pays du défi quotidien.*

Signification de l'indicateur: La lutte contre la criminalité et la prévention de la violence sont importantes pour assurer la sécurité de la population. Les actes de violence ont des conséquences physiques, psychiques et sociales parfois graves; dans les cas extrêmes, ils peuvent causer la mort. L'indicateur montre le nombre d'infractions de violence grave consommées enregistrées par la police (homicides, lésions corporelles graves, viol, brigandage aggravé, prise d'otages, mutilation d'organes génitaux féminins). Dans les cas de violence grave consommées, le comportement en matière de dénonciation influe peu sur le nombre de cas enregistrés, puisque la police est généralement informée en cas de décès ou d'hospitalisation.

Objectif quantifiable: *La criminalité et la violence domestique diminuent pendant la législature 2019 à 2023.*

Dénonciations d'infractions de violence grave

Nombre d'infractions de violence grave consommées enregistrées par la police*



* Homicides, lésions corporelles graves, viol, brigandage aggravé, prise d'otages et mutilations d'organes génitaux féminins

Source: OFS – SPC

© OFS 2023

En 2022, 1296 actes de violence grave consommés ont été enregistrés par la police, contre 1087 en 2021.

Le nombre d'infractions de violence grave consommées et enregistrées par la police a diminué dans l'ensemble de 2009 à 2015. Il tend à augmenter depuis. En 2022, la police a enregistré 1296 dénonciations pour ce type d'infractions, contre 1087 l'année précédente: 30% concernaient des lésions corporelles graves, 62% des viols, 3% des homicides et le 5% restant des actes de brigandage aggravé. Aucun cas de mutilation d'organes génitaux féminins n'a été enregistré en 2022. Dans cette dernière catégorie, il est possible que toutes les infractions ne soient pas dénoncées et que certaines soient ainsi passées sous silence. Le même constat vaut pour les viols, dont le nombre effectif est probablement plus élevé.

En 2022, les cas de violence grave représentaient 2,9% des infractions de violence consommées.

Espace public et espace privé

En 2022, 41% des infractions de violence grave enregistrées ont été commises dans l'espace public, c'est-à-dire dans un endroit accessible à de nombreuses personnes (y compris les espaces communs d'un immeuble locatif tels que la cour, les escaliers ou la buanderie). À l'inverse, 56% de ces

infractions ont été commises dans l'espace privé, défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes. Les autres infractions signalées n'ont pas été attribuées à un endroit précis.

Violence domestique

L'examen du contexte relationnel entre les personnes prévenues et lésées permet de constater que plus d'un tiers (37%) des infractions de violence grave enregistrées en 2022 relevaient de la sphère domestique, c'est-à-dire qu'elles ont été commises au sein d'un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté. Seules les infractions pour lesquelles le type de relation entre les personnes prévenues et lésées a été consigné sont prises en considération dans ce calcul. Le type de relation n'a pas été mentionné pour 21% des 1296 infractions de violence grave enregistrées en 2022.

Méthodologie

L'indicateur montre le nombre d'infractions de violence grave consommées, enregistrées par la police. Les infractions prises en compte figurent toutes dans le code pénal. Il s'agit de: homicide (art. 111 à 113 et 116), lésions corporelles graves (art. 122), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124, en vigueur depuis le 1er juillet 2012), brigandage accompagné d'un traitement cruel ou ayant entraîné une lésion corporelle grave (art. 140, ch.4), prise d'otage (art. 185) et viol (art. 190). Pour les infractions consommées, le comportement en matière de dénonciation influe peu sur le nombre de cas enregistrés. Cette influence est inconnue pour ce qui concerne les tentatives d'infraction. Environ 70% des infractions de violence grave enregistrées par la police sont des infractions consommées. Les données sont collectées dans le cadre de la statistique policière de la criminalité par l'Office fédéral de la statistique et publiées en collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police.

Violence domestique

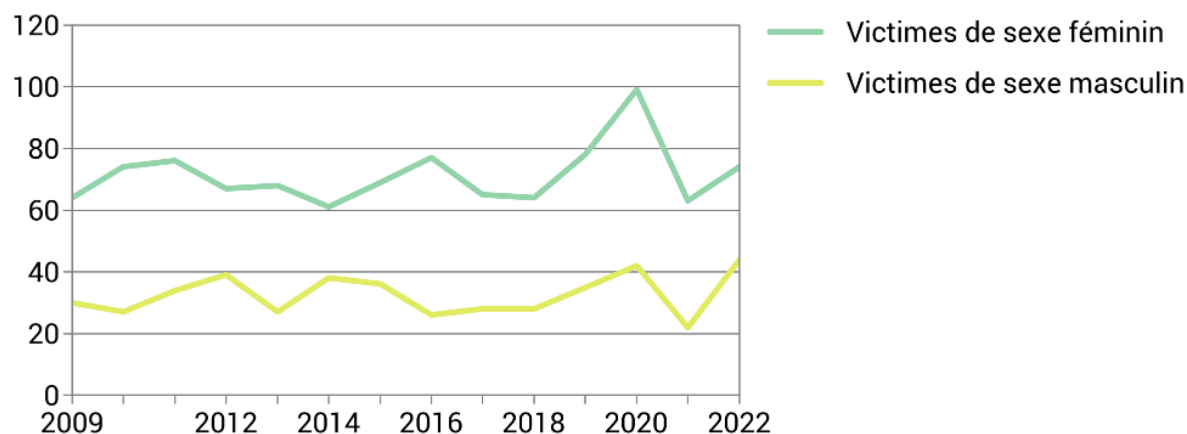
Extrait de l'objectif 14: *Si la population de la Suisse jouit d'un niveau de sécurité élevé, assurer la sécurité intérieure n'en relève pas moins pour le pays du défi quotidien. Le nombre réel des actes de violence, notamment de violence domestique, demeure élevé [...].*

Signification de l'indicateur: La criminalité compromet non seulement la sécurité individuelle de la population, elle porte généralement atteinte à la santé des victimes. La sphère domestique n'est pas exempte de violence: les infractions qui se commettent dans le cadre familial ou dans le cadre d'un couple constitué ou séparé représentent en Suisse également un problème social. Les femmes courent un risque accru d'être victimes de violence domestique, tandis que les hommes ont plutôt tendance à être victimes de violence physique dans l'espace public. L'indicateur donne le nombre de victimes de violence physique grave (homicides consommés, tentatives d'homicides avec lésions corporelles graves, lésions corporelles graves) dans le contexte domestique enregistrées par la police. Dans ces cas de violence physique grave, le comportement en matière de dénonciations a peu d'importance sur le nombre de cas enregistrés; en effet, en cas de décès ou si l'état de la victime nécessite un traitement hospitalier, la probabilité est très grande que la police soit informée de l'infraction commise.

Objectif quantifiable: *La criminalité et la violence domestique diminuent pendant la législature 2019 à 2023.*

Violence domestique

Nombre de victimes de violence physique grave dans le contexte domestique enregistrées par la police



Source: OFS – SPC

© OFS 2023

En 2022, 74 femmes ont été victimes de violence domestique grave.

Le nombre de victimes de violence domestique grave commise dans le cadre familial ou dans le cadre d'un couple constitué ou séparé et enregistrées par la police varie depuis 2009. En 2022, 74 femmes et 44 hommes ont été victimes de violence domestique grave, contre 63 femmes et 22 hommes en 2021.

Importance de la violence domestique

La relation entre le prévenu et la victime est consignée dans le cas de certaines infractions caractéristiques de la violence domestique. En 2021, auteur et victime vivaient sous le même toit dans le cas de plus de 38% des infractions de violence enregistrées par la police. Au total, 11 148 victimes de violence domestique ont été enregistrées par la police, dont 70% de femmes. Une grande partie

des cas de violence domestique sont des infractions de moindre gravité (p. ex. voies de fait, menaces, injures, lésions corporelles simples). La décision de dénoncer de telles infractions variant beaucoup d'un cas à l'autre, la délinquance cachée atteint un niveau élevé.

Personnes lésées selon l'âge

Si l'on considère toutes les victimes de violence domestique enregistrées par la police, on observe en 2021 de plus grandes différences liées à l'âge chez les femmes que chez les hommes. Les personnes les plus exposées à la violence domestique étaient les femmes de 25 à 39 ans. Il s'agissait majoritairement de violence au sein d'un couple. Globalement, les femmes étaient 3,3 fois plus fréquemment victimes de violence domestique dans un couple que les hommes.

Personnes violentées par leurs parents

Les personnes violentées par leurs parents (parmi les cas enregistrés par la police) sont en majorité des mineurs. En 2021, les jeunes filles mineures étaient 1,4 fois plus touchées par la violence domestique commise par les parents que les garçons mineurs. Les jeunes filles et les jeunes hommes de 10 à 17 ans étaient les plus touchés par la violence domestique commise par les parents.

Personnes prévenues selon l'âge

Les hommes sont plus fréquemment enregistrés que les femmes par la police comme prévenus pour des faits de violence domestique. En 2021, ce sont les hommes de 30 à 39 ans qui étaient le plus fréquemment dénoncés.

Méthodologie

L'indicateur donne le nombre de victimes de violences physiques graves dans le cadre domestique. Il s'agit du nombre de victimes enregistrées par la police. Sont considérés, conformément au Code pénal, les homicides consommés (art. 111-113), les tentatives d'homicide avec lésions corporelles graves (art. 111-116), l'incitation et l'assistance au suicide (art. 115) ayant entraîné la mort ou des lésions corporelles graves ainsi que les lésions corporelles graves (art. 122). Un numéro d'identification unique est attribué à chaque victime, ce qui permet d'identifier les victimes de plusieurs délits comme une seule et même personne. Il est ainsi possible d'effectuer un comptage effectif, ce qui veut dire que chaque victime n'est comptée qu'une seule fois par année. Les cas de violences corporelles graves ont une forte probabilité d'être dénoncés à la police. Le comportement des victimes – leur plus ou moins grande propension à porter plainte – a peu d'incidence sur le nombre de cas enregistrés. Ce nombre est peu élevé et soumis à des fluctuations. Le comportement des victimes joue un rôle plus important dans les cas de violence corporelle d'intensité moyenne et dans les cas de violences psychologiques (telles que menaces, voies de fait ou injures).

Les données sont collectées dans le cadre de la statistique policière de la criminalité et publiées par l'Office fédéral de la statistique en collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police.

Dommmages causés par des événements naturels

Extrait de l'objectif 15: *Si la multiplication des conflits armés, le terrorisme, l'espionnage et les accidents majeurs sont aujourd'hui sous les feux de l'actualité, la Suisse n'en reste pas moins exposée également aux menaces classiques, comme l'extrémisme violent, les risques de rupture d'approvisionnement ou les dangers naturels.*

Signification de l'indicateur: Les événements naturels tels que les crues, les laves torrentielles, les glissements de terrain, les chutes de pierres et les éboulements peuvent causer d'importants dommages aux biens, aux personnes et à l'environnement. Pour le bien de l'économie et de la société, il importe donc de réduire les risques et de limiter les dégâts. L'ampleur des dégâts causés par des phénomènes naturels dépend de l'utilisation de l'espace bâti ainsi que de l'intensité et de l'étendue géographique des phénomènes naturels.

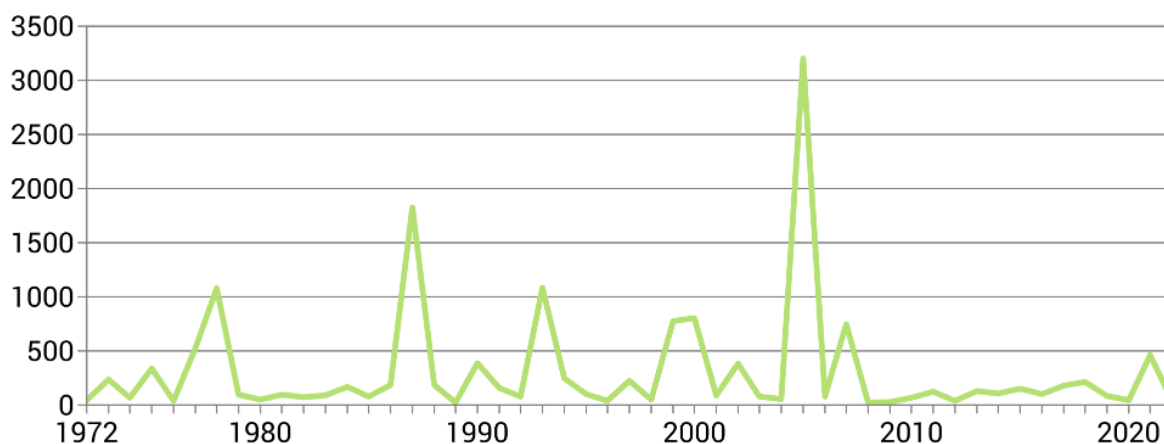
Cet indicateur mesure les coûts générés par des événements naturels comme les crues, les laves torrentielles, les glissements de terrain, les chutes de pierres et les éboulements. Ces coûts dépendent entre autres du nombre et de la valeur des bâtiments et des biens sinistrés.

Objectif quantifiable: *Dans les lieux où il n'est pas possible d'éviter les dangers naturels, des mesures d'ordre technique, biologique ou organisationnel sont prises, afin de contrer les risques ou de limiter les dégâts.*

Dommmages causés par des événements naturels

Crues, laves torrentielles, glissements de terrain, chutes de pierres et éboulements

Millions de francs (corrigés de l'inflation, année de base 2022)



Y c. les éboulements et les chutes de pierres depuis 2002

Source: Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage

© OFS 2023

Les dommages causés par des événements naturels se montaient en 2022 à quelque 45 millions de francs.

De 1972 à 2022, les crues, laves torrentielles, glissements de terrain, chutes de pierres et éboulements ont causé des dommages pour un montant de 15,5 milliards de francs, soit quelque 304 millions de francs par an en moyenne. Durant cette période, les crues et les laves torrentielles ont causé pour 14,3 milliards de francs de dégâts, contre 1,2 milliard pour les glissements de terrain, les chutes de pierres et les éboulements (chiffres corrigés de l'inflation). En 2022, ces événements naturels ont provoqué pour 45 millions de francs de dommages.

La moitié des dommages enregistrés depuis 1972 ont été causés par les cinq principales catastrophes survenues durant cette période. À elles seules, les crues d'août 2005 ont provoqué des dégâts pour 3,2 milliards de francs, soit le record des 51 dernières années.

Investissements pour la protection contre les dangers naturels

En 2022, la collectivité a investi environ 601 millions de francs dans la protection contre les dangers naturels: 289 millions de francs ont été consacrés à la protection contre les inondations, 217 millions à l'entretien des forêts de protection et 95 millions à des moyens de protection contre les laves torrentielles, les glissements de terrain, les chutes de pierres, les éboulements et les avalanches.

Surface des forêts protectrices

La moitié environ de la surface forestière suisse protège contre des dangers naturels. Cela représente une superficie d'environ 6000 km². Ces forêts protègent des zones bâties, des voies de communication et des sites industriels contre des événements tels que glissements de terrain, avalanches, éboulements ou chutes de pierre.

Pergélisol

Le dégel des sols d'altitude gelés en permanence (pergélisol) diminue leur stabilité, ce qui peut entraîner des chutes de pierres, des éboulements, des glissements de terrain ou des laves torrentielles. Le pergélisol couvre environ 5% du territoire suisse, principalement au-dessus de 2500 mètres d'altitude. La température du pergélisol augmente depuis quelques années en raison de conditions climatiques plus chaudes.

Méthodologie

Les dommages liés aux crues, aux laves torrentielles et aux glissements de terrain font l'objet d'un relevé depuis 1972, ceux liés aux éboulements depuis 2002. Les données sont tirées d'une banque de données de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage, qui recense tous les événements d'une certaine ampleur depuis 1972. Les relevés se fondent essentiellement sur les comptes rendus d'environ 3000 journaux et revues suisses et, pour les événements d'une plus grande ampleur, sur les indications des cantons et des établissements d'assurance. Pour pouvoir comparer des événements survenus à plusieurs années d'intervalle, les montants des dégâts sont corrigés de l'inflation au moyen de l'indice national des prix à la consommation calculé par l'Office fédéral de la statistique. L'indicateur est compilé chaque année par l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage.

Confiance dans l'armée

Extrait de l'objectif 15: *Le Conseil fédéral s'assure que le pays possède les capacités dont il a besoin pour pouvoir se défendre contre un ennemi extérieur, notamment en modernisant les forces terrestres et aériennes. Comme les menaces sont de plus en plus imprévisibles, le Conseil fédéral accorde une attention particulière dans le cadre du développement de la politique de sécurité au renforcement de la capacité de résistance et de résilience [...].*

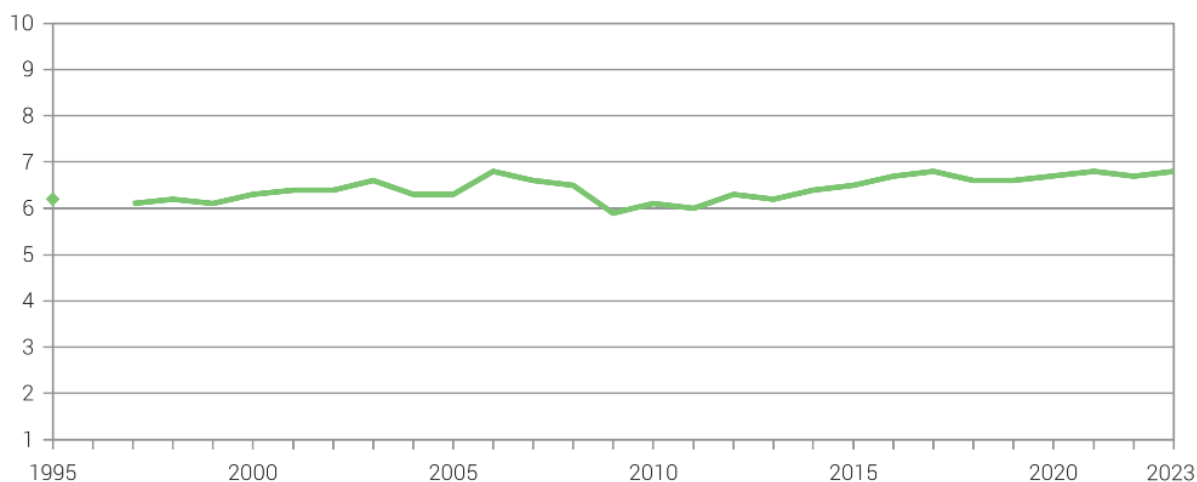
Signification de l'indicateur: L'armée est une institution centrale de la politique de sécurité. La confiance de la population dans l'armée est indispensable pour légitimer cette institution. Elle est par ailleurs étroitement liée au sentiment général de sécurité. La confiance se traduit par le sentiment que des institutions comme l'armée font les choses « comme il faut », sans pour autant qu'il soit nécessaire, pour un individu, de comprendre les tenants et les aboutissants de tous les processus en cours.

L'indicateur reflète le sentiment subjectif de la population par rapport à l'armée sur une échelle allant de 1 (aucune confiance) à 10 (entière confiance).

Objectif quantifiable: *L'indice de confiance dont l'armée jouit dans la population se situe au-dessus du niveau atteint en 2019.*

Confiance dans l'armée

Indice de 1 (aucune confiance) à 10 (entière confiance)



Source: EPF de Zurich, Center for Security Studies

© OFS 2023

En 2023, la confiance dans l'armée n'a pas évolué de manière significative par rapport à l'année précédente.

La confiance de la population dans l'armée varie selon les années. En 2006, l'indice avait provisoirement atteint un pic de 6,8. En 2009, l'indice se situait à 5,9, valeur la plus basse mesurée jusque-là. Il a retrouvé le niveau de 6,8 en 2017 et de nouveau atteint 6,8, son niveau le plus élevé jusqu'ici, en 2023 une année environ après le début de la guerre en Ukraine.

Confiance dans les autres institutions

Outre l'armée, on mesure également la confiance dans la police, les tribunaux, l'économie, le Conseil fédéral, le Parlement, les partis politiques et les médias. En janvier 2023, la police recueillait le niveau de confiance le plus élevé (7,9), les partis politiques et les médias (respectivement 5,7 et 5,6) le niveau le plus bas.

Ces variations traduisent peut-être la réaction de la population à certains événements et à leur compte rendu dans la presse. Une perte de confiance provisoire découle en général d'expériences ou de perceptions négatives et, parfois, d'une insatisfaction quant aux prestations des institutions. Une baisse à plus long terme peut correspondre à une perte de légitimité.

Promotion de la paix et engagements subsidiaires de sûreté

En 2022, l'armée suisse a consacré au total 200 214 jours de service à ses engagements et prestations d'appui. Environ 46% de ces jours de service (91 895) ont été accomplis dans des activités de promotion de la paix à l'étranger et 73 192 jours de service ont été consacrés à des engagements subsidiaires de sûreté en Suisse, dont environ 55% pour le Forum économique mondial de Davos. Les 45% restants ont été consacrés aux mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19, à l'appui aux cantons lors de l'organisation d'événements internationaux, à la protection de représentations étrangères et à la sécurité du trafic aérien.

Méthodologie

L'indice de la confiance dans l'armée reflète le sentiment subjectif de la population par rapport à cette institution sur une échelle allant de 1 (aucune confiance) à 10 (entière confiance). Les personnes interrogées indiquent, grâce à cette échelle, si l'armée jouit de leur confiance. La confiance dans diverses institutions est mesurée depuis 1995. Les sondages portent sur d'importantes autorités (Conseil fédéral, Parlement fédéral, tribunaux, police et armée), sur l'économie suisse, sur les médias et sur les partis politiques.

L'étude est menée par le Center for Security Studies de l'EPF de Zurich et l'Académie militaire, sur mandat du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports.

L'indicateur est mesuré chaque année depuis 1997.

Surfaces de terres assolées et de cultures pérennes

Extrait de l'objectif 16: *La croissance ininterrompue de la population et la consommation croissante d'espace par habitant ont entraîné en Suisse une forte augmentation de la demande en infrastructure urbaine et routière. Il en résulte une exploitation intensive du sol et des ressources naturelles telles que l'eau, l'air ou la forêt ainsi que des matières premières tant renouvelables que non renouvelables. Il s'agit donc à cet égard de parvenir à une utilisation plus responsable. De même, il importe d'assurer le développement durable des secteurs énergétique et agroalimentaire. Eu égard à la quantité limitée des sols disponibles, il s'agit de densifier les zones urbaines actuelles et de préserver des terres cultivables à l'extérieur de celles-ci.*

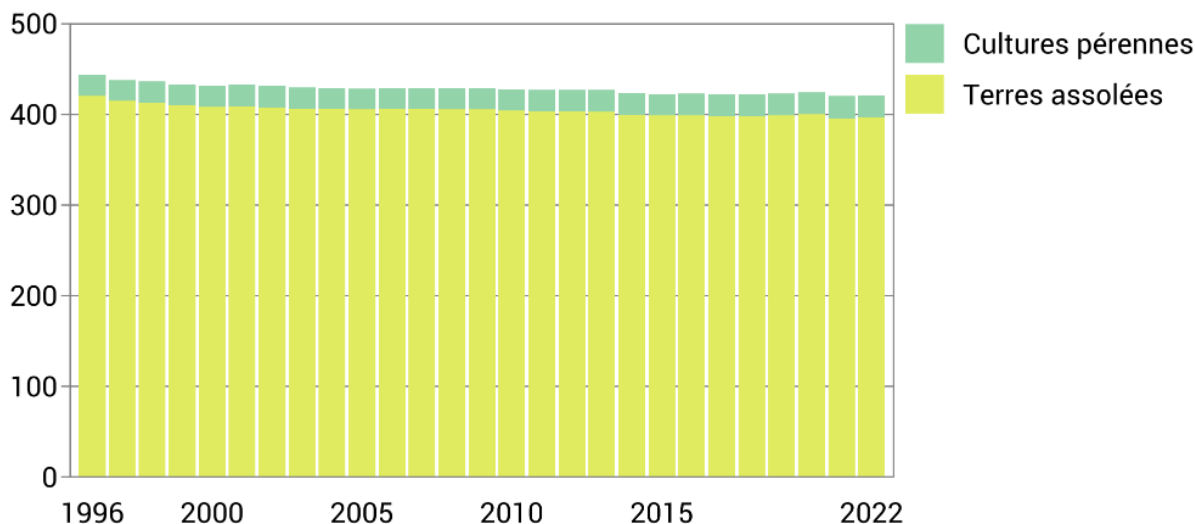
Signification de l'indicateur: Le sol est une ressource indispensable à la vie des hommes, des animaux et des plantes. Cette ressource est limitée et non renouvelable. Une gestion durable du sol est particulièrement nécessaire dans un petit pays comme la Suisse, où la surface utilisable est restreinte du fait de la topographie. Cela vaut en particulier pour les surfaces agricoles, qui sont indispensables à la sécurité de l'approvisionnement de la population en biens alimentaires. Cet indicateur donne la surface en milliers d'hectares des terres assolées et des cultures pérennes, c'est-à-dire des terres consacrées notamment à la culture des céréales, des légumes, des fruits et du raisin.

Objectif quantifiable: *Les surfaces de terres assolées et de cultures pérennes se stabilisent au niveau moyen enregistré entre 2011 et 2015 (425 078 ha*).*

* valeur corrigée

Terres assolées et cultures pérennes

Milliers d'hectares



Source: OFS – Relevé des structures agricoles

© OFS 2023

Globalement, les terres assolées et les cultures pérennes reculent depuis 1996.

Les surfaces de terres assolées et de cultures pérennes sont passées de 443 674 hectares en 1996 à 420 639 hectares en 2022, soit un recul de plus de 5%. Les terres assolées ont reculé quant à elles d'environ 6% durant la même période. En 2022, ces dernières couvraient 396 599 hectares, dont 70% étaient des terres ouvertes et 30% des prairies artificielles. Plus de la moitié des terres ouvertes étaient consacrées à la culture de céréales (145 008 hectares), principalement du blé.

Les cultures pérennes, telles que les vignes et les vergers, couvraient en 2022 une surface de 24 040 hectares. La surface des cultures pérennes a augmenté d'environ 3% par rapport à 1996. En 2021,

55% de ces surfaces étaient des vignes, 29% des plantations fruitières et 16% d'autres cultures pérennes comme les sapins de Noël, les pépinières et les plantes ornementales.

Surface agricole utile

Les terres assolées et les cultures pérennes représentaient en 2022 40% de la surface agricole utile totale, qui était d'environ 1,04 million d'hectares. Celle-ci s'est rétrécie depuis 1996 de 4% environ.

Évolution des surfaces agricoles

Le recul des surfaces agricoles résulte principalement de l'extension des surfaces bâties. Entre 1985 et 2018, plus de la moitié des surfaces agricoles disparues (selon la statistique de la superficie) ont été remplacées par des surfaces bâties. Ce processus a été particulièrement marqué sur le Plateau et dans les fonds de vallée. Dans les zones montagneuses des Alpes, en revanche, les surfaces agricoles ont pour la plupart été remplacées par des surfaces boisées.

Méthodologie

La surface des terres assolées et des cultures pérennes est donnée en milliers d'hectares.

Par terres assolées, on entend les terres soumises à la rotation culturale (assolement). Elles se composent des terres ouvertes et des prairies artificielles. Par terres ouvertes, on entend les surfaces affectées à des cultures annuelles des champs, à la culture de légumes et de baies annuels ou à celle de plantes aromatiques et médicinales annuelles. Les jachères florales et les jachères tournantes appartiennent également aux terres ouvertes. Les prairies artificielles, sont des prairies ensemencées qui sont exploitées pendant un cycle de végétation au moins dans le cadre de l'assolement.

Les cultures pérennes sont des cultures qui s'étendent sur plusieurs périodes de végétation. En font partie les vignes, les cultures fruitières, les cultures pluriannuelles de baies et de légumes, le houblon, les cultures pluriannuelles de plantes aromatiques et médicinales, les cultures horticoles de plein champ telles que les pépinières horticoles ou forestières, les châtaigneraies et les noiseraies entretenues ainsi que les cultures pluriannuelles de sapins de Noël et de roseaux de Chine.

Les terres assolées et les cultures pérennes sont recensées dans le cadre du relevé des structures agricoles, qui est réalisé chaque année par l'Office fédéral de la statistique (OFS) en collaboration avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et les offices cantonaux de l'agriculture.

Définitions

Surface agricole utile (SAU)

Surface utilisée pour la production végétale, à l'exception des surfaces d'estivage et des forêts.

Empreinte matérielle par personne

Extrait de l'objectif 16: *La croissance ininterrompue de la population et la consommation croissante d'espace par habitant ont entraîné en Suisse une forte augmentation de la demande en infrastructure urbaine et routière. Il en résulte une exploitation intensive du sol et des ressources naturelles telles que l'eau, l'air ou la forêt ainsi que des matières premières tant renouvelables que non renouvelables. Il s'agit donc à cet égard de parvenir à une utilisation plus responsable.*

Signification de l'indicateur: La production de biens et de services consomme des matières premières. La participation de la Suisse au commerce mondial a pour effet de déplacer à l'étranger une partie de la consommation de ressources induite par la demande intérieure finale de biens et de services. Les conséquences de la consommation intérieure, telle la pollution de l'environnement, se répercutent au-delà des frontières suisses.

En plus des matières premières extraites en Suisse, l'empreinte matérielle considère la masse de l'ensemble des matières premières utilisées à l'étranger pour produire et transporter les biens et les services consommés en Suisse.

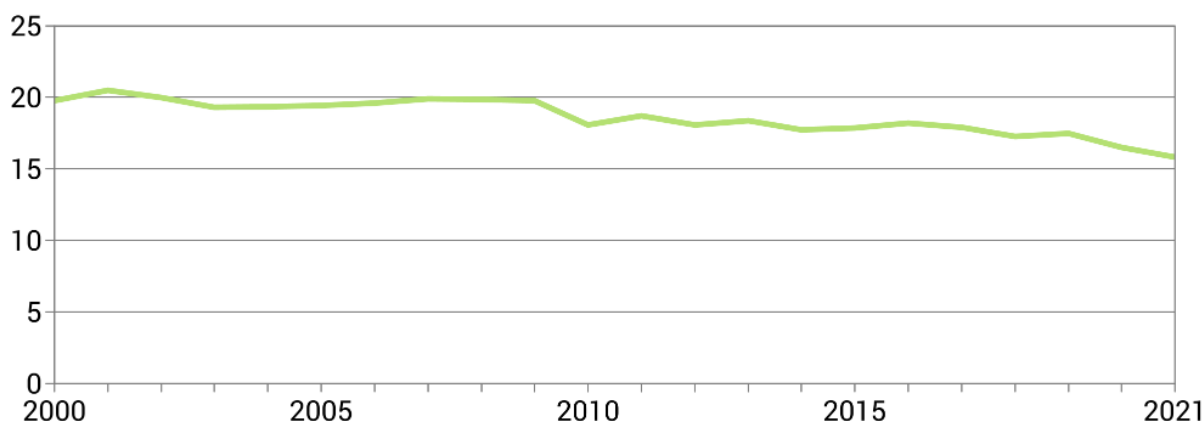
L'indicateur présente la consommation intérieure de matières premières (de l'anglais RMC pour *raw material consumption*) appelée également empreinte matérielle et indiquée en tonnes par personne.

Objectif quantifiable: *La consommation de ressources par la Suisse diminue sur son territoire et à l'étranger.*

Empreinte matérielle par personne

Consommation intérieure de matière première (RMC) par personne¹

Tonnes par personne



¹ Population résidante permanente à la fin de l'année
2021: provisoire

Source: OFS – Comptabilité environnementale, ESPOP, STATPOP

© OFS 2023

En 2021, la consommation suisse de matières premières s'est élevée à 15,8 tonnes par personne, dont 42% provenaient de Suisse.

L'empreinte matérielle s'est réduite d'environ 3,9 tonnes par personne depuis l'an 2000. Le volume total des matières premières extraites en Suisse et à l'étranger pour couvrir la demande finale de biens et de services en Suisse se situait à 15,8 tonnes par personne en 2021.

Si l'empreinte matérielle par personne a diminué, c'est que la population a augmenté depuis l'an 2000, tandis que la consommation de matières premières, en termes absolus, est restée stable pendant la période considérée.

Extraction intérieure de matières premières

En moyenne, les matières premières extraites et utilisées au cours des dernières 21 années en Suisse ont couvert 41% de l'empreinte matérielle. Cette extraction intérieure se composait en 2021 pour 23% de biomasse issue de coupes de bois et de la production agricole, et pour 77% de minéraux non métalliques tels que roches, graviers et sables. Cette dernière part, directement liée aux activités de construction, a enregistré une augmentation de 5,8% depuis 2000. Les deux autres éléments de la statistique des comptes de flux de matières, soit les agents énergétiques fossiles et les minerais métallifères, ne sont pas extraits en Suisse et sont donc intégralement importés.

Efficacité matérielle

L'efficacité matérielle, soit le produit intérieur brut (PIB) divisé par l'empreinte matérielle, représente la valeur ajoutée en francs produite par kilo de matière consommée. Celle-ci a augmenté de 48% entre 2000 et 2021. Durant cette période, le PIB réel a crû de 44% alors que la consommation intérieure de matières premières, l'empreinte matérielle, est restée relativement constante. Un découplage relatif a donc eu lieu.

Addition nette au stock

Globalement, les flux de matières entrants dans l'économie suisse (input) sont plus importants que les flux sortants (output). Cette différence a entraîné en 2021 un accroissement du stock de matières en Suisse de 6,2 tonnes par habitant (sans les déchets mis en décharge); il est principalement imputable à la poursuite constante des activités de construction.

Méthodologie

L'indicateur décrit la consommation de matières premières engendrée par la demande intérieure finale du pays.

Les données de consommation intérieure de matières premières sont relevées dans le cadre des comptes de l'environnement de l'Office fédéral de la statistique, qui font partie des comptes satellites des comptes nationaux. Les comptes de l'environnement s'inscrivent dans le cadre du Système de comptabilité économique et environnementale (SEEA) de l'ONU. Les données présentées dans cet indicateur sont basées sur une adaptation de la méthode d'Eurostat qui consiste à convertir les importations et les exportations du pays en équivalent matières premières (EMP). Les indicateurs en EMP sont issus d'une modélisation et comportent une incertitude plus importante que les indicateurs de flux directs. Ils doivent donc être considérés comme des estimations.

Les données démographiques utilisées pour établir l'indicateur sont tirées de la statistique de la population et des ménages (STATPOP) de l'Office fédéral de la statistique. L'empreinte matérielle est divisée par l'effectif de la population résidente permanente à la fin de l'année.

La demande intérieure finale est calculée selon les comptes nationaux et correspond à la somme des dépenses de consommation finale des ménages et des administrations publiques, de la formation brute de capital fixe et des variations de stock.

Définitions

RMC

La consommation intérieure de matières premières (RMC), ou empreinte matérielle, correspond à l'ensemble des matières premières extraites en Suisse ou à l'étranger pour satisfaire la demande finale en biens et services de la Suisse. La demande intérieure finale correspond à la somme des dépenses de consommation finale des ménages et des administrations publiques, de la formation brute de capital fixe et des variations de stock.

Consommation finale d'énergie par personne

Extrait de l'objectif 16: *La croissance ininterrompue de la population et la consommation croissante d'espace par habitant ont entraîné en Suisse une forte augmentation de la demande en infrastructure urbaine et routière. Il en résulte une exploitation intensive du sol et des ressources naturelles telles que l'eau, l'air ou la forêt ainsi que des matières premières tant renouvelables que non renouvelables. Il s'agit donc à cet égard de parvenir à une utilisation plus responsable. De même, il importe d'assurer le développement durable des secteurs énergétique et agroalimentaire.*

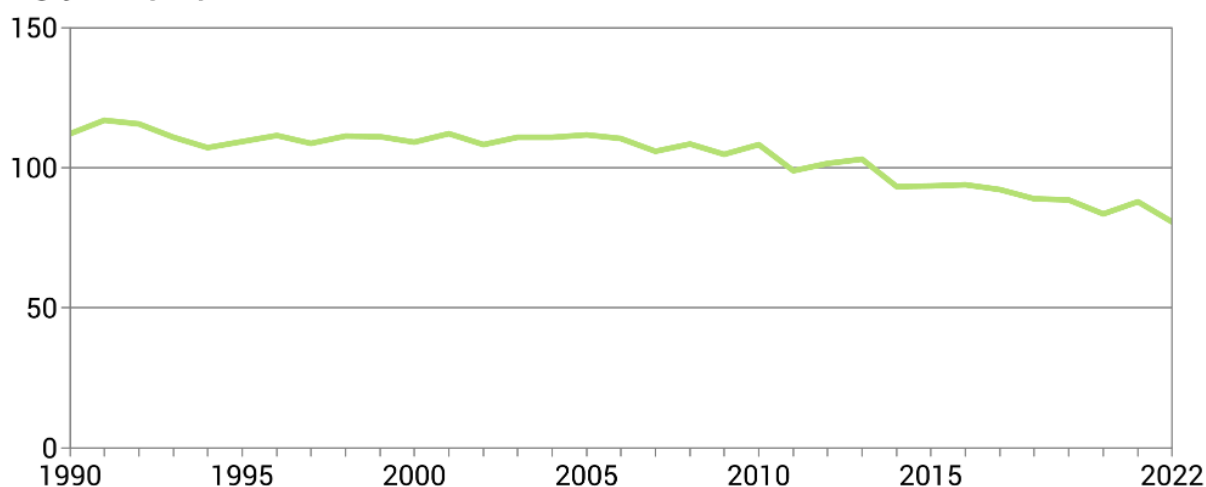
Signification de l'indicateur: Consommer de l'énergie revient à utiliser des ressources naturelles et peut donc avoir des répercussions négatives sur l'environnement. La consommation finale d'énergie varie à court terme en fonction des conditions météorologiques et de la conjoncture économique. À plus long terme, elle dépend de l'évolution démographique et économique, de l'état des technologies et de l'action politique.

Cet indicateur montre la consommation moyenne d'énergie par personne en Suisse. La consommation finale d'énergie est présentée pour quatre groupes de consommateurs: les ménages, l'industrie, les services et les transports.

Objectif quantifiable: *La consommation énergétique moyenne par personne et par an doit diminuer de 43 % d'ici à 2035 par rapport à l'an 2000.*

Consommation finale d'énergie* par personne

Gigajoules par personne



* sans le trafic aérien international

Sources: OFEN – GEST; OFS – Statistique de l'aviation civile; STATPOP, ESPOP

© OFS 2023

En 2022, la consommation d'énergie de la population suisse était de 80,6 gigajoules par personne, c'est-à-dire inférieure à celle de l'année précédente.

En 2022, la consommation d'énergie de la population suisse était de 80,6 gigajoules par personne (délimitation des perspectives énergétiques – voir remarque ci-après). La consommation d'énergie finale par personne est en recul depuis 1990. La diminution vient du fait que, la population a augmenté de 30,8% entre 1990 et 2022, alors que la consommation d'énergie finale a diminué de 6% durant la même période. Les variations annuelles de la consommation d'énergie sont liées principalement aux conditions météorologiques. C'est par exemple le cas de la baisse observée en 2022.

Consommation d'énergie en chiffres absolus

En chiffres absolus, la consommation d'énergie de la Suisse était en 2022 de 765 070 térajoules, selon la statistique globale de l'énergie (voir remarque ci-après). L'évolution de la consommation est conditionnée par des facteurs de croissance tels que l'essor démographique ou le développement économique, ainsi que par des facteurs de baisse comme les progrès technologiques et les mesures politiques.

Intensité énergétique

Ces facteurs déterminent aussi l'intensité énergétique de l'économie suisse, exprimée par le rapport entre la consommation d'énergie finale et la production économique. L'intensité énergétique a diminué de 41,6% depuis 1990: le rapport était alors de 1,8 mégajoule pour un franc de PIB, contre 1,0 mégajoule en 2022. La consommation d'énergie finale a donc diminué pendant que la croissance économique se poursuivait. L'évolution de l'intensité énergétique est également influencée par des changements structurels dans l'économie.

Énergies renouvelables

La combustion de carburants et de combustibles fossiles produit des polluants et des gaz à effet de serre. Les énergies renouvelables peuvent contribuer à atténuer les effets de la consommation d'énergie sur l'environnement. Leur part dans la consommation finale d'énergie, en hausse depuis 1990, a atteint 25,7% en 2022. Les énergies renouvelables comprennent les agents énergétiques suivants: énergie hydraulique, bois, énergie éolienne, énergie solaire, biocarburants, biogaz, chaleur ambiante ainsi que la part d'origine renouvelable des déchets et des eaux usées.

Remarque: conformément à la délimitation des perspectives énergétiques, la consommation d'énergie finale s'entend après déduction du trafic aérien international. Cet élément est toutefois compris dans les chiffres de la consommation d'énergie finale de la statistique globale de l'énergie.

Méthodologie

L'indicateur montre la consommation annuelle d'énergie finale par personne pour la population résidente permanente moyenne de la Suisse, selon la délimitation des perspectives énergétiques. La consommation d'énergie finale correspond à la quantité d'énergie qui est livrée aux consommateurs ou qu'ils se procurent dans la nature pour couvrir leurs besoins.

Les données sur la consommation brute proviennent de la statistique globale de l'énergie publiée chaque année par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Pour le calcul de l'indicateur, on déduit le trafic aérien international de la consommation d'énergie finale. Ainsi la délimitation de l'indicateur est la même que pour les valeurs indicatives de la loi sur l'énergie.

Les données sur la population résidente permanente moyenne proviennent de la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP, jusqu'en 2009) et de la statistique de la population et des ménages (STATPOP, depuis 2010), établies par l'Office fédéral de la statistique.

Les données sur le produit intérieur brut utilisées pour calculer l'intensité énergétique proviennent des comptes nationaux.

Pour les chiffres absolus de la consommation d'énergie finale et pour le calcul de l'intensité énergétique et de la part des énergies renouvelables, la délimitation de la consommation d'énergie finale obéit à la statistique globale de l'énergie de l'OFEV, qui comprend: le trafic aérien international.

Définitions

Energie finale

L'énergie finale est l'énergie que le consommateur achète, ou qu'il produit lui-même, pour un usage déterminé (par exemple l'électricité destinée à l'éclairage, l'essence destinée à l'automobile). Elle se situe au bout de la chaîne commerciale. Sont déduits de l'énergie finale, mais non de l'énergie brute, les pertes de transport et de distribution, la consommation propre du secteur énergétique, les produits pétroliers non énergétiques élaborés dans les raffineries suisses (bitumes, lubrifiants, etc.) et les produits servant à générer de l'électricité et de la chaleur à distance.

Electricité produite par les énergies renouvelables (hors énergie hydraulique)

Extrait de l'objectif 16: *La croissance ininterrompue de la population et la consommation croissante d'espace par habitant ont entraîné en Suisse une forte augmentation de la demande en infrastructure urbaine et routière. Il en résulte une exploitation intensive du sol et des ressources naturelles telles que l'eau, l'air ou la forêt ainsi que des matières premières tant renouvelables que non renouvelables. Il s'agit donc à cet égard de parvenir à une utilisation plus responsable. De même, il importe d'assurer le développement durable des secteurs énergétique et agroalimentaire.*

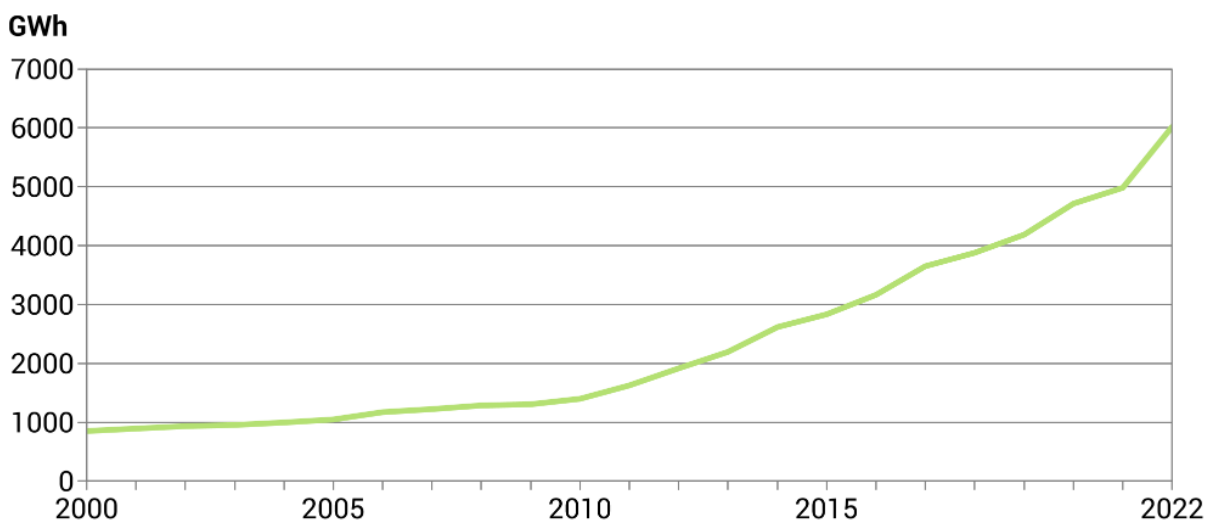
Signification de l'indicateur: Par électricité produite à partir d'énergies renouvelables, on entend le courant obtenu grâce à l'énergie hydraulique, l'énergie solaire, la biomasse, l'énergie éolienne et l'énergie produite à partir de déchets ou d'eaux usées. L'énergie renouvelable est en principe à disposition de manière illimitée, en fonction du potentiel disponible. Son utilisation produit moins d'émissions et de déchets que les agents énergétiques fossiles ou l'énergie nucléaire. La production d'électricité à partir d'énergie renouvelable peut toutefois avoir aussi un impact sur l'environnement (atteintes au paysage et aux sites construits par ex.).

Le potentiel de développement pour l'énergie hydraulique estimé par l'Office fédéral de l'énergie est plus faible que pour les autres énergies renouvelables, d'où la prise en compte séparée de ces sources d'énergie. La loi sur l'énergie prévoit aussi des valeurs indicatives différentes pour chacune de ces sources. L'indicateur montre la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables autres que l'énergie hydraulique.

Objectif quantifiable: *La production d'électricité à partir de ressources renouvelables (hors énergie hydraulique) est développée, avec pour objectif d'atteindre en 2035 une production indigène moyenne d'au moins 11 400 GWh.*

Production d'électricité à partir des énergies renouvelables

Hors énergie hydraulique



Source: Office fédéral de l'énergie

© OFS 2023

La part de la production d'électricité issue des énergies renouvelables (sans l'énergie hydraulique) n'a cessé d'augmenter depuis 2000, atteignant 10,4% de la production totale d'électricité en 2022.

L'augmentation enregistrée depuis l'an 2000 de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (énergie hydraulique mise à part) s'est accentuée depuis 2010. En 2022, 6019 gigawattheures (GWh) d'électricité ont été produites à partir d'énergies renouvelables (sans l'énergie hydraulique). Cela correspond à 10,4% de l'ensemble de la production nette d'électricité.

Principales sources d'énergie

L'électricité issue des énergies renouvelables (sans l'énergie hydraulique) provient principalement de l'énergie solaire, de la part recyclable des déchets et de la biomasse. Ces trois agents énergétiques fournissaient en 2022 95% de l'électricité issue des énergies renouvelables, énergie hydraulique mise à part. Les 5% restants provenaient soit du biogaz produit dans les stations d'épuration des eaux, soit des éoliennes. On observe depuis 2000 une augmentation pour tous les agents énergétiques. En termes relatifs, la croissance est la plus forte pour l'énergie solaire, suivie de la biomasse et de l'énergie éolienne.

Énergie hydraulique

L'énergie hydraulique, source d'énergie renouvelable traditionnelle, représente presque la moitié de la production nette d'électricité: en 2022, la production d'électricité d'origine hydraulique s'élevait à 48,2% de la production nette totale. Cette année-là, 58,6% de la production nette d'électricité provenaient donc de sources renouvelables. Le reste a été produit à partir d'énergies non renouvelables, à savoir 39,9% d'origine nucléaire et 2% provenant de centrales thermiques classiques et d'installations de chauffage à distance.

Méthodologie

L'indicateur montre la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable, hors énergie hydraulique, en gigawattheures (GWh). Les agents énergétiques renouvelables sont le soleil, la biomasse, le vent, la part recyclable des déchets et des eaux usées, ainsi que l'énergie hydraulique. L'énergie hydraulique, qui représente plus de la moitié de la production suisse d'électricité, n'est pas prise en compte dans cet indicateur. Les petites centrales hydrauliques d'une capacité maximale de 10 MWh sont cependant soutenues dans le cadre de programmes de promotion des énergies renouvelables (p. ex. la rétribution à prix coûtant RPC) tout comme les énergies renouvelables prises en compte dans l'indicateur. Pour l'heure, la base de données est insuffisante pour fournir des informations sur cette production supplémentaire.

Les données de l'indicateur proviennent de la statistique suisse des énergies renouvelables que publie chaque année l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

Définitions

Energies renouvelables

Energies produites de manière continue ou cyclique par la nature, pouvant être soit transformées en énergie utilisable, soit utilisées directement comme énergie finale. Les énergies renouvelables comprennent d'une part des sources d'énergie traditionnelles (hydraulique et bois), d'autre part des sources d'énergies nouvelles (vent, soleil, biocarburants, biogaz, chaleur de l'environnement).

Dépendance énergétique envers l'étranger

Extrait de l'objectif 16: *[P]our que puissent être atteints les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, le Conseil fédéral accélère le rythme des mesures de mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050, de façon, d'abord, à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, des appareils et des véhicules, ensuite, à développer les énergies renouvelables.*

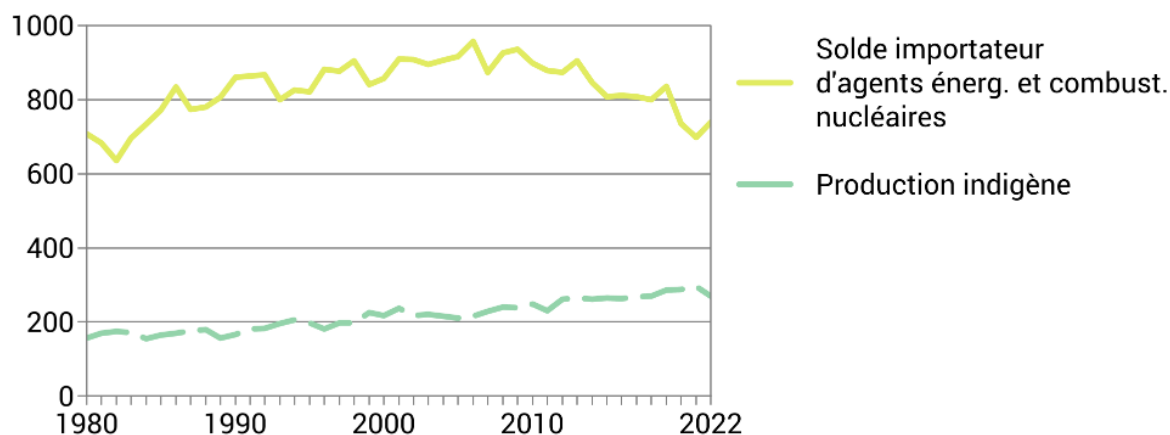
Signification de l'indicateur: En Suisse, les agents énergétiques primaires d'origine indigène sont en grande partie renouvelables. Une augmentation de leur production, couplée à une baisse du solde importateur d'agents énergétiques et de combustibles nucléaires, majoritairement non renouvelables, va dans le sens des politiques énergétique et climatique et réduit la dépendance énergétique. Cette dernière rend l'économie indigène vulnérable, tout particulièrement en cas de crise internationale. Cet indicateur montre la quantité d'énergie brute importée (solde importateur d'agents énergétiques et combustibles nucléaires) et la quantité d'énergie produite en Suisse.

Objectif quantifiable: *La dépendance énergétique envers l'étranger diminue.*

Dépendance énergétique

Production indigène d'énergie à partir d'agents énergétiques primaires et importations (solde importateur d'agents énergétiques et combustibles nucléaires)

Milliers de térajoules



Source: OFEN – Statistique globale de l'énergie

© OFS 2023

En 2022, la Suisse a couvert 73% de ses besoins énergétiques par des sources étrangères.

La production indigène d'énergie à partir d'agents énergétiques primaires a tendancielllement augmenté depuis les années 1980. Le solde importateur et les combustibles nucléaires importés ont baissé dans l'ensemble depuis le milieu des années 2000. La dépendance énergétique de la Suisse envers l'étranger (part du solde importateur et des combustibles nucléaires dans le total de l'approvisionnement) a oscillé aux alentours de 80% entre 1980 et 2009. On observe depuis une tendance à la baisse. En 2022, la Suisse dépendait à 73% de l'étranger pour son approvisionnement en énergie.

Énergies fossile et nucléaire

La dépendance énergétique envers l'étranger découle également du type et de la provenance des agents énergétiques importés ainsi que de la sécurité et de la diversité de ces approvisionnements et des canaux d'acheminements. En 2022, les agents énergétiques d'origine fossile (pétrole brut, produits pétroliers et gaz), représentaient 63% de la dépendance énergétique de la Suisse, alors que la part des combustibles nucléaires se montait à 34%. Les importations de courant et de biocarburants constituaient les 3% restants. La Suisse produit habituellement plus d'électricité qu'elle n'en

consomme (solde exportateur annuel positif). Elle importe toutefois, chaque année, de l'électricité durant la période hivernale.

Provenance des produits pétroliers

La Suisse a importé 8 853 166 tonnes de produits pétroliers en 2022, dont 3 026 050 tonnes de pétrole brut. Celui-ci provenait majoritairement du Nigéria (33,8%), des États-Unis (32,4%) et du Kazakhstan (14,2%). Les autres produits pétroliers (les produits finis) provenaient presque intégralement de raffineries situées en Allemagne, en France, en Italie, aux Pays-Bas et en Belgique.

Modes de transport pour les produits pétroliers

La Suisse dispose de plusieurs modes de transport pour l'importation des produits pétroliers. En 2022, 42,1% de ceux-ci étaient transportés par pipeline, 32,4% par le rail, 18,9% par bateaux sur le Rhin et 6,6% par la route. Le pétrole brut est exclusivement importé par pipeline, tout comme le gaz par ailleurs.

Méthodologie

L'indicateur montre la quantité d'énergie brute importée (solde importateur d'agents énergétiques et combustibles nucléaires) et la quantité d'énergie produite en Suisse.

Le solde importateur est la différence entre les importations et les exportations d'agents énergétiques, sans les combustibles nucléaires. Ces derniers sont traités de manière séparée, car un délai considérable peut s'écouler entre leur importation et leur utilisation dans une centrale nucléaire.

L'énergie brute produite sous forme de chaleur à partir du combustible nucléaire est calculée sur la base de la production d'électricité des centrales nucléaires, en postulant un taux d'efficacité de 33% et en tenant compte de la chaleur à distance fournie.

Les données proviennent de la statistique globale de l'énergie. Cette statistique de synthèse, qui repose sur plusieurs relevés de données sur la production et la consommation d'énergie, est établie par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

Taux d'auto-provisionnement en denrées alimentaires

Extrait de l'objectif 16: *Eu égard à la quantité limitée des sols disponibles, il s'agit de densifier les zones urbaines actuelles et de préserver des terres cultivables à l'extérieur de celles-ci. Le Conseil fédéral poursuit de manière conséquente la mise en œuvre des principes d'action du « Projet de territoire Suisse », qui visent à augmenter le taux d'utilisation des surfaces urbanisées existantes, à utiliser les îlots non bâtis et à favoriser la requalification et la réaffectation des surfaces des quartiers et des friches urbaines. Ces mesures permettent de limiter la perte des surfaces agricoles liée à l'extension du milieu bâti, et ainsi d'assurer au pays une autarcie alimentaire aussi élevée que possible.*

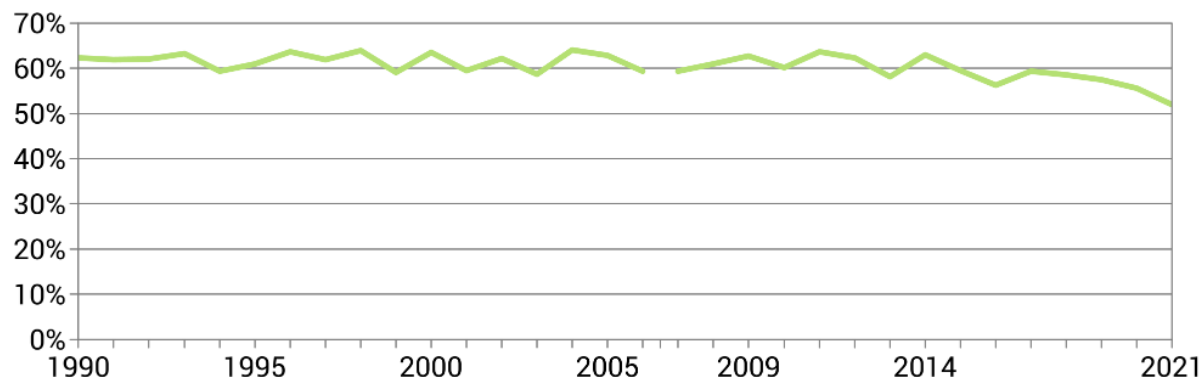
Signification de l'indicateur: Comme le prévoit la Constitution, l'agriculture doit contribuer substantiellement à la sécurité de l'approvisionnement de la population par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché.

L'indicateur présente la part de la production agricole indigène, y compris les denrées alimentaires produites à partir de fourrages importés, dans la consommation totale de denrées alimentaires (taux d'auto-provisionnement brut), en termes d'énergie assimilable. L'indicateur ne dit rien de la qualité des denrées alimentaires produites, ni de la manière dont elles sont produites.

Objectif quantifiable: *Le taux d'auto-provisionnement en denrées alimentaires se stabilise à la moyenne de la législature 2011 à 2015.*

Taux d'auto-provisionnement

Production indigène brute dans la consommation totale de denrées alimentaires (en termes d'énergie assimilable)



Nouvelle méthode de calcul depuis 2007
2021: provisoire

Source: USP - Bilan alimentaire

© OFS 2023

En 2021, 52% des denrées alimentaires consommées en Suisse étaient issues de la production indigène.

Depuis 1990, la consommation de denrées alimentaires est couverte à près de 60% (en termes d'énergie assimilable) par des produits indigènes, cette valeur étant inférieure à 60% depuis 2015. Le taux brut d'auto-provisionnement était de 52% en 2021. Quant au taux net d'auto-provisionnement, qui tient compte uniquement de la part produite à l'aide de fourrages indigènes, il s'élevait à 45%. La baisse de la couverture s'explique par le fait que la population a augmenté et que la production de denrées alimentaires a légèrement tendance à reculer ces dernières années. Les différences d'une année à l'autre sont imputables aux fluctuations de la production agricole dues aux conditions météorologiques. Le taux brut d'auto-provisionnement atteint 96% pour la production animale. Il se situe en revanche autour de 33% pour la production végétale.

Taux net d'auto-approvisionnement

Le taux net d'auto-approvisionnement était de 71% en 2021 pour les denrées d'origine animale. Il a donc été possible de couvrir plus de deux tiers de la consommation indigène de denrées alimentaires d'origine animale sans recourir, pour la production, à des fourrages importés. Il ressort de l'analyse différenciée de la production animale que les écarts entre taux brut et taux net d'auto-approvisionnement sont les plus marqués pour la viande et les œufs. Le recours à des fourrages importés a permis en 2021 de couvrir non pas 84% des besoins indigènes en viande (taux brut), mais seulement 43% (taux net). La part correspondante pour les œufs était de 59% (taux brut) et de 13% (taux net). Les différences étaient moins marquées pour le lait, par exemple, dont la consommation a pu être couverte à 97% par la production indigène, sans importation de fourrage.

Origine et utilisation du fourrage

L'écart entre le taux net d'auto-approvisionnement observé pour la viande et celui observé pour le lait est dû entre autres à l'origine du fourrage utilisé pour la production. Alors que l'on utilise principalement des fourrages grossiers comme l'herbe ou le foin pour la production laitière, une part importante d'aliments concentrés entre dans la production de la viande (notamment de porc et de volaille). En 2021, les fourrages grossiers, qui représentaient les trois quarts des fourrages utilisés en Suisse, étaient pour 97% d'origine indigène. Les aliments concentrés représentaient quant à eux un cinquième des fourrages utilisés et étaient pour 37% d'origine suisse.

Méthodes de culture respectueuses de l'environnement

Pour réduire l'impact environnemental de la production agricole, différents modes de production agricole sont utilisés et soutenus financièrement par la Confédération, dont l'agriculture biologique, qui bannit les engrais chimiques et les produits phytosanitaires de synthèse. En 2022, 180 554 hectares ont été exploités de manière biologique, ce que la Confédération a soutenu en versant 69 millions de francs. Le fait de réduire fortement l'utilisation de produits phytosanitaires dans les grandes cultures est un autre moyen de préserver l'environnement. En 2022, ce mode de production a été appliqué à 92 017 hectares de cultures de céréales, de tournesol, de pois protéagineux, de féverole, de lupin et de colza et soutenu par la Confédération à raison de 37 millions de francs. La production de lait et de viande basée sur les herbages est également encouragée en parallèle, l'accent étant mis sur des fourrages pauvres en aliments concentrés. Des contributions d'un montant de 111 millions de francs ont été allouées dans ce domaine pour une surface de production de 564 755 hectares.

Méthodologie

Le taux d'auto-approvisionnement se définit comme la part de la production indigène de denrées alimentaires dans la consommation totale de denrée alimentaire du pays. Le taux d'auto-approvisionnement brut prend en compte la production indigène obtenue à partir de fourrage importé. La production et la consommation de denrées alimentaires sont calculées en termes d'énergie assimilable (Térajoules).

Les données sur la production et la consommation de denrées alimentaires sont calculées chaque année par l'Union suisse des paysans (USP) et publié dans les « Statistiques et évaluations concernant l'agriculture et l'alimentation », de même que sur la page Internet de l'USP. La méthode d'établissement du bilan alimentaire a été entièrement révisée en 2008, entraînant une rupture de la série temporelle. Les valeurs calculées selon l'ancienne méthode sont disponibles jusqu'en 2010, les valeurs calculées selon la nouvelle méthode sont disponibles à partir de 2007.

Emissions de gaz à effet de serre

Extrait de l'objectif 17: *Le réchauffement climatique constitue un défi majeur, surtout pour la Suisse, qui en raison de sa situation géographique sera particulièrement touchée. Il s'agit de redoubler d'efforts pour protéger le climat et préserver la planète pour les générations futures.*

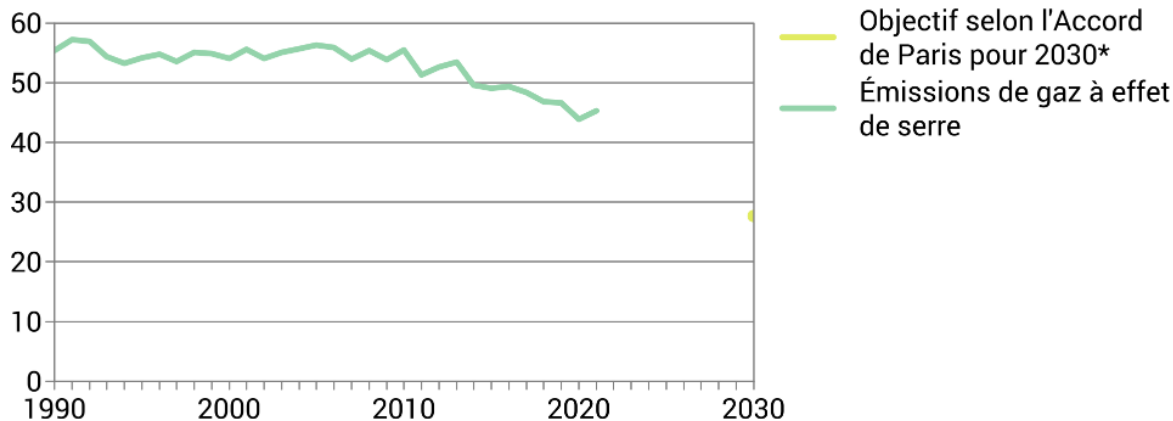
Signification de l'indicateur: Plusieurs gaz contenus dans l'atmosphère terrestre ont un impact sur le bilan énergétique de la terre dans la mesure où ils piègent une partie du rayonnement thermique émis dans l'atmosphère. Ce phénomène est connu sous le nom d'effet de serre. Il s'agit d'un phénomène naturel, mais qui est intensifié par les gaz à effet de serre provenant des activités humaines. La cause principale en est la combustion de carburants et de combustibles d'origine fossile. D'autres facteurs, tels les défrichements forestiers, les émissions dues à des processus industriels, à l'agriculture et à la gestion des déchets, jouent aussi un rôle. Les émissions de gaz à effet de serre correspondent au volume total de gaz à effet de serre émis annuellement, en millions de tonnes d'équivalent CO₂. La part du CO₂ s'élève à plus de 80%, ce qui en fait le principal gaz à effet de serre d'origine anthropique. Les valeurs indiquées correspondent aux émissions brutes, sans déduction de l'effet de puits de carbone des forêts ni des certificats d'émission. Ne sont pas non plus prises en compte les émissions générées à l'étranger et liées à des importations en Suisse.

Objectif quantifiable: *La Suisse réduit ses émissions de gaz à effet de serre sur son territoire et à l'étranger.*

Émissions de gaz à effet de serre

Équivalents CO₂ sans déduction de l'effet de puits de carbone des forêts

Millions de tonnes



*Pour l'examen de la réalisation des objectifs, l'effet de puits de carbone imputable de la végétation et des sols ainsi que les attestations internationales seront pris en compte.

Source: OFEV – Inventaire des émissions de gaz à effet de serre

© OFS 2023

En 2021, les émissions de gaz à effet de serre ont atteint 45,2 millions de tonnes, soit 18,2% de moins qu'en 1990.

Les émissions de gaz à effet de serre, mesurées en millions de tonnes d'équivalents CO₂, ont passé de 55,3 millions de tonnes en 1990 à 45,2 millions de tonnes en 2021, ce qui représente une diminution de 18,2%. Les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 1,3 million de tonnes en 2021 par rapport à l'année précédente.

Ventilation par secteur

Les émissions de gaz à effet de serre ont évolué diversement selon les secteurs définis dans l'ordonnance sur le CO₂. Dans le secteur du bâtiment (ménages et services), les émissions se sont

élevées en 2021 à 11,7 millions de tonnes d'équivalents CO₂, soit 30% de moins qu'en 1990. Les émissions ont également baissé dans le secteur industriel (y c. l'incinération des ordures). En 2021, elles ont atteint 10,7 millions de tonnes, soit 21% de moins qu'en 1990. Dans le secteur des transports, les émissions se sont établies à 13,9 millions de tonnes en 2021, ce qui équivaut à une baisse de 7% par rapport à 1990. Le reste des émissions totalisaient environ 9 millions de tonnes d'équivalents CO₂ en 2021, soit une baisse de 11% par rapport à 1990.

Accord de Paris

Selon les termes de l'Accord de Paris, la Suisse s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. L'accord prévoit d'ici 2030 une réduction des émissions de 50% au moins par rapport à 1990. Le calcul tient compte de l'effet de puits de carbone imputable (bilan carbone de la végétation et des sols) ainsi que des attestations internationales. D'ici 2050, l'effet des émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine générées en Suisse doit être ramené à zéro (objectif de zéro net selon la loi sur le climat et l'innovation).

Méthodologie

L'indicateur montre l'évolution des émissions de gaz à effet de serre depuis 1990, en millions de tonnes d'équivalent CO₂. Il s'agit des émissions brutes sans déduction de l'effet de puits de la forêt ni des certificats d'émission.

En ratifiant l'Accord de Paris, la Suisse s'est engagée auprès de la communauté internationale à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, par rapport au niveau de 1990, d'au moins 50% d'ici à 2030 et de 35% en moyenne pour la période allant de 2021 à 2030. L'examen de la réalisation des objectifs tient également compte de l'effet de puits de carbone imputable (CO₂ capté dans les forêts suisses et dans les produits en bois suisses) ainsi que des attestations internationales admissibles. Au niveau national, les engagements pris à l'échelle internationale sont mis en œuvre par la législation sur le CO₂, laquelle définit les objectifs et les objectifs intermédiaires nationaux ainsi que les mesures de réduction des gaz à effet de serre.

Les gaz à effet de serre au sens de la loi sur le CO₂ et du protocole de Kyoto sont le dioxyde de carbone (CO₂), le protoxyde d'azote (N₂O), le méthane (CH₄) et des gaz synthétiques (HFC, PFC, SF₆ et NF₃). Pour calculer l'indicateur, on évalue l'impact climatique des différents gaz à effet de serre par rapport à celui du CO₂ et on transforme toutes les émissions de gaz à effet de serre en millions de tonnes d'équivalent CO₂.

Les données proviennent de l'Inventaire suisse des émissions de gaz à effet de serre, qui est établi annuellement par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) conformément aux directives de la Convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques pour les pays industriels et aux manuels techniques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). L'Inventaire des émissions de gaz à effet de serre ne tient pas compte des variations des émissions dues aux conditions atmosphériques. Quant aux émissions des trafics aérien et maritime internationaux, elles apparaissent dans l'inventaire des gaz à effet de serre, conformément aux décisions prises dans le cadre de la Convention sur les changements climatiques des Nations Unies, mais pas dans le total national des émissions.

Définitions

Equivalents CO₂

Les émissions de gaz à effet de serre autres que le CO₂ (CH₄, N₂O, HFC, PFC et SF₆) sont convertis en équivalents CO₂ en fonction de leur potentiel de réchauffement global (PRG) pour assurer une meilleure comparabilité. Un kilogramme de CH₄ correspond à 25 kg de CO₂ et 1 kg de N₂O équivaut à 298 kg de CO₂.

Effet de serre

L'effet de serre résulte de l'action de divers gaz présents dans l'atmosphère (vapeur d'eau, gaz carbonique, méthane, protoxyde d'azote, etc.) qui réfléchissent une partie du rayonnement thermique émis par la Terre. La hausse de la concentration de ces gaz à effet de serre entraîne un réchauffement de l'atmosphère.

Empreinte gaz à effet de serre

Extrait de l'objectif 17: *Le réchauffement climatique constitue un défi majeur, surtout pour la Suisse, qui en raison de sa situation géographique sera particulièrement touchée. Il s'agit de redoubler d'efforts pour protéger le climat et préserver la planète pour les générations futures. [...] Le Conseil fédéral s'engage aux plans national et international pour pousser plus avant la politique climatique. Le train de mesures qu'il a proposé dans le cadre de la révision totale de la loi sur le CO₂ vise à réduire d'ici à 2030 les émissions de gaz à effet de serre générées en Suisse de 30 % au moins par rapport à 1990, 20 % au plus des réductions étant obtenues par des mesures prises à l'étranger.*

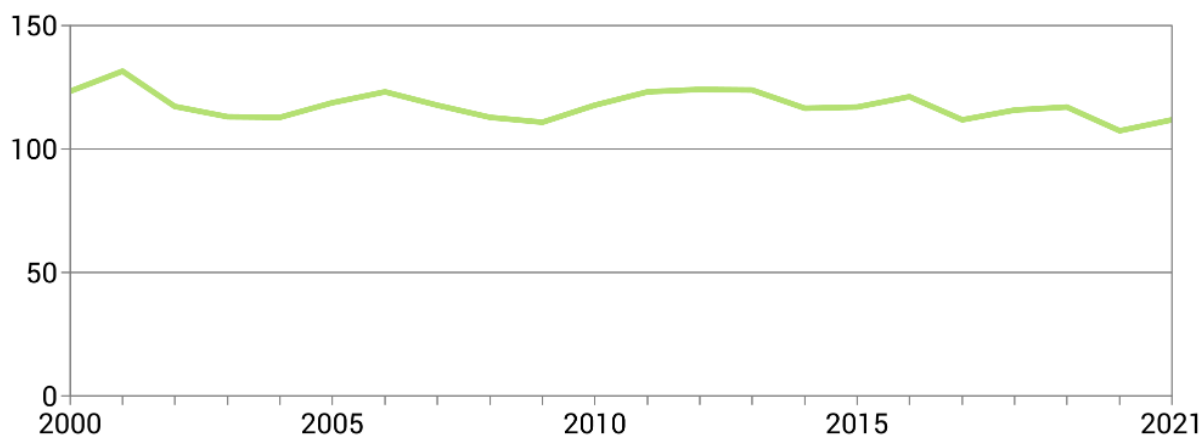
Signification de l'indicateur: Dans une économie globalisée et dans l'esprit d'un engagement de la Suisse en faveur d'une politique environnementale efficace sur les plans national et international, il est nécessaire de non seulement tenir compte des gaz à effet de serre émis sur le territoire suisse, mais également de ceux émis à l'étranger pour produire des biens et des services destinés à la Suisse. Cet indicateur présente la quantité de gaz à effet de serre émis en Suisse et à l'étranger pour satisfaire la demande finale de biens et de services en Suisse, donc sans prendre en compte les émissions liées aux exportations.

Objectif quantifiable: *La Suisse réduit ses émissions de gaz à effet de serre sur son territoire et à l'étranger.*

Empreinte gaz à effet de serre

Émissions de gaz à effet de serre induites par la consommation de biens et de services en Suisse

Mio. t éq.-CO₂



Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS 2023

En 2021, la consommation finale de la Suisse a généré 112 millions de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre, dont deux tiers à l'étranger.

L'empreinte gaz à effet de serre a diminué de 5% de 2000 à 2019, puis de 8% de 2019 à 2020, notamment en raison de la pandémie de COVID-19. Depuis 2000, elle a diminué de 9% (les émissions intérieures de 23%, les émissions liées aux importations de 1%). En 2021, l'empreinte gaz à effet de serre de la Suisse s'élevait à 112 millions de tonnes d'équivalents CO₂, dont les deux tiers étaient émis à l'étranger. Elle affiche ainsi une augmentation d'environ 2% par rapport à l'année précédente.

Comme la population a augmenté de 21% entre 2000 et 2021, il y a un découplage absolu entre l'évolution des émissions de gaz à effet de serre en Suisse et à l'étranger – induites par la consommation de biens et de services en Suisse – et la croissance de la population. L'empreinte gaz

à effet de serre par personne est ainsi passée de plus de 17 tonnes en 2000 à près de 13 tonnes en 2021, soit un recul de 25%.

Empreinte gaz à effet de serre des ménages par postes de dépenses

En 2021, 65% de l'empreinte gaz à effet de serre pouvait être imputés aux dépenses de consommation des ménages. Les transports, le logement et l'alimentation étaient responsables de plus des deux tiers de cette part. À l'exception des transports et du logement, où les émissions directes en Suisse (combustion de carburants, de mazout, etc.) représentaient environ la moitié de l'empreinte, ce sont les émissions liées aux importations qui, dans les autres postes de dépenses, en constituaient la plus grosse part. Se montant à 92%, la part des émissions générées à l'étranger était particulièrement élevée dans le secteur de l'habillement et de la chaussure; elle était de 63% dans l'alimentation.

Émissions directes selon la branche économique

Si l'on considère non plus l'empreinte gaz à effet de serre, mais uniquement les émissions directes de gaz à effet de serre de la Suisse et leur ventilation selon les branches économiques, on constate que, en 2021, l'agriculture, l'industrie manufacturière et le domaine des transports, de l'entreposage, de l'information et de la communication représentaient 37% des émissions de gaz à effet de serre de l'économie et 28% de la valeur ajoutée brute. À l'opposé, les activités financières, les assurances, l'immobilier, les activités scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien généraient 27% de la valeur ajoutée brute et 3% des émissions de gaz à effet de serre.

Méthodologie

L'empreinte gaz à effet de serre est la quantité totale de gaz à effet de serre émis pour satisfaire la demande finale de biens et de services en Suisse. Ce chiffre tient compte des gaz émis sur le territoire suisse et de ceux émis à l'étranger pour produire des biens et des services destinés à la Suisse. L'empreinte tient compte des émissions directes des ménages, des émissions liées à la demande finale des ménages et du secteur public ainsi que des émissions liées à la formation brute de capital fixe.

L'empreinte gaz à effet de serre est une grandeur qui doit être modélisée. Les résultats présentés ici s'appuient sur les comptes des émissions dans l'air, sur les tableaux entrées-sorties (TES) des comptes nationaux et sur une pondération des émissions importées. Cette pondération tient compte de l'intensité CO₂ du lieu d'origine des importations. L'intensité des émissions de gaz à effet de serre des exportations de l'UE a été pondérée d'après le rapport entre les émissions totales de CO₂ et le produit intérieur brut (PIB) de la région concernée.

Les gaz à effet de serre pris en compte sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) et les gaz synthétiques (HFC, PFC, SF₆, NF₃) en équivalents CO₂.

Il existe au niveau international plusieurs approches statistiques pour modéliser l'empreinte gaz à effet de serre. Ceci limite donc les comparaisons internationales.

L'empreinte gaz à effet de serre est calculée chaque année dans le cadre du compte des émissions dans l'air de la comptabilité environnementale de l'OFS.

Définitions

Effet de serre

L'effet de serre résulte de l'action de divers gaz présents dans l'atmosphère (vapeur d'eau, gaz carbonique, méthane, protoxyde d'azote, etc.) qui réfléchissent une partie du rayonnement thermique émis par la Terre. La hausse de la concentration de ces gaz à effet de serre entraîne un réchauffement de l'atmosphère.

Gaz à effet de serre

Substances gazeuses d'origine naturelle ou anthropique contribuant à l'effet de serre. Sont considérés dans le Protocole de Kyoto les gaz ou groupes de gaz à effet de serre suivants: dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), protoxyde d'azote (N₂O), fluorocarbures partiellement halogénés (HFC), perfluorocarbures (PFC) et hexafluorure de soufre (SF₆).

Equivalents CO₂

Les émissions de gaz à effet de serre autres que le CO₂ (CH₄, N₂O, HFC, PFC et SF₆) sont convertis en équivalents CO₂ en fonction de leur potentiel de réchauffement global (PRG) pour assurer une meilleure comparabilité. Un kilogramme de CH₄ correspond à 25 kg de CO₂ et 1 kg de N₂O équivaut à 298 kg de CO₂.

Diversité des biocénoses

Extrait de l'objectif 17: *Préserver les ressources naturelles et la prospérité de la population suisse suppose de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité des espèces et de favoriser leur régénération. Le Conseil fédéral entend notamment améliorer l'entretien des aires protégées, créer de nouvelles réserves forestières, favoriser des espèces prioritaires au plan national, renforcer la mise en réseau des habitats et intensifier les mesures de lutte contre les espèces allogènes envahissantes.*

Signification de l'indicateur: La biodiversité est constituée par la diversité des espèces d'animaux, de plantes, de champignons et de micro-organismes, la diversité génétique au sein des espèces, la diversité des écosystèmes et les interactions dans et entre ces niveaux. La biodiversité est indispensable au bien-être des êtres humains et fournit de nombreux services: épuration de l'eau, filtration de l'air, fertilisation du sol, etc.

Cet indicateur montre l'évolution de la composition des biocénoses dans les prairies et les pâturages. Un indice élevé indique une biocénose riche, un indice bas une biocénose pauvre, correspondant à un recul de la diversité biologique

Objectif quantifiable: *La biodiversité est préservée et développée.*

Diversité des biocénoses dans les prairies et les pâturages

Indice¹ de 0 (biocénose uniforme) à 100 (biocénose variée),

basé sur la comparaison par paires de toutes les surfaces de l'échantillonnage



¹ Moyenne sur cinq ans

Source: OFEV – Monitoring de la biodiversité en Suisse

© OFS 2023

Depuis le début des années 2000, la diversité des biocénoses dans les prairies et les pâturages est restée constante pour les plantes et les mousses; elle a diminué pour les mollusques.

La diversité des biocénoses dans les prairies et les pâturages a diminué globalement depuis le début des années 2000. Si elle est restée constante pour les plantes et les mousses, on observe une diminution pour les mollusques (escargots). Chez ces derniers, le nombre des espèces communes, peu exigeantes quant à leur biotope, a augmenté, tandis que le nombre des espèces rares a reculé.

Surfaces de promotion de la biodiversité

Les surfaces de promotion de la biodiversité sont une des mesures de la politique agricole visant à préserver et, si possible, à élargir l'espace vital de la faune et de la flore suisses dans les espaces agricoles, dont notamment les prairies et les pâturages. En 2021, ces surfaces couvraient 172 372 ha,

dont plus de 44% répondaient aux critères de qualité II (la plus haute). Elles ont augmenté de 1950 ha par rapport à 2020. Cette augmentation concerne avant tout les surfaces de prairies et de pâturages exploitées de manière extensive.

Effectifs d'oiseaux nicheurs

Les effectifs d'oiseaux nicheurs sont considérés comme un indicateur de l'état de la biodiversité en général, car le nombre et la présence d'espèces dépendent largement de la diversité et de la qualité des habitats, que ce soit dans les espaces agricoles ou ailleurs. Pour l'ensemble des espèces d'oiseaux nichant régulièrement en Suisse, soit 176 espèces, la tendance est à la stabilité entre 1990 et 2022. En revanche, pour les 44 espèces menacées inscrites sur la liste rouge, les effectifs ont tout d'abord reculé avant de se rapprocher à nouveau des valeurs de départ. Les variations à court terme des effectifs s'expliquent entre autres par les conditions météorologiques.

Espèces menacées

Les listes rouges montrent les degrés de menace auxquels sont exposés les groupes d'espèces recensées dans un territoire. La Suisse abrite environ 56 000 espèces végétales, fongiques ou animales (sans les formes de vie unicellulaires ou ne possédant que quelques cellules). Sur les 10 844 espèces étudiées, 35% font partie des catégories menacées, disparues ou éteintes inscrites sur les listes rouges. Cette situation est notamment due à la disparition d'espaces de grande valeur écologique, tels que les zones humides et les prairies sèches, causée notamment par l'agriculture intensive, la pose de drainages, l'expansion des agglomérations et l'aménagement de cours d'eau ainsi que par les espèces exotiques envahissantes et les changements climatiques.

Méthodologie

La diversité des biocénoses dans les prairies et les pâturages est exprimée à l'aide de l'indice de Simpson sur une échelle de 0 (diversité nulle) à 100 (forte diversité). L'indice se calcule de la manière suivante pour un groupe d'espèces donné: la liste des espèces présentes dans une prairie ou un pâturage est comparée avec la liste des espèces présentes sur toutes les autres surfaces de prairie et de pâturage de l'échantillon. Toutes les paires possibles sont comparées. Un indice de Simpson est calculé pour chaque comparaison. La moyenne de tous les indices calculés prend une valeur comprise entre 0 et 100. La valeur est de 0 si l'on a trouvé exactement les mêmes espèces dans toutes les prairies; elle est de 100 si chaque prairie présente une biocénose unique. Plus un groupe d'espèces comprend d'espèces rares et moins il comprend d'espèces communes, plus son indice est élevé.

Les surfaces considérées, pour lesquelles on établit l'inventaire de toutes les plantes, mollusques et mousses présentes, sont de dix mètres carrés. Toutes les surfaces de l'échantillon sont traitées sur une période de cinq ans. Une comparaison complète de toutes les surfaces de l'échantillon s'appuie donc sur les relevés effectués pendant cinq ans.

Le choix de mettre l'accent sur les prairies et pâturages se justifie par le fait qu'il s'agit d'habitats caractérisés par une grande diversité naturelle d'espèces et une sensibilité aux changements. Répartis sur tout le territoire, ils sont particulièrement exposés aux pressions exercées par les activités humaines.

L'indicateur est établi annuellement sur la base des données de l'indicateur de la diversité des espèces dans les habitats, qui fait partie du monitoring de la biodiversité de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Les données pour les mollusques suivent avec un an de décalage.

Définitions

Biodiversité

La biodiversité, ou diversité biologique, englobe la diversité des espèces (animaux, plantes, champignons et bactéries), la diversité génétique des individus au sein d'une espèce et la diversité des écosystèmes dans lesquels vivent les espèces.

.....

Information:

E-Mail: legislaturindikatorenbfs.admin.ch

ID-document: do-f-00.17-Legislaturindikatorenbfs-2019-2023